



Tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant

- Première édition -

Les données statistiques

Mai 2011



Sommaire

Avertissement	4
Introduction	5
Préambule : Champ et nature des indicateurs	7
1^{ère} partie Les employeurs du spectacle vivant	10
Chiffres clefs	10
1-1 Nombre d'employeurs et évolution	11
1-1-1 Nombre d'employeurs	
1-1-2 Démographie des employeurs	
1-1-3 Stocks, flux et turn-over des employeurs	
1-2 Activité et statut juridique des employeurs	16
1-2-1 Activité principale de l'employeur	
1-2-2 Statut juridique des employeurs	
1-3 Localisation des employeurs	19
2^{ème} partie L'emploi dans le spectacle vivant	23
Chiffres clefs	23
2-1 Volume d'emploi et caractéristiques	25
2-1-1 Volume d'emploi et évolution	
2-1-2 Caractéristiques de taille et dispersion des employeurs	
2-2 Conditions d'emploi	32
2-2-1 Les contrats de travail	
2-2-3 Salariés en CDDU : allocataires du régime d'assurance chômage et revenus	
2-2-4 Données sociodémographiques	
2-3 Masse salariale	43
2-3-1 Données globales et évolutions de la masse salariale sociale	
2-3-2 Les employeurs : moyenne et dispersion de la masse salariale sociale	
2-3-3 Les salariés : moyenne et dispersion de la masse salariale sociale	
2-3-4 Les employeurs et les salariés : évolution de la moyenne et de la dispersion de la masse salariale sociale	

3^{ème} partie La formation professionnelle dans le spectacle vivant 51

Chiffres clefs51

3-1 L'offre de formation professionnelle de longue durée préparant aux métiers du spectacle vivant 52

3-2 La formation professionnelle continue des salariés du spectacle vivant 56

- 3-2-1 L'accès à la formation professionnelle continue
- 3-2-2 La demande de formation professionnelle continue
- 3-3-3 Les dispositifs de la formation professionnelle continue

En résumé : données de cadrages 2008..... 71

Annexes

Annexe 1	Le groupe AUDIENS	72
Annexe 2	Le GUSO.....	73
Annexe 3	L'AFDAS.....	74
Annexe 4	La nomenclature NAF 2008	77
Annexe 5	Sigles et lexique	78

Avertissement

L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant livre la première édition du tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle qui présente des données inédites.

La production de ce tableau de bord a été complexe et a nécessité un travail préparatoire important. Aussi s'agit-il d'un document d'étape amené à évoluer. Les indicateurs statistiques présentés ci-après seront à l'avenir affinés et complétés, et si besoin corrigés, afin de progresser dans la connaissance de l'emploi.

Conception et réalisation : OPMQ-SV - CEREQ

Production : AUDIENS - AFDAS

Edition : OPMQ-SV

© Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant
Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant
Paris, mai 2011

Tableau de bord téléchargeable sur le site : www.cpnefsv.org

Introduction

L'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant a été créé fin 2005 par les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés de la branche.

Cet Observatoire est une structure permanente, pilotée par la CPNEF-SV¹ et gérée par l'AFDAS, qui a pour missions de suivre les évolutions de l'emploi, d'améliorer la connaissance des conditions de travail et d'apprécier les besoins en qualifications ainsi qu'en formation professionnelle.

Du fait des difficultés sociales et économiques majeures actuellement rencontrées dans le spectacle vivant, la priorité décidée dans le cadre de cet Observatoire est de fournir à la profession et à ses partenaires des informations statistiques fiables et détaillées.

Dans cette perspective, la production d'un tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle actualisable annuellement, rassemblant les données sociales indispensables a été engagée.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'accord national ADEC (Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences) du spectacle vivant, conclu en mars 2009 par la Profession et l'Etat.

L'enjeu consiste à affiner et stabiliser les comptages disponibles (nombre d'employeurs et de salariés). Il s'agit également de faire apparaître la diversité des situations d'emploi et de dégager des tendances afin de mesurer les évolutions.

La difficulté repose sur le travail de rapprochement des données statistiques disponibles afin d'offrir une approche globale du spectacle vivant, permettant la lisibilité des logiques à l'œuvre, tout en faisant apparaître les particularismes des sous-secteurs d'activités et les segmentations structurelles du marché du travail².

Néanmoins, à ce stade d'exploitation des données disponibles, il n'a pas été possible de rendre compte de la multi-activité des salariés du spectacle vivant dans d'autres branches professionnelles connexes (audiovisuel, éditions phonographique), dans l'animation socioculturelle ou encore dans la fonction publique territoriale. Cette multi-activité est pourtant relativement fréquente pour les artistes et les techniciens.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous livrons la première édition de ce tableau de bord, comportant des indicateurs tout à fait inédits, qui devrait devenir un outil de référence particulièrement utile.

Sa production s'est avérée très complexe et a nécessité un travail préparatoire important.

Sa conception a été confiée au CEREQ³ qui a procédé en trois étapes : recueil des besoins et des attentes des partenaires sociaux, expertise des sources statistiques disponibles, réalisation de la maquette du tableau de bord assortie de la commande des indicateurs requis auprès des sources retenues.

Quatre préoccupations ont animé les travaux de l'Observatoire :

- aboutir à un diagnostic partagé sur la base d'une démarche participative qui associait les parties concernées⁴ ;
- mettre en place un système d'information unifié et harmonisé permettant la production d'indicateurs disponibles à l'échelon national et régional ;
- instaurer un cadre partenarial pérenne entre l'Observatoire de la branche et les sources statistiques ;
- inscrire le tableau de bord dans le paysage existant, en complémentarité notamment des études et travaux conduits par le ministère chargé de la Culture⁵, de ceux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil National des Professions du Spectacle⁶, ou encore des organismes et institutions développant une observation sectorielle ou territoriale⁷.

¹ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant

² Employeurs de la branche / employeurs hors branche, salariat permanent / salariat intermittent, professionnels / personnels occasionnels, etc.

³ Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

⁴ Composition du comité de pilotage : organisations professionnelles d'employeurs et de salariés du spectacle vivant, AUDIENS, AFDAS, Pôle emploi, Direction Générale de la Création Artistique du Ministère chargé de la Culture

⁵ Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques, Direction Générale de la Création Artistique

⁶ En particulier sur les DADS (Déclaration Annuelles des Données Sociales / INSEE)

⁷ Tels les centres de ressources, les sociétés civiles, les agences régionales, les OREF, etc.

Au moment de la publication de ce tableau de bord statistique, nous remercions chaleureusement pour leurs précieuses collaborations et leurs investissements les institutions sociales du spectacle vivant productrices des indicateurs présentés ci-après : AUDIENS et l'AFDAS.

Cette première édition sera enrichie prochainement d'autres données complémentaires, venant de ces mêmes sources ainsi que de nouvelles, notamment Pôle emploi, concernant notamment les salariés afin de mieux apprécier leurs parcours professionnels.

Nos remerciements vont également à l'équipe du CEREQ pour la qualité des travaux réalisés et son apport précieux.

Notre souhait est que les utilisateurs de ce tableau de bord y trouvent un éclairage utile de la situation de l'emploi, capable d'accompagner la mise en place de politiques et de moyens en faveur de l'emploi dans le spectacle vivant.

Pour l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant,

Jean-Joël Le Chapelain
Président de la CPNEF-SV

Jean-François Pujol
Vice-président de la CPNEF-SV

Organisations professionnelles membres de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV) :

- Collège employeurs

CPDO, CSCAD, PRODISS, PROFEDIM, SCC, SMA, SNDTP, SNES, SNSP, SYNAVI, SYNDEAC, SYNOLYR, SYNPASE, ARENES

- Collège salariés :

FASAP-FO, FCCS-CFE-CGC, FNSAC-CGT, F3C-CFDT, Fédération communication CFTC

Préambule Champ et nature des indicateurs

Les indicateurs présentés ci-après sont issus de l'exploitation des bases de données d'AUDIENS et de l'AFDAS, qui sont des institutions professionnelles du spectacle créées par les partenaires sociaux et dont les activités, au regard de leurs missions premières, ne sont pas directement orientées vers une fonction d'observation.

Les informations dont disposent ces deux institutions sont donc le reflet :

- d'une part, des déclarations sociales des employeurs et des salariés qu'elles enregistrent ;
- d'autre part, des modes de gestion de ces données inhérents à leurs organisations et à leurs impératifs de gestion au regard des missions qui leur sont dévolues.

Néanmoins, les données enregistrées par AUDIENS sur l'emploi et celles de l'AFDAS sur la formation professionnelle continue constituent des indicateurs riches et fiables permettant de rendre compte des réalités à l'œuvre dans le spectacle vivant.

Les employeurs du spectacle vivant (1^{er} partie) et les emplois dans le spectacle vivant (2^{ème} partie)

Les indicateurs concernant les employeurs et les emplois du spectacle vivant sont issus de l'exploitation des fichiers du groupe AUDIENS, source administrative centralisant les déclarations nominatives de salaires des entreprises pour la retraite complémentaire (IRPS et IRCPS). Cette source a été retenue pour son champ de compétences qui est le plus complet et le plus précis dans sa capacité à segmenter les employeurs et les salariés du point de vue de leur forme d'emploi (CDI, CDD et CDDU) et de leurs catégories d'emploi (cadre, non cadre). De plus cette source permet d'inclure les données transmises par le CNCS/GUSO relatives aux employeurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant.

Par "employeur du spectacle vivant", nous entendons toute unité économique ayant développé des activités de spectacle vivant à titre principal ou secondaire.

Deux grandes catégories d'employeurs sont distinguées en fonction de l'activité principale de l'employeur, selon que celle-ci relève ou non de la branche professionnelle du spectacle vivant :

1. Les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant, *notés «**Branche professionnelle**»*. Cette catégorie regroupe les employeurs dont l'activité principale relève de la branche professionnelle du spectacle vivant, définie à partir des codes de la Nomenclature d'Activités Françaises suivants (NAF 2008) :
 - 9001Z : « Arts du spectacle vivant »
 - 9002Z : « Activités de soutien au spectacle vivant »
 - 9004Z : « Gestion de salles de spectacle »
2. Les employeurs développant une activité de spectacle vivant à titre non principal, *notés «**Hors branche**»*. Cette catégorie recouvre le champ du GUSO (Guichet unique du spectacle⁸) c'est-à-dire toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, organismes de formation, comité d'entreprise, hôtel, restaurant...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :
 - n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,
 - emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L7121-2 du code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Dans les tableaux présentés ci-après, les employeurs «Hors branche» sont segmentés en deux sous-catégories, intitulées par commodité de langage :

- «**Hors branche Entreprises**» : regroupant tous les types d'employeurs cités ci-dessus hormis les particuliers employeurs ;
- «**Hors branche Particuliers employeurs** » : regroupant uniquement les personnes physiques.

⁸ Voir Annexe n°2

Hors champ

Ne sont pas comptabilisés dans les indicateurs relatifs aux employeurs et aux salariés présentés ci-après :

- le personnel permanent (CDI et CDD) de l'Opéra de Paris et de la Comédie française qui ont leur propre régime de retraite ; leurs personnels intermittents (CDDU) sont quant à eux pris en compte ;
- le personnel permanent (CDI et CDD) de la vingtaine établissements publics qui cotisent à l'IRCANTEC et non à AUDIENS en retraite complémentaire ; leurs personnels intermittents (CDDU) sont quant à eux pris en compte ;
- le personnel technique et administratif permanent (CDI et CDD) d'une vingtaine de théâtres en régie créés depuis 1978 (il s'agit des théâtres en régie présents dans la base AUDIENS et non de l'ensemble des établissements existants) ;
- les parcs de loisirs ou d'attraction (CDI, CDD et CDDU) ;
- les entreprises de la branche audiovisuel-cinéma.

Précision concernant les DOM-TOM

En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les salariés en CDDU résidants en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre Mer, doivent être déclarés auprès du groupe AUDIENS. Pour cette raison, le groupe AUDIENS récupère dans ses bases une partie de l'activité des entreprises des DOM TOM (salariés résidants en métropole) mais pas toute (salariés résidant dans les DOM TOM). En ce qui concerne les salariés en CDI et CDD (hors CDDU), quelques entreprises des DOM TOM déclarent de façon marginale leur personnel au groupe AUDIENS.

Les salariés du spectacle vivant sont les individus ayant concouru à la réalisation d'un spectacle vivant sur l'année considérée, cette activité ayant donné lieu à une contractualisation d'emploi avec un employeur, quelque soit la durée du contrat de travail.

L'approche des salariés du spectacle vivant a été effectuée selon deux approches :

1 Selon le type de contrat de travail :

- * les salariés sous CDI ;
- * les salariés sous CDD ;
- * les salariés sous CDDU (le CDDU est un CDD dit d'usage au sens du code du travail L.1242-2 et D.1242-1).

Tous les domaines d'activités du spectacle vivant sont concernés : artistiques, techniques et administratifs.

2 Selon les catégories professionnelles :

- 1 - les artistes interprètes / non cadres ;
- 2 - le personnel artistique*, technique et administratif / cadres ;
- 3 - le personnel technique et administratif / non cadres.

** Par définition de l'AGIRC, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois certaines fonctions (metteurs en scène, chefs d'orchestre, chorégraphes...) relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité.*

La multi-activité des salariés dans d'autres branches professionnelles connexes n'est pas prise en compte (audiovisuel, cinéma, éditions phonographique), dans l'animation socioculturelle pour les emplois d'enseignants ou encore dans la fonction publique territoriale. Cette multi-activité est pourtant relativement fréquente pour les salariés en CDDU, notamment les artistes et techniciens, qui peuvent exercer dans ces différents secteurs.

Masse salariale

Tous les indicateurs présentés ci-après portent sur la masse salariale sociale déclarée par les employeurs.

Elle représente l'ensemble des salaires et autres rémunérations, minorés pour certains salaires, et plus particulièrement pour certains artistes, d'un abattement pour frais professionnels.

Elle correspond donc à l'assiette brute, après abattement pour frais professionnels, servant de calcul aux contributions sociales (droits à la retraite, à la formation professionnelle, etc.). Les cotisations sociales patronales, impôts et taxes assis sur les salaires ne sont pas intégrés.

Les indicateurs de la section 1 concernant l'offre de formation professionnelle sont issus de l'exploitation du répertoire des formations professionnelles de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant (pilote par la CPNEF-SV et géré par l'AFDAS).

Créé en 2006, le répertoire des formations de l'OPMQ-SV est un outil d'information accessible librement en ligne sur le site www.cpnfsv.org. Les formations sont inscrites volontairement par les organismes via un formulaire auto-déclaratif. Le répertoire n'est donc pas exhaustif et les informations déclarées ne sont pas vérifiées par l'OPMQ-SV.

Il répertorie les formations de longue durée (400 heures à minima), quelles soient qualifiantes et/ou certifiantes⁹, initiales ou continues. L'offre de formation de courte durée (tels les stages modulaires), n'est ainsi pas prise en compte.

Les données présentées fournissent donc une estimation de l'offre de formation professionnelle existante, le répertoire n'étant pas exhaustif.

Les indicateurs de la section 2 concernant la formation professionnelle continue des salariés du spectacle vivant sont issus de l'exploitation du fichier de l'AFDAS, Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisir, publicité et distribution directe. Cette source fournit les données relatives à la formation professionnelle continue pour les salariés du spectacle vivant quelle que soit leur forme d'emploi (CDI, CDD et CDDU).

Les données de cette section portent sur la formation professionnelle continue, tel que le prévoit le code du travail¹⁰. Elles concernent les salariés du spectacle vivant ayant droit à l'AFDAS¹¹, quelque soit leur contrat de travail : CDI, CDD et CDDU.

Les formations continues suivies par les salariés peuvent se dérouler pendant ou hors temps de travail et être à l'initiative des employeurs ou des salariés eux-mêmes. Les formations prises en comptes peuvent être de courtes durées (stages modulaires de quelques heures), ou plus longues, voire certifiantes¹².

Les données comptabilisent des bénéficiaires et non des individus (personnes physiques). Ainsi un même individu peut être comptabilisé plusieurs fois comme bénéficiaire s'il a suivi plusieurs formations.

⁹ Les certifications comprennent les diplômes délivrés au nom de l'Etat par un ministère (Education nationale, Enseignement supérieur, Culture, etc.), les titres professionnels inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et les Certificats de Qualifications Professionnelles délivrés par les CPNEF (à ce jour il n'existe pas de Certificats de Qualifications Professionnelles dans le spectacle vivant).

¹⁰ L'objet de la formation professionnelle continue est précisé à l'article L.6311-1

¹¹ Plus d'informations www.afdas.com

¹² Débouchant sur un diplôme ou un titre professionnel

Chiffres clefs – année 2008**Nombre d'employeurs recensés :**

- 17 426 employeurs de la branche professionnelle exercent des activités de spectacle vivant à titre principal :
 - 14 615 employeurs déclarent des activités "Arts du spectacle vivant" (83 %)
 - 2 220 employeurs déclarent des "Activités de soutien au spectacle vivant" (13 %)
 - 591 employeurs déclarent des activités de "Gestion de salles de spectacle" (4 %)
- 88 870 employeurs hors branche professionnelle exercent une activité de spectacle vivant à titre non principal :
 - 63 161 entreprises, personnes morales de droit privé ou de droit public
 - 25 709 particuliers employeurs (personnes physiques).
- Au total, 106 296 employeurs ont développé des activités de spectacle vivant à titre principal ou non principal.

Caractéristiques des employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant :

- 49 % des employeurs de la branche professionnelle ont au moins cinq ans d'existence et 14 % ont moins d'un an d'existence.
- 81 % des employeurs de la branche professionnelle exercent leur activité sous statut associatif et 14 % sont en SARL/EURL.
- 30 % des employeurs de la branche professionnelle sont domiciliés en Ile de France, 10 % en Rhône-Alpes et 9 % en PACA.
- Sur la période 2000/2008, le nombre d'employeurs de la branche professionnelle en activité (c'est-à-dire ayant déclaré du personnel au cours de l'année) a augmenté de 47 %, passant de 11 842 à 17 426.
- Le taux de turn-over des employeurs de la branche est de 14 %.

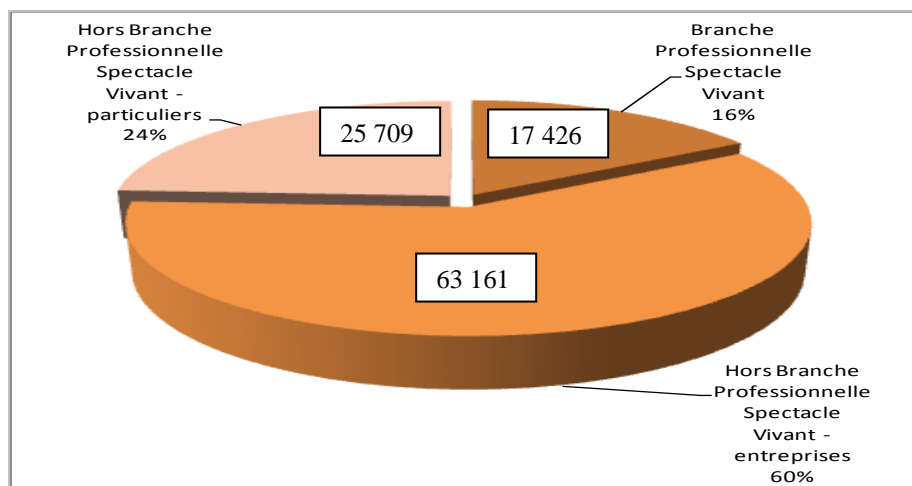
1-1 Nombre d'employeurs et évolution

1-1-1 Nombre d'employeurs

En 2008, 106 296 employeurs développant des activités de spectacle vivant ont été recensés, soit :

- 17 426 employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant (16 %) ;
- 88 870 employeurs hors branche professionnelle du spectacle vivant (84 %), dont
 - 63 161 entreprises hors branche (60%)¹³ ;
 - 25 709 particuliers employeurs (24%).

Graphique 1 : Répartition des employeurs en 2008



Source : AUDIENS

Sur la période 2000-2008 (tableaux 1 et 2, graphique 2), le nombre d'employeurs global a pratiquement doublé (+85 %), et passe de 57 329 en 2000 à 106 296 en 2008.

Les employeurs de la branche professionnelle augmentent continuellement depuis 2000. Sur la période, ils ont progressé de 47 % et sont passés de 11 842 en 2000 à 17 426 en 2008.

Les employeurs hors branche professionnelle ont augmenté quant à eux de 95 %. La progression a été particulièrement rapide pour les particuliers employeurs, même si leur nombre baisse depuis 2005. Notons que les particuliers employeurs se renouvellent nécessairement d'une année sur l'autre car leur activité de spectacle est occasionnelle (liée à un événement ponctuel à caractère principalement familial).

Cependant, l'augmentation du nombre d'employeurs hors branche est sans doute liée la montée en puissance du GUSO (créé en 1999 et devenu obligatoire en 2004).

Tableau 1 : Evolution du nombre d'employeurs de 2000 à 2008

	Nombre d'employeurs du spectacle vivant				Ensemble des employeurs
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	
2008	17 426	63 161	25 709	88 870	106 296
2007	17 283	64 553	27 516	92 069	109 352
2006	16 677	65 867	28 652	94 519	111 196
2005	15 530	67 585	29 674	97 259	112 789
2004	14 346	69 065	29 998	99 063	113 409
2003	13 594	61 656	28 402	90 058	103 652
2002	13 098	59 925	27 217	87 142	100 240
2001	12 408	54 722	20 740	75 462	87 870
2000	11 842	34 847	10 640	45 487	57 329

Source : AUDIENS

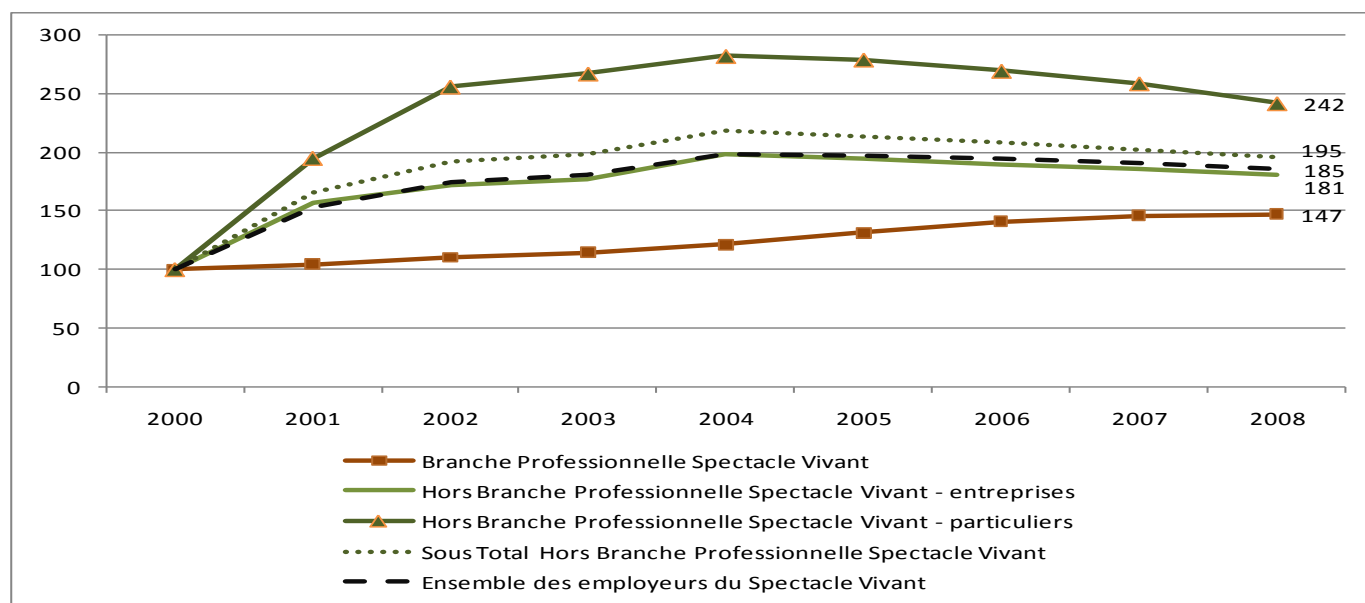
¹³ Détail de leur répartition Tableau 7

Tableau 2 : Taux de croissance annuelle du nombre d'employeurs de 2000 à 2008 (en %)

	Évolution annuelle (en %)				
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
2007-2008	+0,8	-2,2	-6,6	-3,5	-2,8
2006-2007	+3,6	-2,0	-4,0	-2,6	-1,7
2005-2006	+7,4	-2,5	-3,4	-2,8	-1,4
2004-2005	+8,3	-2,1	-1,1	-1,8	-0,5
2003-2004	+5,5	+12,0	+5,6	+10,0	+9,4
2002-2003	+3,8	+2,9	+4,4	+3,3	+3,4
2001-2002	+5,6	+9,5	+31,2	+15,5	+14,1
2000-2001	+4,8	+57,0	+94,9	+65,9	+53,3

Source : AUDIENS

Graphique 2 : Évolution du nombre d'employeurs de 2000 à 2008 (indices base 100 en 2000)



Source : AUDIENS

1-1-2 Démographie des employeurs

En 2008, 49 % des employeurs de la branche du spectacle vivant ont au moins cinq ans d'existence (tableau 3). Leur nombre a augmenté de 6 % sur un an et a plus que doublé en huit ans (+169 %). Inversement, les employeurs nouvellement en activité (14 % des employeurs ont moins d'un an d'ancienneté) diminuent de manière sensible (-23 % en un an et -31 % sur huit ans).

Tableau 3 : Ancienneté des employeurs de la branche professionnelle

	Employeurs de la branche professionnelle			
	Nombre d'employeurs 2008	Nombre d'employeurs (en %)	Evolution 2007-2008 (en %)	Evolution 2000-2008 (en %)
Moins d'un an	2 459	14	-23	-31
De un an à moins de trois ans	3 633	21	+2	+11
De trois ans à moins de cinq ans	2 817	16	+13	+51
Cinq ans et plus	8 517	49	+6	+169
Ensemble	17 426	100	+1	+47

Source : AUDIENS

1-1-3 Stocks, flux et turn-over des employeurs

Les **employeurs en activité** sont ceux qui ont déclaré du personnel au cours d'une année.

Les **employeurs en non activité** sont ceux qui n'ont pas déclaré du personnel au cours d'une année ; il ne s'agit donc pas d'une cessation d'activité au sens juridique du terme (dépôt de bilan, cessation...).

Les **stocks d'employeurs** sont ceux qui sont en activité à l'année n.

Les **flux d'entrants d'employeurs** correspondent aux employeurs en activité en année n et en non activité en année n-1.

Les **primo-entrants** sont les employeurs en activité recensés pour la première fois dans les fichiers.

Les **flux de sortants d'employeurs** correspondent aux employeurs en activité à l'année n-1 et en non activité en année n.

Le **taux d'entrée des employeurs** est le rapport entre les entrées et le stock de l'année n.

Le **taux de sortie** est le rapport entre les sorties et le stock de l'année n-1.

Le **taux de turn-over** est défini comme la moyenne des entrées et sorties ramenée au stock d'employeurs¹⁴.

En 2008, le taux d'entrée global des employeurs est de 44 %, soit 46 622 employeurs en activité (tableau 4) :

- 14 % pour les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant (2 495 employeurs) ;
- 50 % pour les employeurs hors branche professionnelle (44 127 employeurs).

Concernant les primo-entrants, les flux d'employeurs développant des activités de spectacle vivant à titre principal et non principal pour la première fois représentent 5 % des flux d'entrants (2 594 employeurs). Cette proportion s'élève à 99 % pour ceux dont le spectacle vivant est l'activité principale (2 459 employeurs) et chute à 0,3 % pour les employeurs hors branche (135 employeurs).

Le taux de sortie global des employeurs est de 45 %, soit 49 678 employeurs ne sont plus en activité en 2008 alors qu'ils l'étaient en 2007 :

- 14 % pour les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant (2 352 employeurs) ;
- 51 % pour les employeurs hors branche professionnelle (47 326 employeurs).

En 2008, le taux de turn-over des employeurs est de 45 % :

- 14 % pour les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant ;
- 51 % pour les employeurs hors branche professionnelle.

Tableau 4 : Stocks, flux – Taux d'entrée, de sortie et de turn-over des employeurs en 2008

	Nombre d'employeurs en 2008				Ensemble des employeurs
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	
Stocks	17 426	63 161	25 709	88 870	106 296
Entrées	2 495	24 273	19 854	44 127	46 622
-Dont primo-entrées	2 459	129	6	135	2 594
Sorties	2 352	25 741	21 585	47 326	49 678
Taux d'entrée	14	38	77	50	44
Taux de sortie	14	40	78	51	45
Taux de turn-over	14	39	78	51	45

Source : AUDIENS

¹⁴ $[(\text{Entrées} + \text{Sorties})/2]/\text{Stock}$

Sur la période 2007-2008, le nombre d'employeurs de la branche professionnelle est en hausse de 0,8 % (tableau 5). Deux mouvements d'inégale ampleur sont à l'œuvre : une baisse très sensible des flux d'entrées (-9,7 %) et une augmentation des flux de sortants (+9 %).

La baisse du stock d'employeurs hors branche professionnelle est quant à elle assez nette (-3,5 %), notamment pour les particuliers employeurs (-6,6 %).

Tableau 5: Evolution des stocks et flux d'employeurs entre 2007 et 2008 (en %)

	Évolution 2007-2008 (en %)				
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
Stocks	+0,8	-2,2	-6,6	-3,5	-2,8
Entrées	-9,7	-3,6	-6,8	-5,1	-5,4
- Dont primo-entrées	-22,6	-5,1	+20,0		-2,8
Sorties	+9,0	-2,7	-4,1	-3,3	-2,8

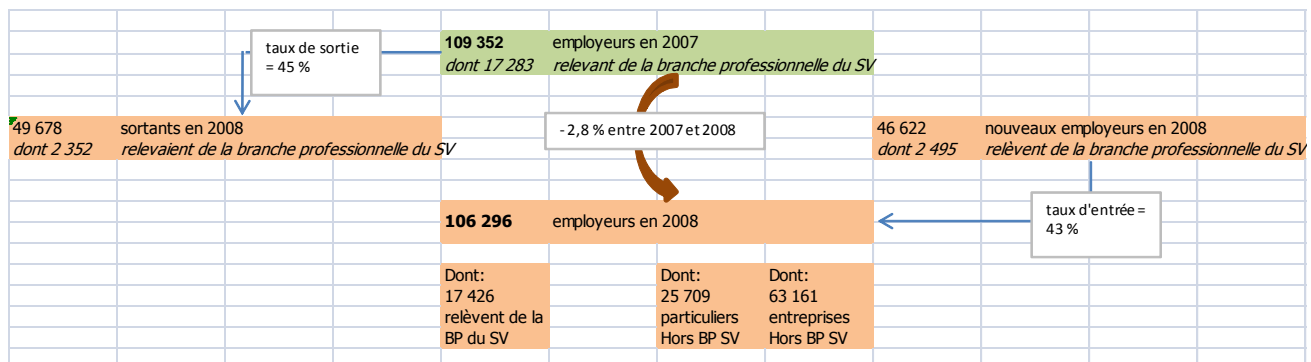
Source : AUDIENS

En 2007, 109 352 employeurs avaient développé une activité de spectacle vivant (schéma 1), tandis qu'en 2008 on n'en comptabilise plus que 106 296 (-2,8 %) :

- 49 678 employeurs en activité en 2007 n'ont pas eu d'activité en 2008 ;
- 46 622 employeurs sans activité en 2007 ont eu une activité en 2008.

Concernant les employeurs de la branche, la tendance est à une légère augmentation (17 283 employeurs en 2007 contre 17 426 en 2008), soit +0,8 %, puisqu'en 2008 plus d'employeurs sont entrés en activité (2 495) qu'ils n'en sont sortis (2 352).

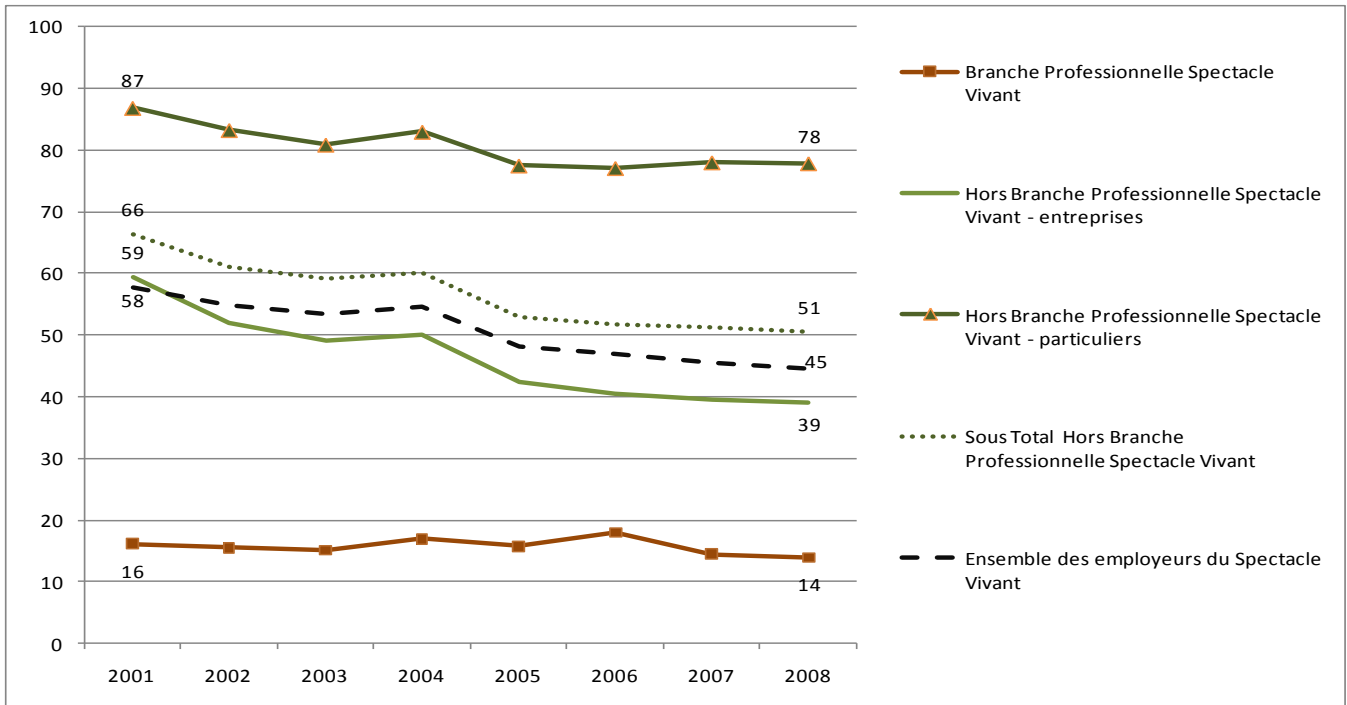
Schéma 1 : Flux d'entrants et de sortants d'employeurs du spectacle vivant entre 2007 et 2008



Source : AUDIENS

Globalement le turn-over des employeurs baisse sensiblement depuis 2001 (graphique 3) : de 58 % en 2000 il passe à 45 % en 2008. Pour les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant, le taux de turn-over est relativement stable (passant de 16 % en 2000 à 14 % en 2008). Le turn-over est plus fort chez les employeurs hors branche même s'il tend à diminuer (passant 66 % à 51 %). La chute est notamment plus marquée pour les entreprises.

Graphique 3 : Évolution du taux de turn-over des employeurs, de 2001 à 2008



Source : AUDIENS

1-2 Activité et statut juridique des employeurs

1-2-1 Activité principale de l'employeur

En 2008, l'activité principale¹⁵ des 17 426 employeurs de la branche du spectacle vivant se répartit comme suit (tableau 6) :

- 14 615 employeurs relèvent des "Arts du spectacle vivant" (9001Z), soit 83 % ;
- 2 220 employeurs relèvent des "Activités de soutien au spectacle vivant"(9002Z), soit 13 % ;
- 591 employeurs relèvent de la "Gestion de salles de spectacle"(9004Z), soit 4 %.

Ce sont les employeurs relevant des "Activités de soutien au spectacle vivant" qui ont le plus augmenté entre 2007 et 2008 (+1,7 %), tandis que ceux relevant de la "Gestion de salles de spectacle" ont diminué (-1,5 %).

Tableau 6 : Activité principale des employeurs de la branche professionnelle

Codes de la NAF (2008, rev.2)	Branche Professionnelle		
	Nombre d'employeurs en 2008	Nombre d'employeurs (en %)	Evolution 2007-2008 (en %)
9001Z - Arts du spectacle vivant	14 615	83	+0,8
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	2 220	13	+1,7
9004Z - Gestion de salles de spectacle	591	4	-1,5
Total	17 426	100	+0,8

Source : AUDIENS

Concernant les employeurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant (hors particuliers employeurs), en 2008 la majorité déclare relever des "Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire*" (36 %). Suivent ensuite "l'Administration publique générale" (9 %) puis la "Restauration traditionnelle" (4 %).

Tableau 7 : Activité principale des employeurs hors branche

Les 12 premiers rangs Codes de la NAF (2008, rev.2)	Hors Branche Entreprises (hors particuliers)		
	Nombre d'employeurs 2008	Nombre d'employeurs (en %)	Evolution 2007-2008 (en %)
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire *	23 024	36	+13
NAF non renseignée (non réponse)	10 152	16	-33
8411Z - Administration publique générale	5 642	9	-2
5610A - Restauration traditionnelle	2 607	4	+8
8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	1 828	3	-10
9420Z - Activités des syndicats de salariés	1 408	2	-2
9312Z - Activités de clubs de sports	1 279	2	-19
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 159	2	+4 939
8730A - Hébergement social pour personnes âgées	929	1	-48
5630Z - Débits de boissons	903	1	+16
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	898	1	+14
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	783	1	+3
<i>Sous-total</i>	<i>50 612</i>	<i>79</i>	<i>-4</i>
Autres NAF	12 549	21	+8
Total hors Branche Professionnelle, toutes NAF confondues	63 161	100	-2

Source : AUDIENS

* Le code 9499Z comprend notamment les associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives (autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux), par exemple les cercles de poésie, les cercles littéraires, les associations historiques, les clubs de jardinage, les ciné-clubs et les photos-clubs, les clubs d'amis de la musique et des arts, les clubs de travaux manuels, les clubs de collectionneurs, les clubs sociaux, les sociétés carnavalesques, etc.

En 2008, les 88 870 employeurs hors branche professionnelle ont organisé environ 305 004 manifestations. Dans 87 % des cas, les employeurs ont le statut d'entreprise. Chaque employeur organise en moyenne environ 3 manifestations sur l'année. Ce taux est plus élevé pour les entreprises (4 manifestations) que pour les particuliers employeurs (2 manifestations).

¹⁵ L'activité principale des entreprises est codifiée au travers de la Nomenclature Française des Activités (NAF), cf Annexe n°4

Le nombre de manifestations correspond à une estimation et non à leur nombre réel. En effet, les employeurs hors branche professionnelle du spectacle vivant passant par le GUSO ne déclarent pas le nombre de manifestation qu'ils organisent. Le nombre de manifestation est donc estimé sur la base des périodes d'activités déclarées : pour chaque employeur, sont comptabilisées autant de manifestations qu'il y a de périodes d'activités différentes donnant lieu à l'embauche d'un salarié.

Tableau 8 : Nombre de manifestations déclarées par les employeurs hors branche en 2008

	Manifestations déclarées en 2008		
	Volume	Répartition (en %)	Nombre moyen de manifestations organisées par chaque employeur hors Branche Professionnelle
Nombre de manifestations occasionnelles *	305 004	100	3
- dont déclaré par des entreprises	263 841	87	4
- dont déclaré par des particuliers	41 163	13	2

Source : AUDIENS

* Sont comptabilisées dans ce champ les manifestations déclarées par des particuliers employeurs ou par des entreprises qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant et qui ont ponctuellement fait appel à des salariés en CDDU. Pour une même entreprise, il est comptabilisé ici le nombre de manifestations déclarées au titre de l'année traitée (un employeur sur une période donnée).

1-2-2 Statut juridique des employeurs

La forme juridique des employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant est assez spécifique (tableaux 9 et 10). En 2008, le statut associatif domine largement et concerne 81 % d'entre eux (14 112 employeurs). Loin derrière, au second rang figurent les SARL dans 14 % des cas.

Chez les employeurs hors branche professionnelle, le secteur associatif est également très prégnant (47 % soit 41 771 employeurs), suivi des particuliers (24 % soit 21 066 employeurs).

Tableau 9 : Nombre d'employeurs selon leur statut juridique en 2008

	Nombre d'employeurs en 2008				
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
SA - SAS	269	1 718	0	1 718	1 987
SARL - EURL	2 475	6 815	0	6 823	9 290
GIE	0	6	0	6	6
Société en nom collectif	19	0	0	0	19
SCOP	38	0	0	0	38
SCIC	0	0	0	0	0
Entreprise individuelle en nom propre (1)	345	768	1 804*	2 572	2 917
Association	14 112	41 771	0	41 771	55 883
Etablissement et régie à caractère administratif (2)	0	3 123	0	3 123	3 123
Etablissement et régie à caractère industriel et commercial (3)	13	119	0	119	132
EPCC	14	0	0	0	0
Service ministériel ou collectivité territoriale	79	5 745	0	5 745	5 824
Structure de droit public au caractère non identifié	28	160	0	0	188
SEM	0	0	0	0	0
Particulier	0	0	21 066	21 066	21 066
Autres statuts	32	2 900	3	2 903	2 935
Statut non renseigné	2	36	2 836	2 872	2 874
Total	17 426	63 161	25 709	88 870	106 296

Source : AUDIENS

* 1 804 déclarations d'employeurs sous le statut "d'entreprises individuelles en nom propre" ont été enregistrées, qui recouvrent probablement en partie le statut de "particuliers employeurs".

(1) dont artisans, les commerçants, les SNC

(2) dont EPA, régie directe...

(3) dont EPIC

Tableau 10 : Répartition des employeurs selon leur statut juridique en 2008, en %

Répartition des employeurs en 2008					
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
(en %)					
SA - SAS	1,54	2,72	0,00	1,93	1,87
SARL - EURL	14,20	10,79	0,00	7,67	8,74
GIE	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01
Société en nom collectif	0,11	0,00	0,00	0,00	0,02
SCOP	0,22	0,00	0,00	0,00	0,04
SCIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entreprise individuelle en nom propre	1,98	1,22	7,02	2,89	2,74
Association	80,98	66,13	0,00	47,00	52,57
Etablissement et régie à caractère administratif	0,00	4,94	0,00	3,51	2,94
Etablissement et régie à caractère industriel et commercial	0,07	0,19	0,00	0,13	0,12
EPCC	0,08	0,00	0,00	0,00	0,01
Service ministériel ou collectivité territoriale	0,45	9,10	0,00	6,46	5,48
Structure de droit public au caractère non identifié	0,16	0,25	0,00	0,18	0,18
SEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Particulier	0,00	0,00	81,94	23,70	19,82
Autres statuts	0,18	4,59	0,01	3,27	2,76
Statut non renseigné	0,01	0,06	11,03	3,23	2,70
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : AUDIENS

Le tableau 11 indique l'évolution du nombre d'employeurs annuelle (de 2007 à 2008) et sur une période de 8 ans (de 2000 à 2008). Ces évolutions peuvent être très importantes pour certaines catégories du fait du nombre peu élevé de structures concernées.

Tableau 11 : Evolution de la répartition des employeurs selon leur statut juridique, en %

	Evolution 2007 – 2008 (en %)					Evolution 2000 – 2008 (en %)				
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
SA - SAS	0	-17	//	-17	-15	+16	+97	//	+97	+80
SARL - EURL	+2	+1	//	+1	+1	+37	+285	//	+285	+160
GIE	//	+500	//	+500	+500	-100	//	//	//	+500
Société en nom collectif	-10	//	//	//	-10	+19	//	//	//	+19
SCOP	-14	//	//	//	-14	+23	//	//	//	+23
SCIC	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Entreprise individuelle en nom propre	-7	+23	-16	-7	-7	+3	+16	+645	+185	+136
Association	+1	-3	//	-3	-2	+52	+80	//	+80	+72
Etablissement et régie à caractère administratif	//	-12	//	-12	-12	//	+84	//	+84	+84
Etablissement et régie à caractère industriel et commercial	+18	-6	//	-6	-4	+550	+2 875	//	+2 875	+2 100
EPCC	+8	//	//	//	+8	//	//	//	//	//
Service ministériel ou collectivité territoriale	0	+3	//	+3	+3	+10	+79	//	+79	+77
Structure de droit public au caractère non identifié	+8	+900	//	+900	+348	-7	//	//	//	+527
SEM	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Particulier	//	//	-17	-17	-17	//	-100	+104	+104	+104
Autres statuts	0	+4	-25	+4	+4	+7	-8	-89	-8	-8
Statut non renseigné	+100	+44	+3 632	+2 744	+2 718	-33	-85	+4 964	+880	+871
Total	+1	-2	-7	-3	-3	+47	+81	+142	+95	+85

Source : AUDIENS

1-3 Localisation des employeurs

30,7 % des employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant recensés sont situés en Ile-de-France (soit 5 353 employeurs), suivi de 10,4 % en Rhône-Alpes et de 9,1 % en PACA. Ces trois régions concentrent 50 % des employeurs. Suivies ensuite du Languedoc-Roussillon (5,9 %) et Midi-Pyrénées (5,4 %).

Les trois principales régions qui abritent des employeurs hors branche professionnelle sont Rhône-Alpes (10,6 %), l'Ile de France (10,1 %) et les Pays de Loire (10 %).

Tableau 12 : Répartition régionale des employeurs en 2008

	Branche Professionnelle		Hors Branche		Ensemble des employeurs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
ILE DE FRANCE	5 353	30,7	8 944	10,1	14 297	13,5
RHONE ALPES	1 816	10,4	9 424	10,6	11 240	10,6
PAYS DE LOIRE	778	4,5	8 854	10,0	9 632	9,1
MIDI PYRENEES	937	5,4	7 883	8,9	8 820	8,3
PACA	1 584	9,1	6 823	7,7	8 407	7,9
LANGUEDOC ROUSSILLON	1 027	5,9	6 902	7,8	7 929	7,5
BRETAGNE	674	3,9	6 117	6,9	6 791	6,4
AQUITAINE	843	4,8	4 910	5,5	5 753	5,4
CENTRE	515	3,0	4 380	4,9	4 895	4,6
POITOU-CHARENTES	437	2,5	3 458	3,9	3 895	3,7
NORD PAS DE CALAIS	557	3,2	2 696	3,0	3 253	3,1
LORRAINE	280	1,6	2 666	3,0	2 946	2,8
BOURGOGNE	380	2,2	2 441	2,7	2 821	2,7
AUVERGNE	288	1,7	2 340	2,6	2 628	2,5
BASSE NORMANDIE	229	1,3	1 993	2,2	2 222	2,1
CHAMPAGNE ARDENNE	211	1,2	1 955	2,2	2 166	2,0
PICARDIE	299	1,7	1 780	2,0	2 079	2,0
HAUTE NORMANDIE	341	2,0	1 492	1,7	1 833	1,7
LIMOUSIN	188	1,1	1 289	1,5	1 477	1,4
ALSACE	346	2,0	1 075	1,2	1 421	1,3
FRANCHE COMTE	209	1,2	1 115	1,3	1 324	1,2
CORSE	64	0,4	153	0,2	217	0,2
OUTRE MER	63	0,4	152	0,2	215	0,2
Non renseignée	7	0,0	26	0,0	35	0,0
Ensemble France Entière	17 426	100,0	88 870	100,0	106 296	100,0

Source : AUDIENS

Sur la période 2000-2008, l'évolution de la répartition régionale des employeurs de la branche professionnelle a été la plus forte dans le Limousin (+79 %), suivi de l'Alsace (74,7 %), et le Nord-Pas-de-Calais (+69,3 %)

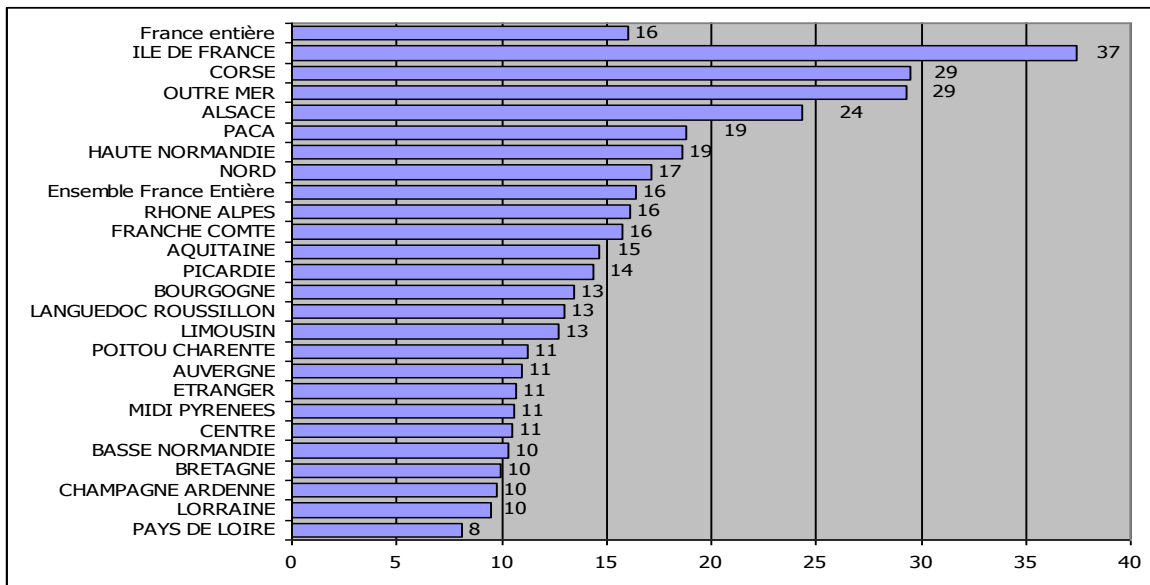
Tableau 13 : Evolution de la répartition régionale des employeurs

	Nombre d'employeurs					
	Evolution 2007-2008 (en %)			Evolution 2000-2008 (en %)		
	Branche Professionnelle	Hors Branche	Ensemble des employeurs	Branche Professionnelle	Hors Branche	Ensemble des employeurs
ILE DE FRANCE	+0,3	-0,2	+0,01	+35,7	+164,5	+95,2
RHONE ALPES	+2,8	-4,7	-3,6	+52,9	+101,7	+91,8
PAYS DE LOIRE	+0,6	-2,6	-2,4	+53,8	+103,0	+97,9
MIDI PYRENEES	-0,2	-2,3	-2,1	+38,6	+92,9	+85,2
PACA	+2,1	-3,8	-2,8	+53,3	+99,2	+88,5
LANGUEDOC ROUSSILLON	+1,8	-4,4	-3,6	+63,8	+131,4	+119,6
BRETAGNE	-0,3	-2,3	-2,1	+65,6	+87,9	+85,4
AQUITAINE	+2,1	-4,3	-3,4	+48,4	+91,6	+83,8
CENTRE	-0,4	-3,4	-3,1	+36,6	+75,0	+70,0
POITOU CHARENTES	-1,8	-6,2	-5,7	+67,4	+92,4	+89,3
NORD PAS DE CALAIS	+4,1	-6,1	-4,5	+69,3	+46,4	+49,8
LORRAINE	+1,1	-8,4	-7,6	+38,6	+57,9	+55,9
BOURGOGNE	+1,9	-1,6	-1,2	+49,0	+55,8	+54,8
AUVERGNE	+6,3	-5,1	-4,0	+46,2	+68,0	+65,3
BASSE NORMANDIE	-5,8	-1,5	-2,0	+68,4	+75,3	+74,5
CHAMPAGNE ARDENNE	+0,5	-7,4	-6,7	+36,1	+96,1	+88,0
PICARDIE	-2,6	-3,9	-3,8	+34,1	+95,8	+83,7
HAUTE NORMANDIE	-0,9	-2,5	-2,2	+51,6	+116,2	+100,3
LIMOUSIN	-2,6	-3,4	-3,3	+79,0	+49,7	+52,9
ALSACE	+4,5	-5,8	-3,5	+74,7	+71,7	+72,5
FRANCHE COMTE	-3,7	+1,7	+0,8	+65,9	+83,4	+80,4
CORSE	-3,0	+28,6	+17,3	+36,2	+282,5	+149,4
OUTRE MER	-7,4	-11,1	-10,0	+21,2	+68,9	+51,4
Non renseignée	ns	ns	ns	ns	-33,3	-33,3
Ensemble France Entière	+0,8	-3,5	-2,8	+47,2	+95,4	+85,4

Source : AUDIENS

Au niveau national, les employeurs de la branche professionnelle représentent 16 % du total des employeurs développant des activités de spectacle vivant (soit 17 426 employeurs). En Ile de France, les employeurs de la branche professionnelle, où ils sont les plus implantés, représentent 37 % et les employeurs hors branche 63 % (graphique 4). A l'inverse, en Pays de Loire, les employeurs de la branche professionnelle représentent 8 % et les employeurs hors branche 92 %.

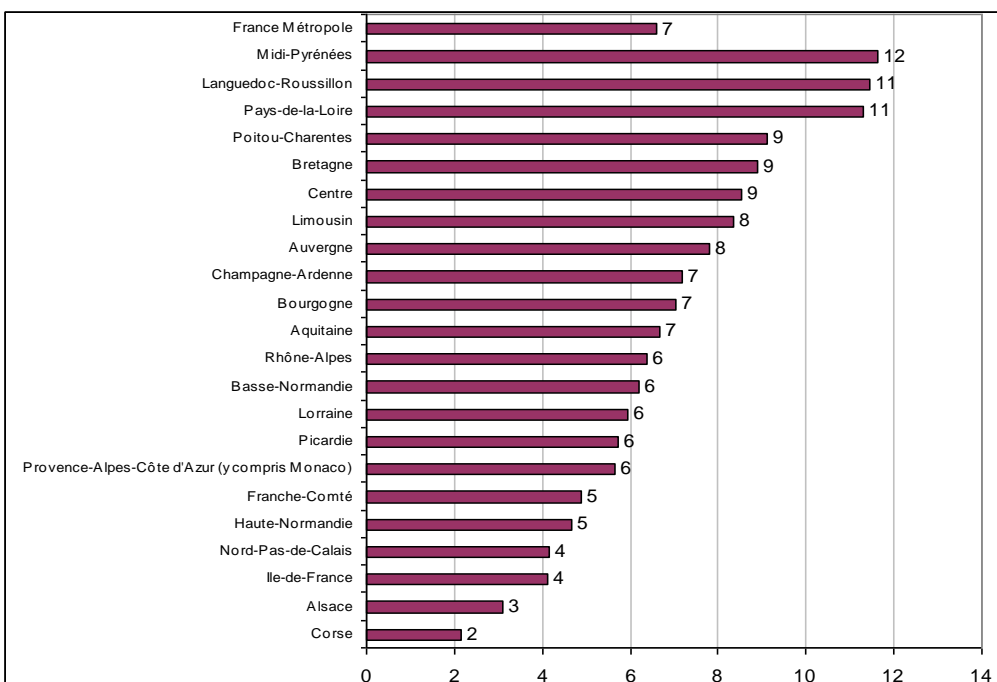
Graphique 4 : Répartition régionale des employeurs de la branche professionnelle sur l'ensemble des employeurs du spectacle vivant en 2008, en %



Source : AUDIENS

Dans le tissu économique régional, les employeurs développant des activités de spectacle vivant à titre principal ou non (soit 106 296 employeurs), représentent 7% du total des employeurs sur la France métropolitaine (graphique 5). La part des employeurs du spectacle vivant sur les autres types d'employeurs s'élève à 12 % en Midi-Pyrénées, à 11 % dans le Languedoc-Roussillon ainsi qu'en Pays de la Loire, à 6 % en PACA et à 4 % en Ile de France.

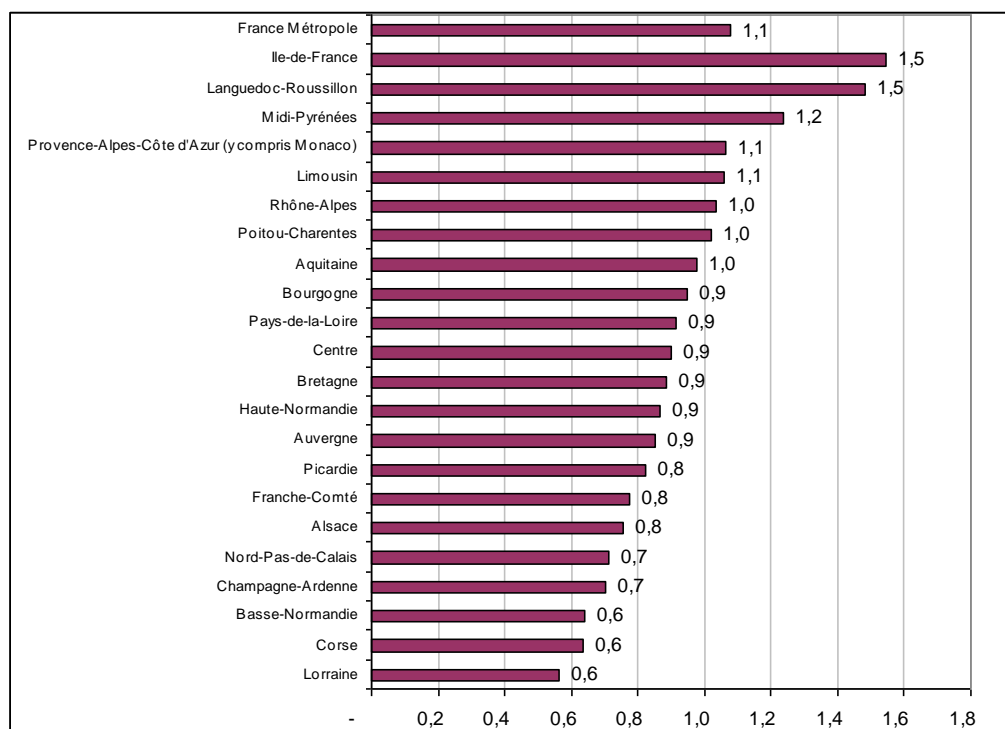
Graphique 5 : Répartition régionale des employeurs du spectacle vivant (branche professionnelle et hors branche), sur l'ensemble des employeurs (tous secteurs d'activité interprofessionnels confondus), en 2008 (Données France métropolitaine), en %



Source : AUDIENS / UNISTATIS

Dans le tissu économique régional, les employeurs de la branche professionnelle du spectacle (soit 17 426 employeurs), représentent 1,1 % du total des employeurs sur la France métropolitaine (graphique 6). La part des employeurs du spectacle vivant sur les autres types d'employeurs s'élève à 1,5 % en Ile de France, 1,5 % dans le Languedoc-Roussillon et 1,2 % en Midi-Pyrénées.

Graphique 6 : Répartition régionale des employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant sur l'ensemble des employeurs (tous secteurs d'activité interprofessionnels confondus), en 2008 (Données France métropolitaine), en %



Source : AUDIENS / UNISTATIS

Chiffres clefs – année 2008

Volume d'emploi :

- Les 17 426 employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant recensés emploient 73 % des effectifs (soit 186 463 salariés) et déclarent 90 % de la masse salariale (soit 1,2 milliard).
- Tous types de contrat de travail confondus et quelle que soit la durée de l'emploi, 213 234¹⁶ salariés ont exercé une activité de spectacle vivant :
 - 186 463 salariés¹⁷ pour les 17 426 employeurs de la branche professionnelle (73 % des effectifs) :
 - 140 917 salariés en CDDU (71 %)
 - 32 244 salariés en CDD (16 %)
 - 25 151 salariés en CDI (13 %)
 - 67 531 salariés¹⁸ en CDDU¹⁹ pour les 88 870 employeurs hors branche professionnelle (27 % des effectifs)

Caractéristiques de l'emploi dans la branche professionnelle du spectacle vivant :

- 18 % des employeurs de la branche professionnelle déclarent avoir 1 seul salarié (tous types de contrats de travail confondus²⁰) ; 45 % d'entre eux déclarent au plus 5 salariés et seulement 20 % plus de 20 salariés.
- Les "artistes interprètes" constituent 47 % des effectifs salariés des employeurs de la branche, les "techniciens et personnels administratifs non cadre" 45 %, et les "personnels artistiques, techniques et administratifs cadre" 9 %.
- 0,6% des employeurs de la branche professionnelle (soit les 100 employeurs qui ont déclaré les plus grosses masses salariales sociale), versent ¼ de la masse salariale sociale totale.
71% des employeurs de la branche versent 10 % de la masse salariale sociale totale.
- Les employeurs de la branche professionnelle déclarent une masse salariale sociale annuelle moyenne de 18 377 € pour les CDI²¹ et de 4 681 € pour les CDDU.
Ces moyennes cachent de fortes disparités et elles doivent être à rapportées au temps de travail des salariés. Elles ne tiennent également pas compte de revenus complémentaires éventuels venant d'autres activités, de l'audiovisuel notamment, ainsi que des droits d'auteurs ou des indemnités perçues au titre de l'assurance chômage, etc.
¼ des employeurs déclarent plus de 8 100 € de masse salariale sociale (la moitié déclare moins de 2 000 €).
- 45 % des salariés ayant travaillé pour les employeurs de la branche professionnelle ont bénéficié d'allocations chômage au titre du régime spécifique (annexes 8 et 10), soit 63 776 salariés en CDDU sur un total de 140 917 salariés en CDDU.
- 50 % des salariés ayant eu un emploi dans le spectacle vivant (au moins un contrat pour l'année 2008), ont moins de 36 ans.
- Les salariés du spectacle vivant sont majoritairement des hommes (62 %).

¹⁶ Total dédoublonné

¹⁷ Total dédoublonné

¹⁸ Total dédoublonné

¹⁹ La catégorie des "employeurs hors branche professionnelle" recouvre le champ du GUSO (cf champ 1^{ère} partie), ceux-ci n'emploient pas de salariés en CDI et CDD.

²⁰ CDI, CDD, CDDU

²¹ Comptage en nombre de salariés et non en équivalent temps plein.

Tendances – période 2000 / 2008

- Le nombre de salariés a augmenté de 32%, tous types de contrat de travail confondus, passant de 161 526 salariés à 213 234 salariés²² :
 - +26 % pour les employeurs de la branche professionnelle (passant de 147 943 à 186 463 salariés),
 - +127 % pour les employeurs hors branche (passant de 29 802 à 67 531 salariés).
- Dans la branche professionnelle, le nombre moyen de salariés passe de 23 à 21 par employeurs, et les disparités de situations se creusent entre les grosses structures qui emploient le plus de salariés et les plus petites.
Hors branche professionnelle, le nombre moyen de salariés passe de 3 à 4 par employeurs, bien que l'on constate également de fortes disparités.
- Si le CDDU est la forme d'emploi exclusive chez les employeurs hors branche professionnelle²³, la part des effectifs en CDDU chez les employeurs de la branche tend à diminuer, passant de 77 % à 71 %, au profit d'un développement des CDD plutôt que des CDI.

²² Total dédoublonné

²³ Du fait du champ pris en compte qui recouvre le GUSO

2-1 Volume d'emploi et caractéristiques

2-1-1 Volume d'emploi et évolution

En 2008, 213 234 salariés ont exercé une activité de spectacle vivant, dont 186 463 déclarés par un employeur de la branche professionnelle (tableau 14), soit les trois quarts des effectifs (tableau 15).

Les employeurs relevant des activités « Arts du spectacle vivant » sont le principal employeur (147 837 salariés déclarés, soit 49 % des salariés). Pour les seuls salariés sous CDI, le constat se renforce puisque ces employeurs emploient 66 % des effectifs.

Les employeurs hors branche professionnelle ont déclaré 67 531 salariés (66 036 par des entreprises et 11 397 par des particuliers employeurs).

Sur l'ensemble des employeurs, les salariés en CDDU dominant en volume (168 314), suivi des CDD (32 244), et enfin des CDI (25 151). Si les employeurs de la branche professionnelle concluent l'ensemble des contrats en CDI et en CDD, les CDDU sont conclus par ceux de la branche (140 917, soit 68 %) et par ceux hors branche (67 531, soit 32 %, dont 4 % par les particuliers employeurs).

Tableau 14 : Répartition des salariés du spectacle vivant selon l'activité principale de l'employeur et le type de contrats, en 2008

	Effectif en 2008			
	CDDU	CDD	CDI	Total dédoublonné*
« Arts du spectacle vivant »	117 821	21 691	16 806	147 837
« Activités de soutien au spectacle vivant »	44 375	7 965	4 514	55 627
« Gestion de salles de spectacle »	15 379	3 112	3 956	21 803
Total Branche Professionnelle *	140 917	32 244	25 151	186 463
Hors Branche Entreprises	66 036	0	0	66 036
Hors Branche Particuliers Employeurs	11 397	0	0	11 397
Total Hors Branche *	67 531	0	0	67 531
Ensemble des employeurs *	168 314	32 244	25 151	213 234

Source : AUDIENS

* Total dédoublonné. Ainsi, 186 463 individus différents ont travaillé pour un employeur de la branche professionnelle du spectacle vivant mais 198 312 déclarations au total ont été enregistrées : 140 917 CDDU ajoutées à 32 244 CDD ajoutées à 25 151 CDI.

Tableau 15 : Répartition des salariés du spectacle vivant selon l'activité principale de l'employeur, en 2008 (en %)

	Effectif en 2008 (en %)			
	CDDU	CDD	CDI	Total dédoublonné *
« Arts du spectacle vivant »	46	66	66	49
« Activités de soutien au spectacle vivant »	17	24	18	18
« Gestion de salles de spectacle »	6	9	16	7
Total Branche Professionnelle *	68	100	100	73
Hors Branche Entreprises	26	0	0	22
Hors Branche Particuliers Employeurs	4	0	0	4
Total Hors Branche *	32	0	0	27
Ensemble des employeurs *	100	100	100	100

Source : AUDIENS

* Total dédoublonné.

De 2000 à 2008, tous types d'employeurs confondus, le nombre de salariés a vivement progressé : +32 %, soit 51 708 salariés de plus (passant de 161 526 salariés à 213 234). La progression annuelle est soutenue bien que cette tendance soit nettement freinée en 2008 (+0,5 % de hausse entre 2007 et 2008, contre un rythme supérieur à +2 % annuel pour les autres années).

Sur la même période, la hausse de l'emploi générée par les employeurs de la branche professionnelle est moins rapide : +26 % sur l'ensemble de la période, soit 38 520 salariés de plus (passant de 147 943 salariés à 186 463). Pour ceux-ci, les tendances sont nettement distinctes selon l'activité principale de l'employeur : la progression des effectifs dans les « Arts du spectacle vivant » est plus rapide (+41 %) alors que les effectifs dans les « Activités de soutien au spectacle vivant » sont en baisse (-1 %).

C'est donc chez les employeurs hors branche que l'évolution des effectifs est la plus forte, ayant plus que doublé (+127 %).

En raison de ces rythmes de progression différenciés, la structure de l'emploi selon l'activité principale de l'employeur se modifie sensiblement entre 2000 et 2008 (graphique 7). La part de l'emploi généré par les employeurs de la branche professionnelle baisse de 85 % à 74 %. Cela est en partie imputable à la baisse relative du poids des employeurs relevant des « Activités de soutien au spectacle vivant ».

Mécaniquement, la part du marché de l'emploi généré par les employeurs du hors branche progresse de 15 % en 2000 à 26 % en 2008.

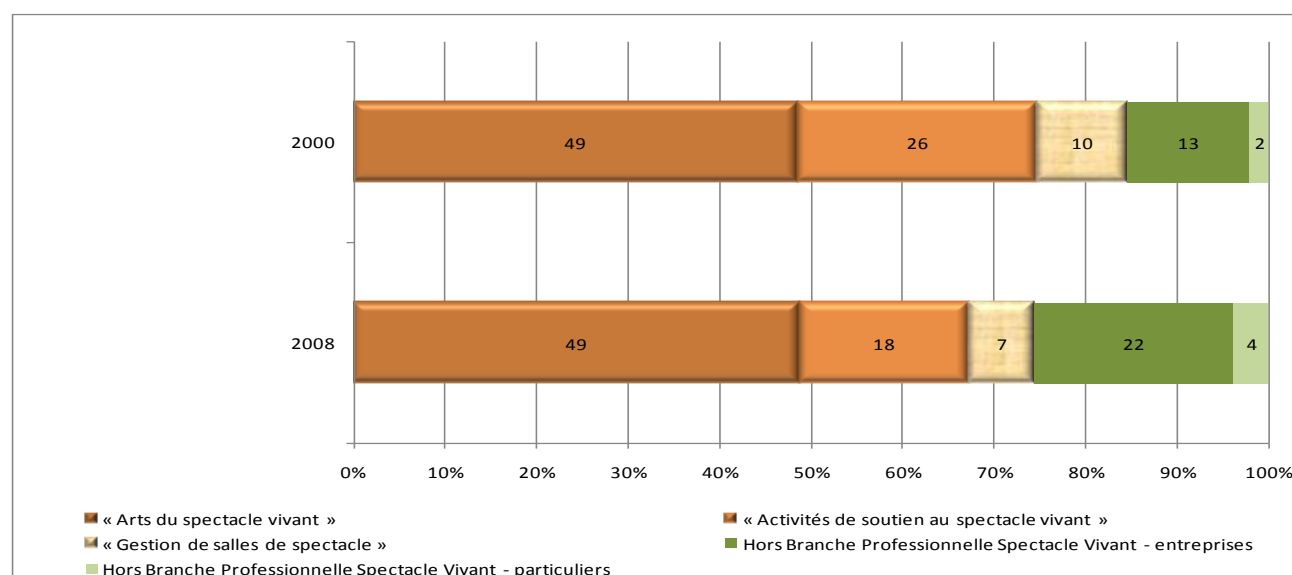
Tableau 16 : Evolution du nombre de salariés du spectacle vivant entre 2000 et 2008

	Effectifs			Évolutions annuelles (en %)		
	Branche Professionnelle	Hors Branche	Total *	Branche Professionnelle	Hors Branche	Total *
2008	186 463	67 531	213 234	0,5	2,0	0,5
2007	185 504	66 222	212 167	4,4	1,6	3,7
2006	177 757	65 151	204 504	3,6	1,5	2,9
2005	171 545	64 176	198 797	4,8	14,1	5,9
2004	163 692	56 259	187 780	1,9	34,9	5,4
2003	160 566	41 691	178 233	1,9	4,4	2,1
2002	157 565	39 951	174 535	3,5	7,7	3,3
2001	152 307	37 091	169 014	2,9	24,5	4,6
2000	147 943	29 802	161 526			

Source : AUDIENS

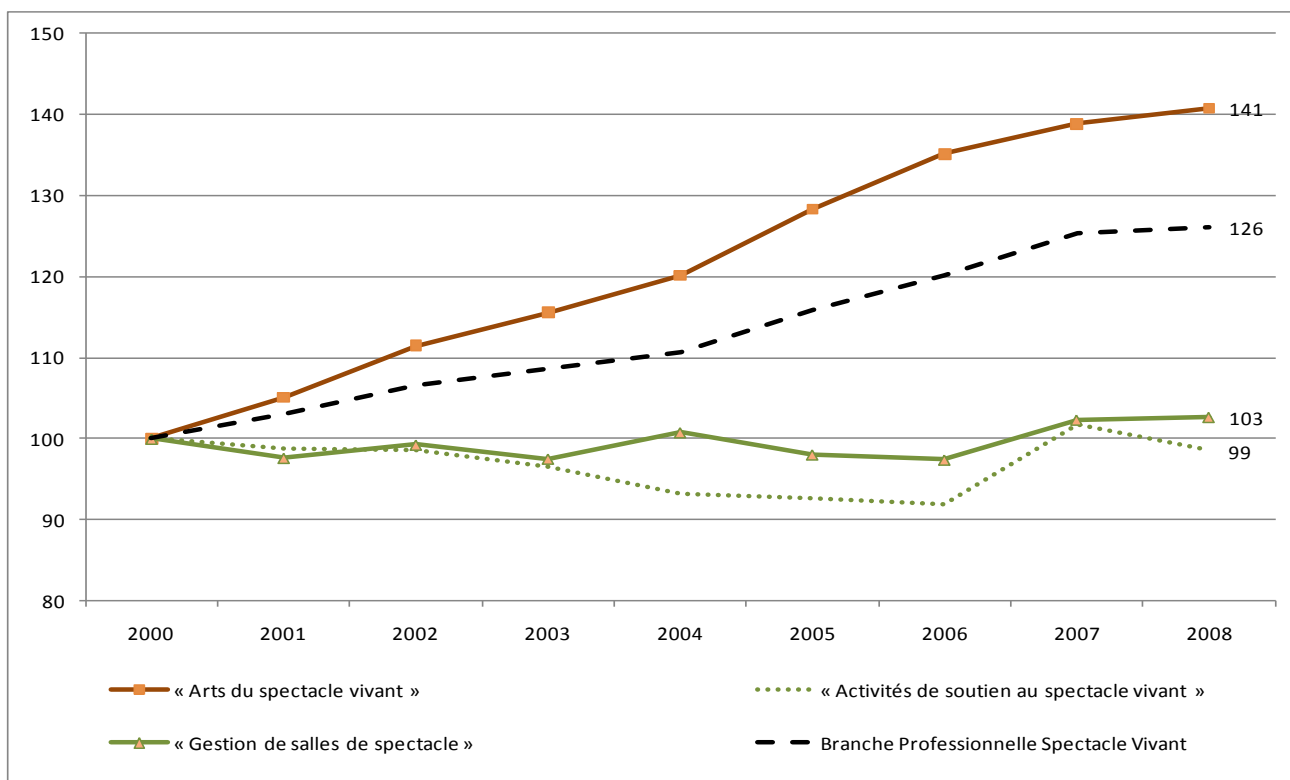
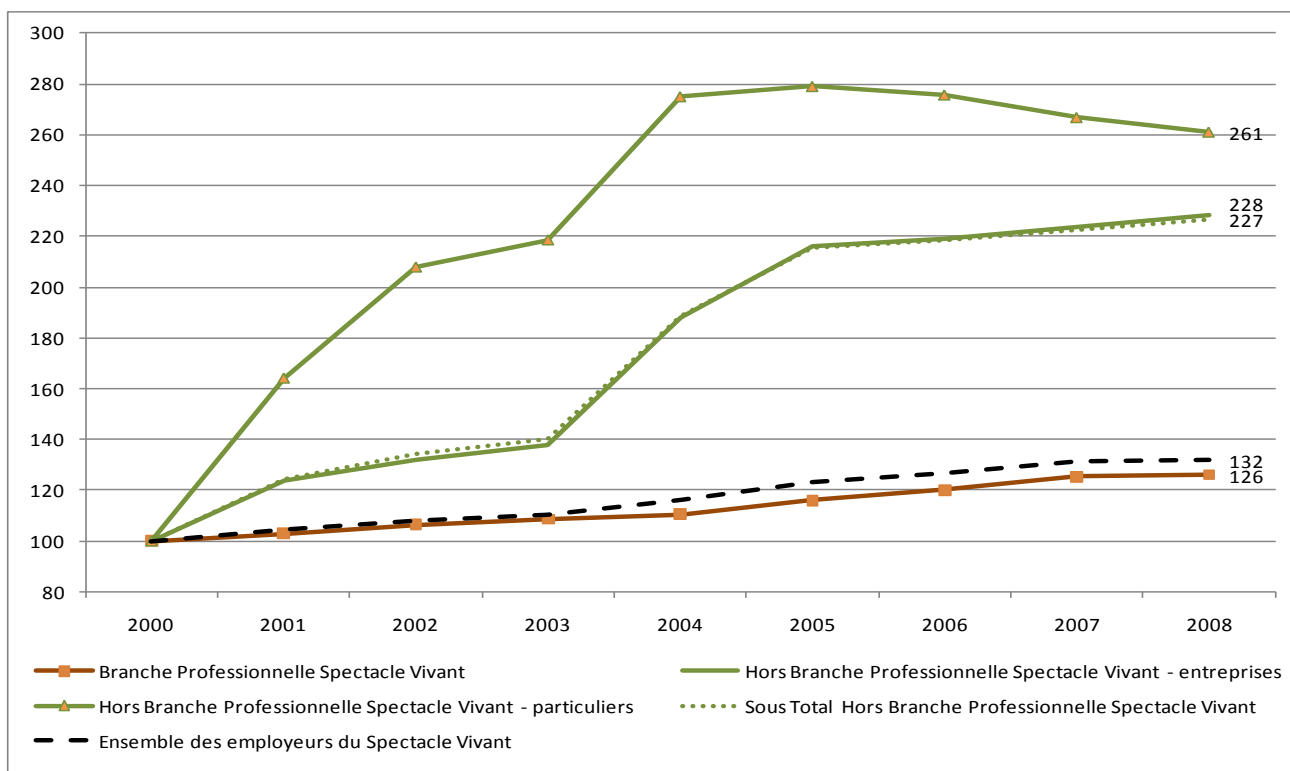
* Total dédoublonné.

Graphique 7 : Répartition des salariés du spectacle vivant selon l'activité principale de l'employeur (en %)



Source : AUDIENS

Graphique 7 bis : Évolution du nombre de salariés selon l'activité de l'employeur entre 2000 et 2008 (indices base 100 en 2000)



Source : AUDIENS

2-1-2 Caractéristiques de taille et dispersion des employeurs

Les structures employeurs du spectacle vivant sont de petites tailles : 45 % des employeurs relevant de la branche professionnelle ont déclaré 5 salariés au plus sur l'année 2008, tous types de contrats confondus et quelque soit la durée de l'emploi (tableau 17). Le nombre de salariés moyen déclaré est de 21 par employeurs (tableau 18) et le nombre de salariés médian de 7 (tableau 19).

Dans la branche professionnelle, l'atomicité de l'emploi est davantage marquée dans le secteur des « Arts du spectacle vivant » (l'effectif moyen est de 19 par employeur et l'effectif médian de 6).

Les employeurs hors branche déclarent en moyenne chaque année 4 salariés chacun et 50 % déclarent au maximum 2 salariés CDDU sur l'année (tableaux 17 et 19).

Tableau 17 : Répartition des employeurs selon le nombre de salariés déclarés en 2008

	Nombre d'employeurs en 2008		Répartition (en %)	
	Branche Professionnelle Nombre d'employeurs déclarant des salariés en CDI, CDD, CDDU	Hors Branche Nombre d'employeurs déclarant des salariés en CDDU	Branche Professionnelle Employeurs déclarant des salariés en CDI, CDD, CDDU	Hors Branche Employeurs déclarant des salariés en CDI, CDD, CDDU
1 salarié	3 069	39 669	18	45
2 salariés	1 593	17 863	9	20
de 3 à 5 salariés	3 062	17 745	18	20
de 6 à 10 salariés	2 945	7 871	17	9
de 11 à 20 salariés	2 837	3 661	16	4
de 21 à 50 salariés	2 355	1 690	14	2
plus de 50 salariés	1565	371	9	0
Total	17 426	88 870	100	100

Source : AUDIENS

En moyenne en 2008, l'ensemble des employeurs ont déclaré 7 salariés (tableau 18), tous types de contrat confondus et quelle que soit la durée de l'emploi. Pour les seuls employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant ce nombre s'élève à 21 et il chute à 4 pour les employeurs hors branche.

Le nombre moyen de salariés déclarés en CDDU est de 6 par employeur. Il est de 4 pour les employeurs hors branche et de 18 pour les employeurs de la branche professionnelle.

Les employeurs de la catégorie « Arts du spectacle vivant » sont de plus petites structures (19 salariés en moyenne par an), comparativement aux autres employeurs de la branche professionnelle (33 salariés en moyenne relevant des « Activités de soutien au spectacle vivant » et 41 pour ceux relevant de la « Gestion des salles de spectacle »).

Tableau 18 : Nombre moyen de salariés déclarés par employeur en 2008*

	Nombre moyen de salariés * par employeur en 2008			
	CDDU	CDD	CDI	Tous types de contrats
« Arts du spectacle vivant »	16	2	1	19
« Activités de soutien au spectacle vivant »	28	4	2	33
« Gestion de salles de spectacle »	29	5	7	41
Total Branche Professionnelle	18	2	1	21
Hors Branche Entreprises	5	ns	ns	5
Hors Branche Particuliers Employeurs	2	ns	ns	2
Total Hors Branche	4	ns	ns	4
Ensemble des employeurs	6	0	0	7

Source : AUDIENS

* Dans le calcul du nombre moyen d'effectif déclaré, tous les individus sont comptabilisés quelque soit leur temps de travail ou leur statut.

Concernant le nombre de salariés déclarés par les employeurs de la branche professionnelle en 2008 (tableau 19) :

- 25 % des employeurs n'ont déclaré que 2 salariés (contre 1 salarié pour les employeurs du hors branche), ce chiffre s'élève jusqu'à 5 salariés pour les employeurs ayant pour activité est la « Gestion de salle de spectacle » ;
- 50 % des employeurs ont déclaré 7 salariés au plus (contre 2 salariés pour les employeurs du hors branche), ce chiffre grimpe jusqu'à 17 pour les employeurs ayant pour activité la « Gestion de salles de spectacle » ;
- 25 % des employeurs ont déclaré plus de 18 salariés sur l'année (contre 4 salariés pour les employeurs du hors branche), et 48 salariés toujours pour ceux ayant pour activité la « Gestion de salles de spectacle ».

Les disparités de situation sont plus élevées chez les employeurs de la branche professionnelle (rapport interquartile de 9), en particulier dans les secteurs « Activités de soutien au spectacle vivant » et celui de la « Gestion des salles de spectacle » (rapport interquartile de 10).

Tableau 19 : Indicateurs de dispersion des employeurs concernant le nombre de salariés déclarés en 2008

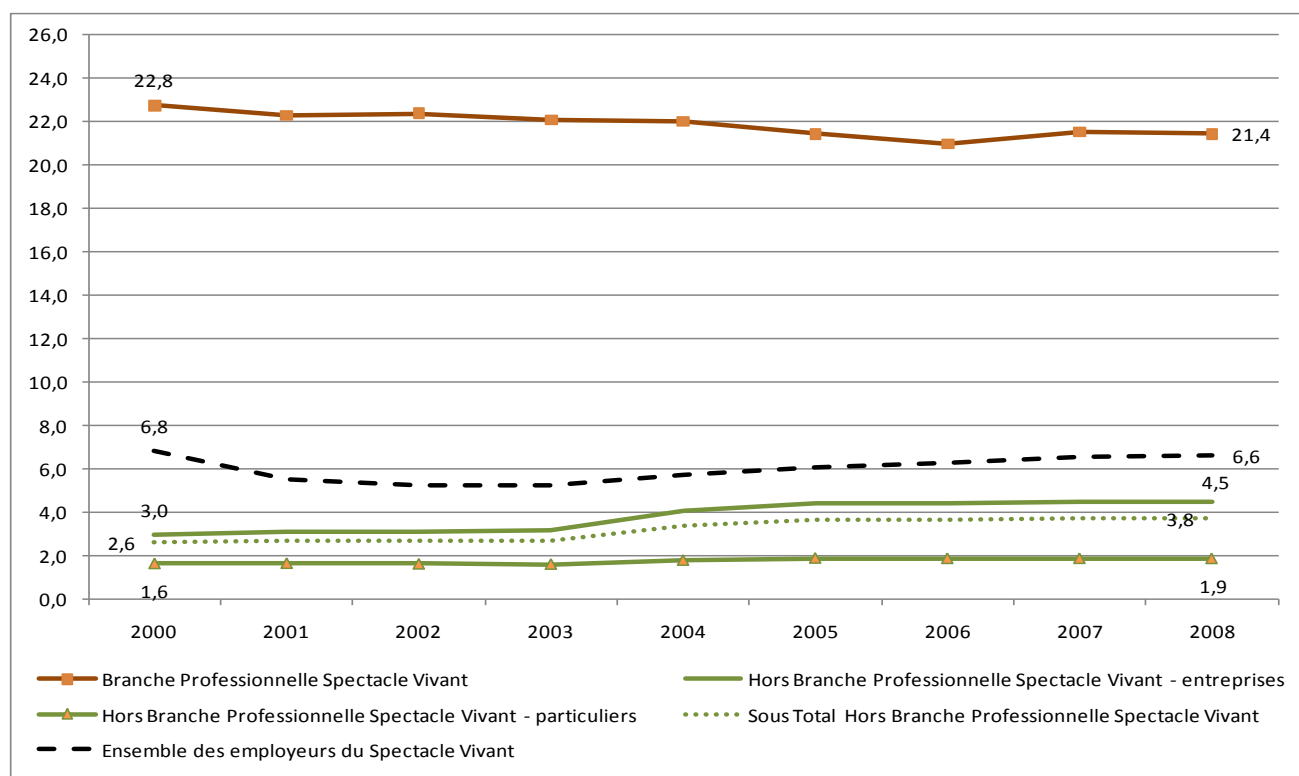
	Nombre de salariés déclarés en 2008			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3/Quartile 1
« Arts du spectacle vivant »	2	6	16	8
« Activités de soutien au spectacle vivant »	3	10	29	10
« Gestion de salles de spectacle »	5	17	48	10
Total Branche Professionnelle	2	7	18	9
Hors Branche Entreprises	1	2	4	4
Hors Branche Particuliers Employeurs	1	1	2	2
Total Hors Branche	1	2	4	4
Ensemble des employeurs	1	2	5	5

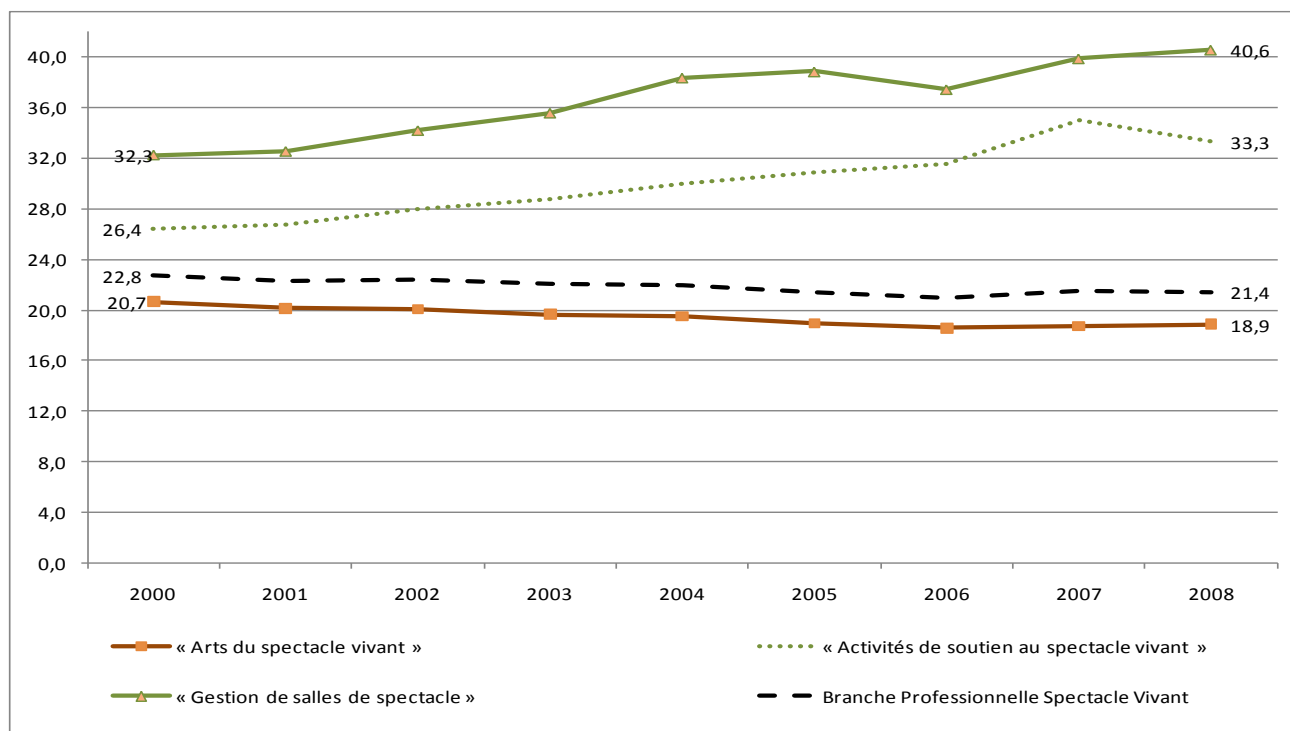
Source : AUDIENS

Sur la période 2000-2008, le nombre moyen de salariés déclarés sur l'année baisse pour les employeurs de la branche professionnelle et augmente légèrement pour les employeurs hors branche (graphique 8). Les tendances diffèrent selon le secteur d'activité : le volume d'emploi moyen par employeurs augmente dans les secteurs « Activités de soutien au spectacle vivant » et celui de la « Gestion des salles de spectacle », et baisse dans celui des « Arts du spectacle vivant ».

Sur la même période, les disparités s'accroissent (tableau 20), en particulier pour les employeurs relevant de la branche professionnelle.

Graphique 8 : Nombre moyen de salariés déclarés par employeur entre 2000 et 2008





Source : AUDIENS

Le nombre moyen de salariés déclarés sur l'année par employeur de la branche professionnelle est passé de 23 en 2000 à 21 en 2008, tandis que la médiane reste inchangée à 7 salariés :

- les petites structures emploient moins de salariés (en 2000, 25% des employeurs déclaraient 3 salariés, en 2008 ils en déclarent 2) ;
- les structures les plus importantes affichent un seuil minimal moins élevé : 25 % des employeurs déclaraient au moins 20 salariés en 2000 et ils en déclarent au moins 18 en 2008 ;
- c'est parmi les employeurs de la branche professionnelle que les disparités sont les plus fortes et qu'elles se renforcent : le rapport interquartile est élevé, atteignant la valeur de 7 en 2000 et de 9 en 2008.

Tableau 20 : Evolution des indicateurs de dispersion de 2000 à 2008

	Branche Professionnelle		Hors Branche		Ensemble des employeurs	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008
Nombre d'effectifs déclarés	147 943	186 463	29 802	67 531	161 526	213 234
Nombre moyen d'effectifs par employeur	23	21	3	4	7	7
Quartile 1	3	2	1	1	1	1
Médiane	7	7	1	2	2	2
Quartile 3	20	18	3	4	4	5
Rapport interquartile (Q3/Q1)	7	9	3	4	4	5

Source : AUDIENS

En 2008, les 14 112 employeurs de la branche professionnelle ayant le statut juridique d'association ont employé 114 761 salariés au total²⁴ (91 011 CDDU, 16 782 CDD et 13 747 CDI), c'est-à-dire en moyenne 15 salariés (13 CDDU, 1 CDD et 1 CDI).

50% des employeurs de la branche professionnelle ayant le statut juridique d'association ont employé au plus 6 salariés sur l'année (tous types de contrat de travail confondus).

Tableau 21 : Répartition du nombre de salariés par contrat et par statut juridique des employeurs de la branche, en 2008

	Nombre d'employeurs Branche Professionnelle	Nombre de salariés				Nombre moyen de salariés				Nombre médian de salariés			
		CDDU	CDD	CDI	Total*	CDDU	CDD	CDI	Total*	CDDU	CDD	CDI	Total*
SA - SAS	269	17 815	5 694	3 227	26 168	88	21	12	120	42	2	4	53
SARL - EURL	2 475	57 867	7 882	5 609	69 531	36	3	2	42	12	0	0	16
GIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Société en nom collectif	19	1 360	555	129	2 025	74	29	7	110	10	0	4	21
SCOP	38	2 289	382	481	3 071	62	10	13	82	36	2	6	60
SCIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise individuelle en nom propre - SNC	345	3 919	312	219	4 425	12	1	1	13	3	0	0	5
Association	14 112	91 011	16 782	13 747	114 761	13	1	1	15	5	0	0	6
Etablissement et régie à caractère administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissement et régie à caractère industriel et commercial	13	1 493	197	208	1 873	117	15	16	146	61	0	0	62
EPCC	13	1 611	0	0	1 611	118	0	0	118	69	0	0	69
Service ministériel ou collectivité territoriale	14	7 415	815	1 212	9 247	100	10	15	124	33	0	0	38
Structure de droit public au caractère non identifié	79	1 810	93	69	1 956	67	3	2	72	35	0	0	35
SEM	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Particulier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres statuts	32	6 860	185	395	7 352	215	6	12	232	3	0	1	16
Statut non renseigné	2	24	0	0	24	//	//	//	//	//	//	//	//
Total	17 426	140 917	32 244	25 151	186 463	18	2	1	21	6	0	0	7

Source : AUDIENS

* Totaux dédoublonnés

Rappel : AUDIENS ne comptabilise pas les personnels en CDI et en CDD de certaines catégories d'employeurs (cf le champ en préambule).

²⁴ Total dédoublonné

2-2 Conditions d'emploi

Dans les tableaux ci-dessous trois catégories professionnelles sont distinguées²⁵ :

- | | |
|--|--------------------|
| 1 - les artistes interprètes / non cadre | notées "artistes" |
| 2 - le personnel artistique, technique et administratif / cadres ; | notés "cadres" |
| 3 - le personnel technique et administratif / non cadres | notés "non cadres" |

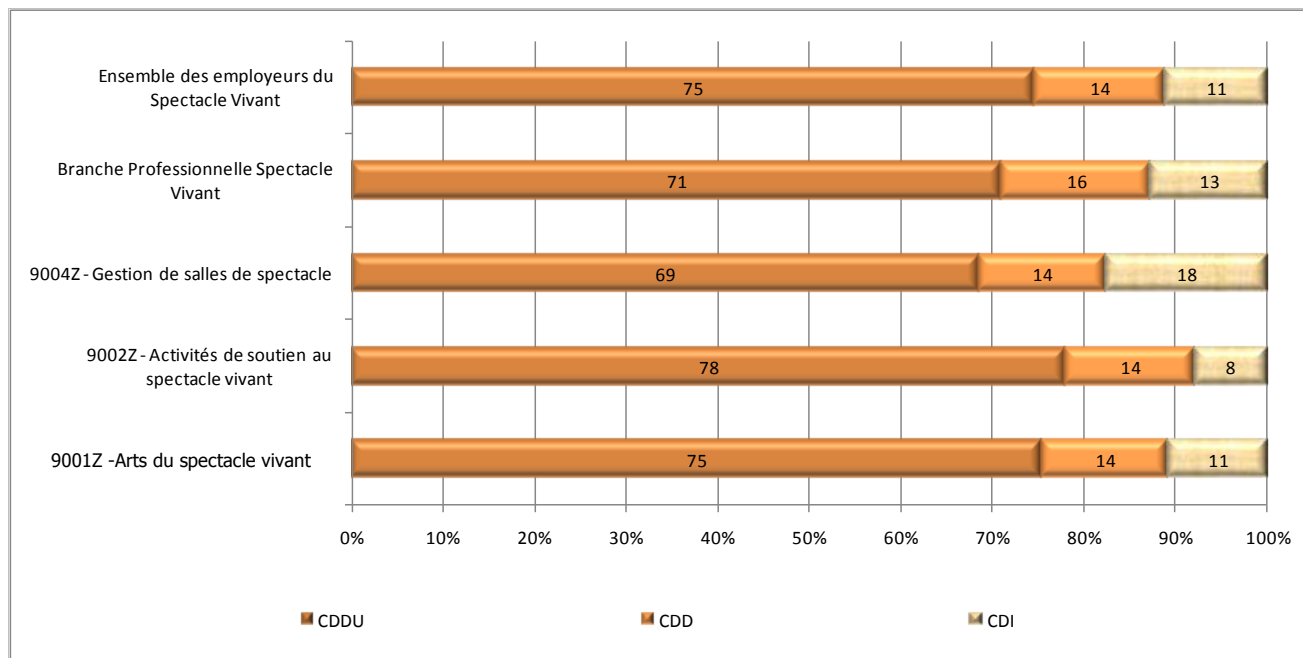
2-2-1 Les contrats de travail

Le CDD est la forme d'emploi la plus répandue (graphique 9). Dans la branche professionnelle, 71 % des effectifs sont salariés en CDDU (tandis que le taux de CDDU est de 100 % pour les employeurs hors branche²⁶), 16 % en autres formes de CDD, et 13 % en CDI. De ce point de vue, le secteur « Gestion de salles de spectacle » fait figure d'exception avec un taux de CDI sensiblement plus élevé (18 % des salariés du secteur). Rappelons néanmoins que les artistes, sont très majoritairement engagés en CDDU.

Pour autant, en 8 ans, le volume de CDDU diminue relativement (graphique 10) : si dans la branche professionnelle cette forme d'emploi concernait 77 % des salariés en 2000, le taux passe à 71 % en 2008. Le mouvement est plus accentué dans le secteur des « Activités de soutien au spectacle vivant » (de 88 % en 2000, la proportion passe à 78 % en 2008).

Toutefois, sur la même période, le taux d'emploi en CDDU pour un CDI est en très légère baisse pour les employeurs de la branche professionnelle (graphique 11), le ratio passant de 5,8 en 2000 à 5,6 en 2008. Et en particulier, dans le secteur des « Activités de soutien au spectacle vivant » où le taux baisse de 12,1 à 9,8.

Graphique 9 : Répartition des salariés selon leur contrat, en 2008 (en %)

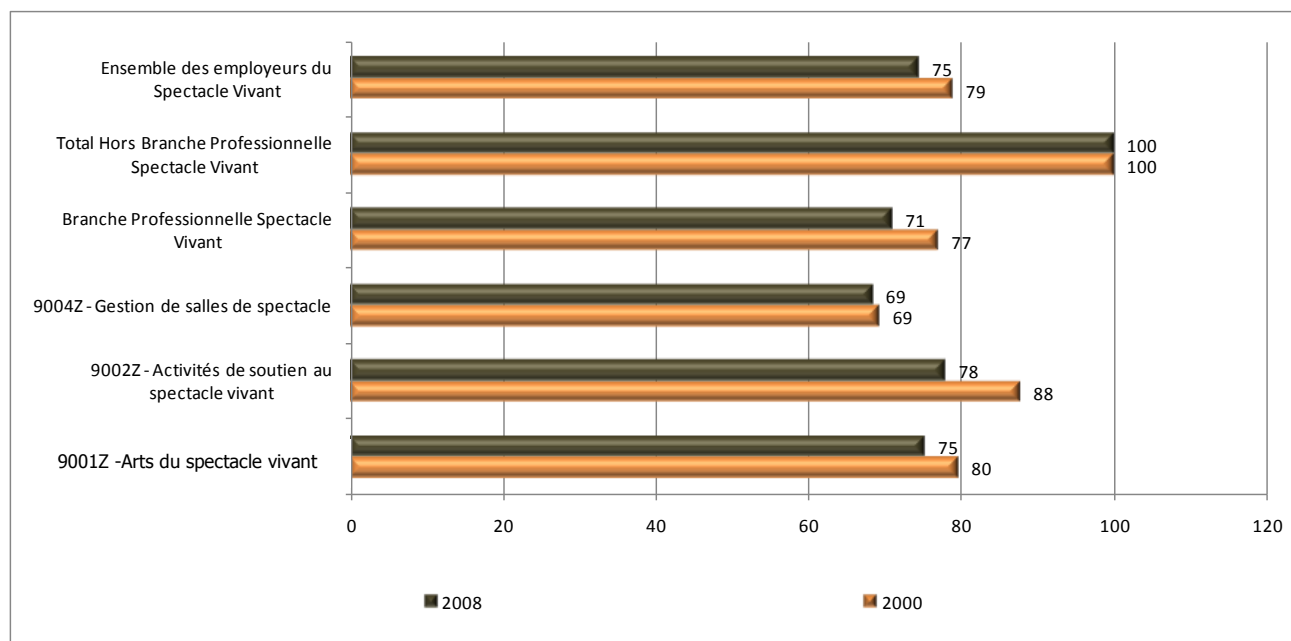


Source : AUDIENS

²⁵ Cf Préambule champ et nature des indicateurs

²⁶ Rappel : la catégorie des employeurs hors branche professionnelle recouvre le champ du GUSO (cf 1^{ère} partie)

Graphique 10 : Part des CDDU dans le total des effectifs déclarés, en 2000 et 2008 (en %)

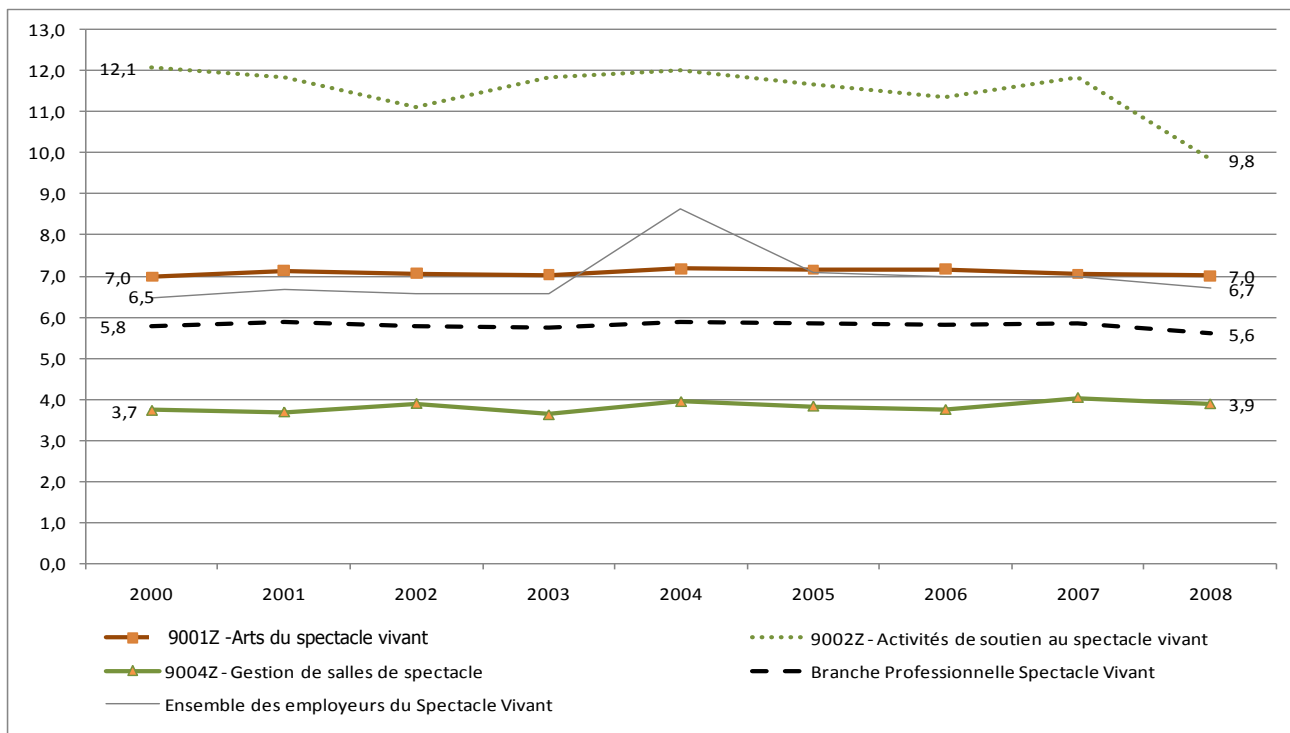


Source : AUDIENS

A la dualité du marché du travail entre les employeurs de la branche professionnelle et hors branche, se superposent des segmentations à l'intérieur des employeurs de la branche qui n'ont pas des organisations homogènes. Les logiques d'activité peuvent être corrélées à :

- l'usage des types de contrats de travail différents : si le taux de CDDU pour un CDI est de 6 en moyenne globalement dans la branche, il monte à 1 pour 7 dans le secteur des « Arts du spectacle vivant » et 1 pour 10 dans le secteur des « Activités de soutien au spectacle vivant ». Par contraste, le secteur de « Gestion de salles de spectacle » compte 1 CDI pour 4 CDDU (graphique 11) ;
- des volumes d'emplois différents : les volumes d'emploi de chacune des structures du secteur « Arts du spectacle vivant » sont relativement faibles (19 salariés en moyenne). Le dynamisme est plus soutenu et les rémunérations plus élevées dans les deux autres secteurs (« Activités de soutien au spectacle vivant » et « Gestion de salles de spectacle ») ;
- des disparités plus ou moins fortes : le secteur des « Arts du spectacle vivant » est relativement homogène. Les disparités sont par contre plus nettes dans les deux autres secteurs. Les indicateurs suggèrent une dualité des marchés avec d'un côté une forte atomisation des employeurs et de l'autre, des structures générant des volumes d'emploi plus importants.

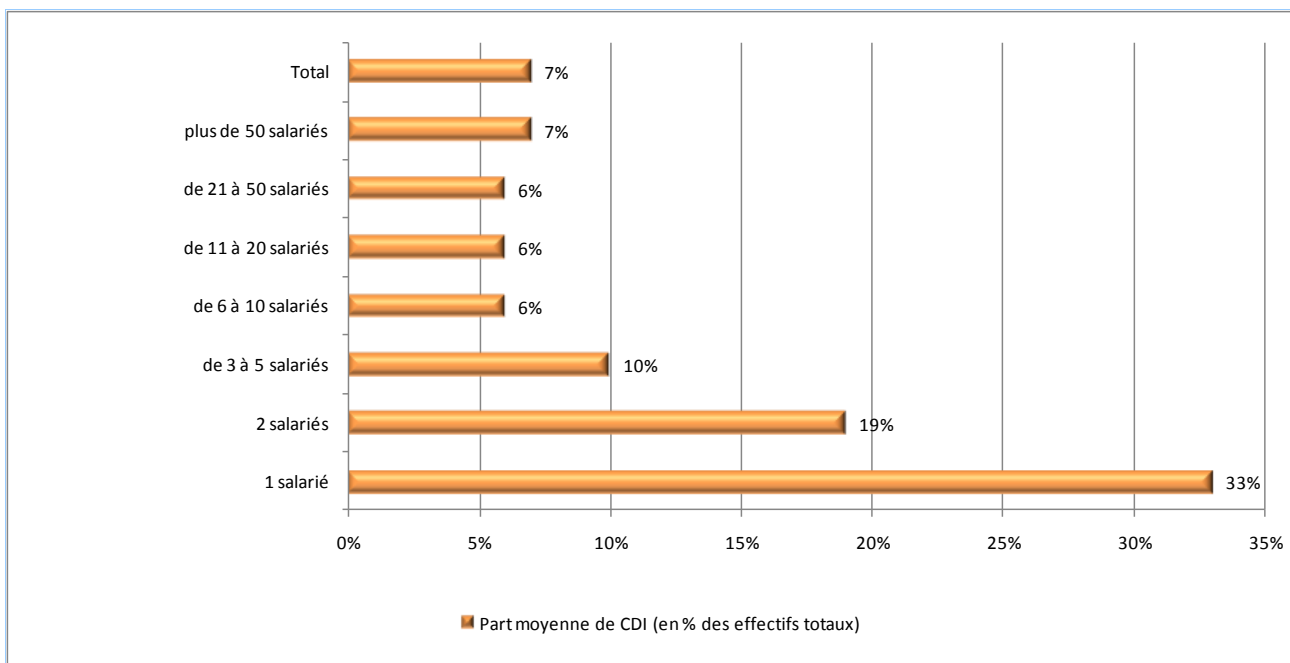
Graphique 11 : Nombre de CDDU pour un CDI selon le secteur d'activité de l'employeur, entre 2000 et 2008



Source : AUDIENS

Pour les employeurs déclarant un salarié sur l'année, dans 33 % des cas il s'agit d'un CDI (dans 67 % des cas l'entreprise qui ne déclare qu'un seul salarié emploie un CDD/CDDU).

Graphique 12 : Part moyenne de CDI selon la taille des employeurs de la branche professionnelle en 2008 (en %)



Source : AUDIENS

Concernant la répartition des salariés, la catégorie "Artistes interprètes" est la plus nombreuse et concerne 56 % des effectifs déclarés par l'ensemble des entreprises de la branche et hors branche (tableau 22 et graphique 13). Les "personnels techniques et administratifs non cadres" arrivent en seconde position avec 37 % des effectifs. Les "cadres artistiques, techniques et administratifs" représentent 7 % des effectifs.

Logiquement les différences sont très nettes selon l'activité principale de l'employeur. Concernant les employeurs hors branche, 83 % des effectifs sont des "artistes interprètes".

Chez les employeurs de la branche professionnelle la catégorie des "artistes interprètes" représente 47 % des effectifs, et les "personnels techniques et administratifs non cadres" y sont presque aussi nombreux, soit 45 %. Enfin les "cadres artistiques, techniques et administratifs" représentent quant à eux 9 %. C'est dans le secteur des "Arts du spectacle vivant" que les "artistes interprètes" sont en toute logique les plus nombreux (51 % des effectifs). Dans les deux autres secteurs, leur nombre relatif passe à 41 % dans le secteur de la « Gestion des salles de spectacle » et 42 % dans les « Activités de soutien au spectacle vivant ».

Dans la branche professionnelle du spectacle vivant, 140 917 personnes ont été employées en CDDU, dont 99 564 en tant qu'artiste interprètes, 32 244 en autre forme de CDD et 25 151 en CDI (tableau 22).

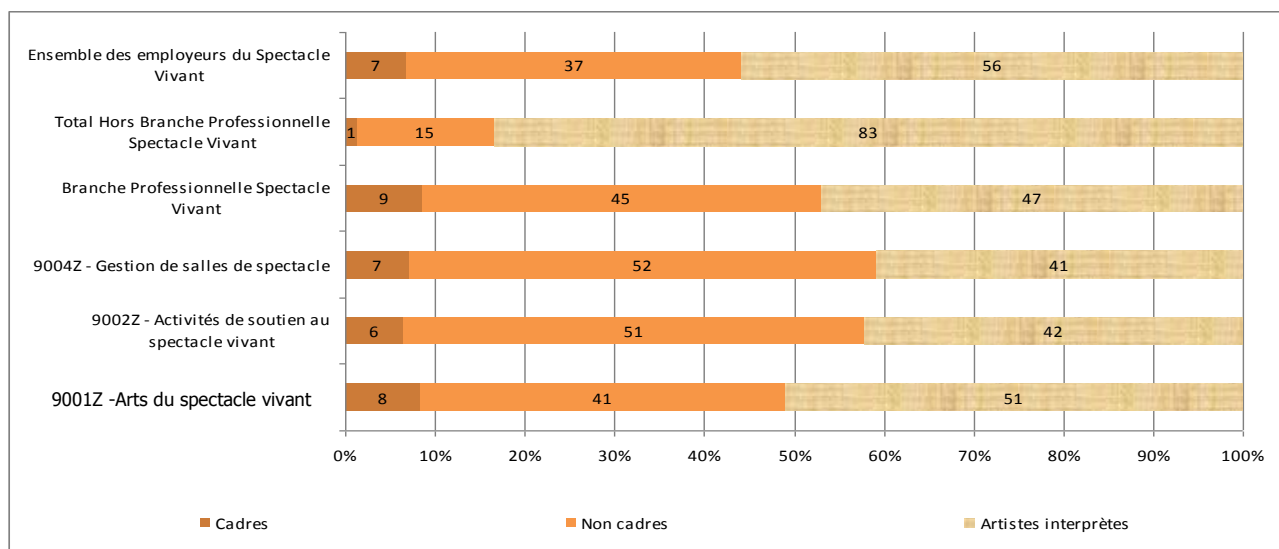
Tableau 22 : Répartition des salariés selon leur catégorie professionnelle et leur statut d'emploi, en 2008

	Arts du spectacle vivant	Activités de soutien au spectacle vivant	Gestion de salles de spectacle	Total Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
Nombre de personnes déclarées en CDD au moins une fois	21 691	7 965	3 112	32 244	/	/	/	/
dont comme cadre	1 046	198	145	1 371	/	/	/	/
dont comme non cadre	20 612	7 771	2 955	30 860	/	/	/	/
dont comme artiste	130	5	16	151	/	/	/	/
Nombre de personnes déclarées en CDI au moins une fois	16 806	4 514	3 956	25 151	/	/	/	/
dont comme cadre	3 801	1 134	807	5 697	/	/	/	/
dont comme non cadre	12 486	3 399	3 094	18 911	/	/	/	/
dont comme artiste	629	4	83	715	/	/	/	/
Nombre de personnes déclarées en CDDU au moins une fois	117 821	44 375	15 379	140 917	66 036	11 397	67 531	168 314
dont comme cadre	9 244	2 449	685	11 258	918	17	933	11 875
dont comme non cadre	35 699	18 923	5 833	45 893	10 518	416	10 703	49 108
dont comme artiste	85 328	24 721	9 192	99 564	56 744	11 056	58 182	125 994

Source : AUDIENS

Tous les effectifs sont dédoublonnés dans ce tableau. Quelle que soit la situation observée, on comptabilise toujours les individus et non les déclarations. Par exemple, 117 821 individus différents ont été déclarés au moins une fois en CDDU par des entreprises relevant du code NAF 9001Z.

Graphique 13 : Répartition des salariés selon leur catégorie professionnelle, en 2008 (en % du total des déclarations en 2008)



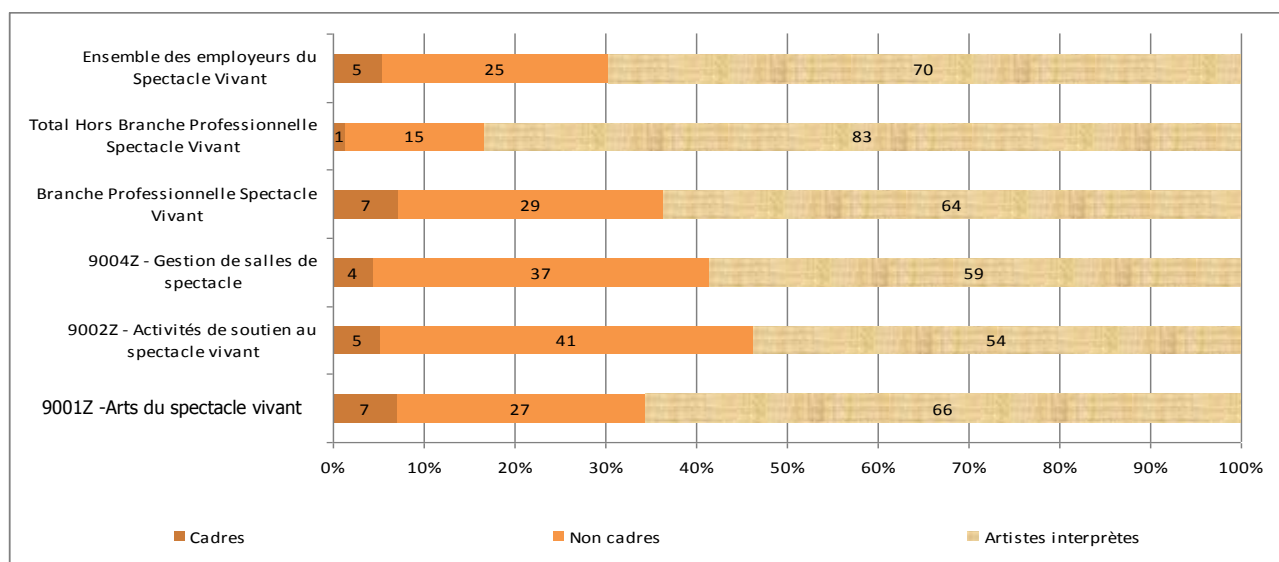
Source : AUDIENS

Le type de contrat de travail clive nettement les catégories d'emploi. Pour l'ensemble des employeurs de la branche et hors branche, les salariés sous CDDU sont dans 70 % des "artistes interprètes" (graphique 14).

Ils demeurent très majoritaires chez les employeurs de la branche professionnels : les "artistes interprètes" représentent 64 % des CDDU, les "personnels techniques et administratifs non cadres" représentant quant à eux 29 % des CDDU, et les "cadres artistiques, techniques et administratifs" 7 % des CDDU.

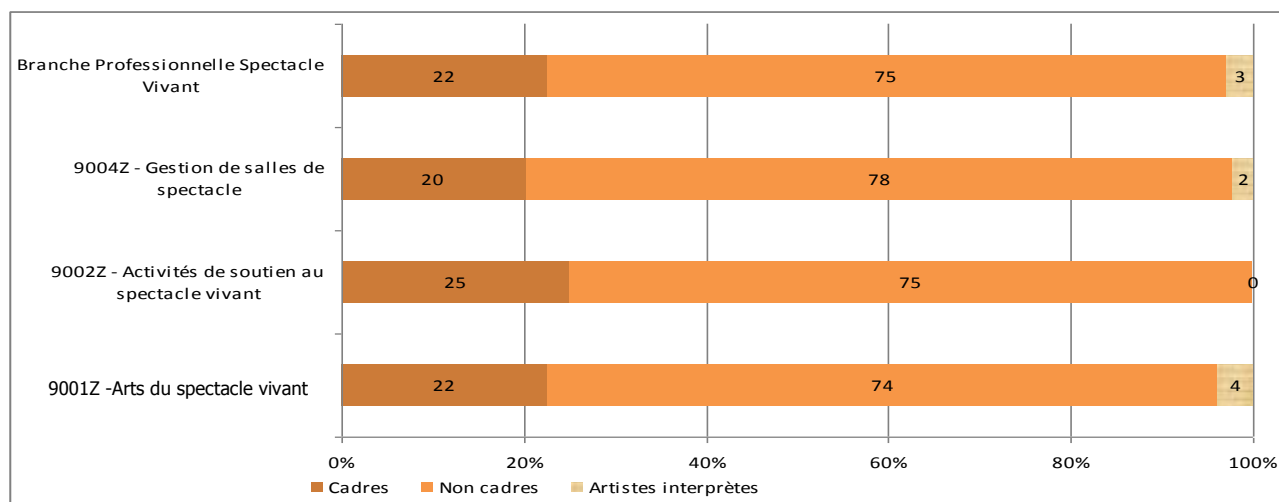
Les salariés en CDI de la branche professionnelle (graphique 15), sont dans 3 % des cas des "artistes interprètes". En effet, les trois quart des salariés sous CDI sont des "personnels techniques et administratifs non cadres" (soit 75 % des cas).

Graphique 14 : Répartition des CDDU selon leur catégorie professionnelle, en 2008 (en % du total des déclarations CDDU)



Source : AUDIENS

Graphique 15 : Répartition des CDI selon leur catégorie professionnelle, en 2008 (en % du total des déclarations CDI)



Source : AUDIENS

Dans la branche professionnelle, le temps plein est plus fréquent pour les salariés en CDI que pour les CDD (tableau 23) : une personne est nécessaire pour occuper un équivalent temps plein en CDI, lorsque ce nombre passe à 5 pour les CDD (hors CCDU).

Dans le secteur des « Activités de soutien au spectacle vivant » la gestion des artistes sous CDD est singulière : 41 personnes sont nécessaires pour y occuper un équivalent temps plein.

Tableau 23 : Nombre de salariés et équivalents temps plein* dans la branche professionnelle, en 2008

	Arts du spectacle vivant	Activités de soutien au spectacle vivant	Gestion de salles de spectacle	Total Branche Professionnelle
Nombre d'équivalent temps plein déclarés en CDD	4 787	1 348	815	6 950
dont comme cadre	313	56	47	415
dont comme non cadre	4 446	1 292	764	6 502
dont comme artiste	28	0	4	33
Nombre d'équivalent temps plein déclarés en CDI	11 831	3 300	2 846	17 978
dont comme cadre	3 323	959	723	5 005
dont comme non cadre	7 890	2 337	2 052	12 279
dont comme artiste	619	4	72	694
Nombre de personnes nécessaires pour occuper un etp en CDD *	5	6	4	5
dont comme cadre	3	4	3	3
dont comme non cadre	5	6	4	5
dont comme artiste	5	41	2	5
Nombre de personnes nécessaires pour occuper un etp en CDI *	1	1	1	1
dont comme cadre	1	1	1	1
dont comme non cadre	2	1	2	2
dont comme artiste	1	1	1	1

Source : AUDIENS

* Nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année / nombre d'équivalent temps plein sur l'année.

Sont considérées ici toutes les périodes d'activité des salariés en CDD (hors CCDU) ou en CDI déclarées par les entreprises de la branche.

Pour le calcul de l'équivalent temps plein sur l'année, les temps partiel sont intégrés proportionnellement au taux du temps partiel déclaré.

Deux variables interviennent dans le calcul de ces équivalents temps plein :

- la durée du contrat (en CDI ou en CDD) en nombre de jours calendaires ;
- le taux de temps partiel qui indique une éventuelle réduction de temps de travail.

2-2-2 Salariés en CDDU : allocataires du régime d'assurance chômage et revenus

Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus d'AUDIENS (et non de Pôle emploi), qui enregistre dans ses fichiers les éléments liés aux périodes de chômages donnant droits à des points retraites.

Est considéré ici comme allocataire des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage, tout individu ayant exercé une activité de spectacle vivant en CDDU et bénéficié au moins une fois en 2008 de ces allocations que l'employeur relève de la branche professionnelle ou hors branche.

Globalement, en 2008, 41 % des CDDU ayant travaillé dans le spectacle vivant (que l'employeur relève de la branche ou non) ont bénéficié d'au moins une allocation des annexes 8 et 10 (tableau 24). Cette proportion est de 77 % pour les "personnels cadres artistiques techniques et administratifs", de 55 % pour les "personnels administratifs et techniques non cadre" et de 37 % pour les "artistes interprètes".

La proportion d'allocataires est identique selon que la focale soit placée sur les employeurs de la branche ou hors branche (45 %). Elle est moins élevée dans le secteur des « Arts du spectacle vivant » (48 %) que dans les deux autres secteurs des employeurs relevant de la branche professionnelle (56 %).

Ainsi c'est moins d'un salarié sur deux, régulièrement engagé en CDDU, qui a accès au régime spécifique d'assurance chômage. Ce constat renvoie à des situations professionnelles différentes : activités de spectacle à titre occasionnel et complémentaires à une autre activité, phase d'insertion professionnelle, précarité...

Tableau 24 : Part des allocataires des annexes 8 et 10 en 2008

	Arts du spectacle vivant	Activités de soutien au spectacle vivant	Gestion de salles de spectacle	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Ensemble des employeurs
Nombre de personnes allocataires des annexes 8 et 10	56 573	24 885	8 639	63 776	29 191	9 073	30081	68 254
dont comme cadre	7 183	2 002	496	8 696	665	15	678	9 106
dont comme non cadre	21 215	12 186	4 178	25 957	6 841	312	6967	27 076
dont comme artiste	37 939	12 132	4 227	41 358	23 216	8817	24078	46 148
Nombre de personnes non allocataires des annexes 8 et 10	61 248	19 490	6 740	77 141	36 845	2 324	37450	100 060
dont comme cadre	2 061	447	189	2 562	253	2	255	2 769
dont comme non cadre	14 484	6 737	1 655	19 936	3 677	104	3736	22 032
dont comme artiste	47 389	12 589	4 965	58 206	33 528	2239	34104	79 846
Part des allocataires des annexes 8 et 10	48%	56%	56%	45%	44%	80%	45%	41%
dont comme cadre	78%	82%	72%	77%	72%	88%	73%	77%
dont comme non cadre	59%	64%	72%	57%	65%	75%	65%	55%
dont comme artiste	44%	49%	46%	42%	41%	80%	41%	37%

Source : AUDIENS

Lecture : sur les 117 821 (56 573 + 61 248) personnes déclarées au moins une fois en CDDU par une entreprises du code NAF 9001Z, 48 % ont perçu du chômage au titre des annexes 8 et 10 sur 2008 que ce soit au titre de cette activité dans le code NAF 9001Z ou non.

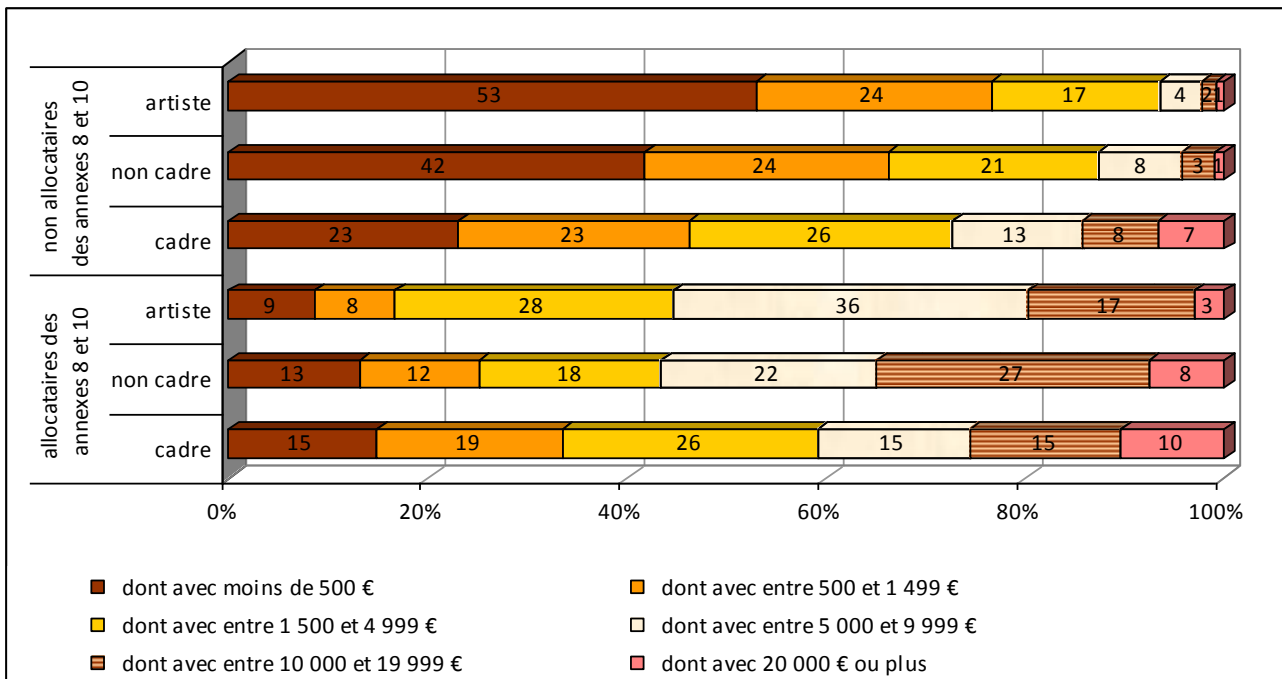
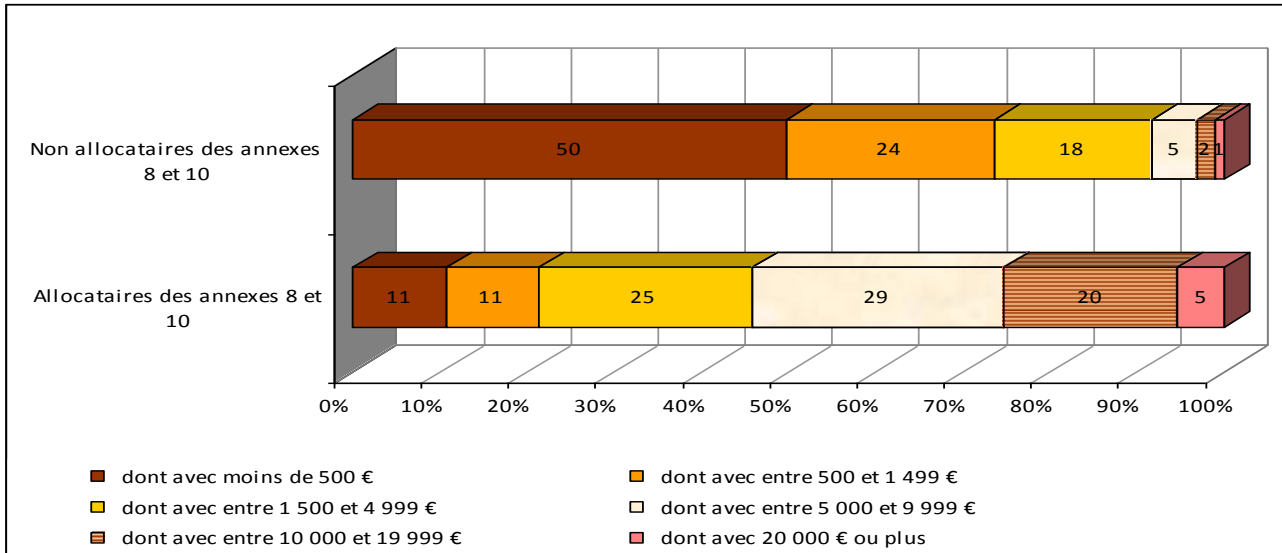
La répartition des CDDU par tranche de salaire annuel dans le spectacle vivant est très différente selon que l'on observe les bénéficiaires des annexes 8 et 10 ou les non bénéficiaires (graphique 16).

Ainsi, 74 % des non allocataires perçoivent moins de 1500 € sur l'année lorsqu'ils ne sont que 22 % au sein des allocataires.

La situation est particulièrement tranchée pour les artistes, car ils sont 77 % à gagner moins de 1 500 € parmi les non allocataires, et plus que 17 % parmi les allocataires, ce qui reste un pourcentage élevé.

Pour les cadres, la différence de situations entre les bénéficiaires des annexes 8 et 10 et les non bénéficiaires est relativement moins nette. Ils sont 46 % à gagner moins de 1 500 € parmi les non allocataires, et 34 % parmi les allocataires.

Graphique 16 : Répartition des salariés en CDDU selon leur tranche de salaire annuel – indicateurs en 2008



Source : AUDIENS

2-2-3 Données sociodémographiques

Un individu compte pour un dès lors qu'il a travaillé au moins une heure dans le spectacle vivant pour un employeur de la branche professionnelle ou bien pour un employeur hors branche.

La majorité des salariés a entre 26 et 35 ans (67 509 personnes soit 32 %), puis entre 36 et 45 ans (55 167 des personnes 26 %).

L'âge moyen de l'ensemble des salariés du spectacle vivant est de 37 ans et 50 % des salariés ont moins de 36 ans. Cependant les personnes ayant un CDD sont légèrement plus jeunes (33 ans en moyenne) et ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir entre 19 et 25 ans. Les personnes employées en tant que cadre sont par contre en moyenne plus âgées (43 ans en moyenne), contre 39 ans en moyenne pour les artiste interprète et 35 ans pour les professions non cadre.

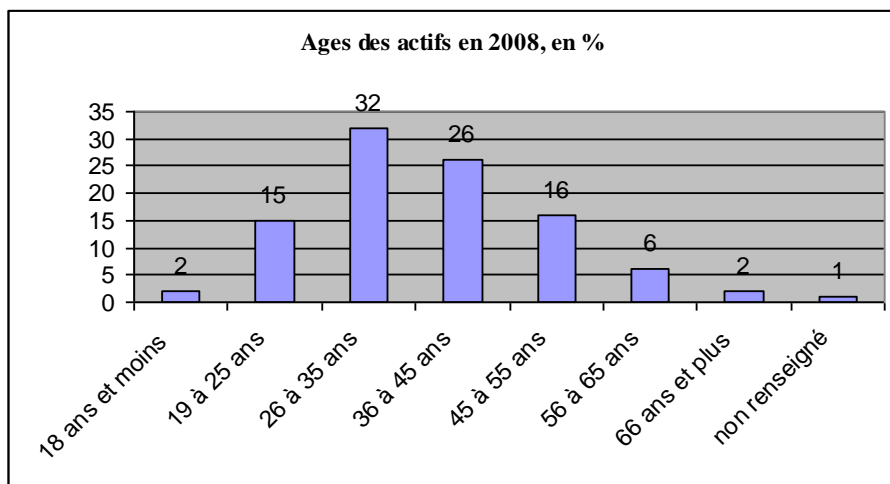
Tableau 25 : Répartition des salariés par tranche d'âges, en 2008

Âge des salariés En 2008	18 ans et moins	19 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	plus de 65 ans	âge non renseigné	Total
Ensemble salariés *	3 784	32 724	67 509	55 167	34 153	13 843	3 425	2 629	213 234
Ensemble CDI *	195	3 864	7 904	6 180	4 706	2 097	190	15	25 151
CDI artistes *	-	44	192	178	210	83	8	-	715
CDI cadres *	-	61	1 142	1 867	1 658	887	80	2	5 697
CDI non cadres *	195	3 767	6 636	4 192	2 870	1 135	103	13	18 911
Ensemble CDD *	867	10 646	9 843	5 664	3 507	1 484	216	17	32 244
CDD artistes *	14	17	45	30	32	13	-	-	151
CDD cadres *	1	46	403	412	307	172	30	-	1 371
CDD non cadres *	852	10 587	9 450	5 264	3 199	1 305	186	17	30 860
Ensemble CDDU *	2 778	20 335	54 336	46 420	27 847	10 888	3 113	2 597	168 314
CDDU artistes *	2 521	14 205	39 312	33 675	21 777	9 281	2 929	2 294	125 994
CDDU cadres *	1	286	3 094	4 515	2 976	887	100	16	11 875
CDDU non cadres *	268	6 910	18 439	14 833	6 603	1 585	150	320	49 108
Ensemble artistes *	2 535	14 247	39 430	33 786	21 922	9 347	2 937	2 294	126 498
Ensemble cadres *	2	389	4 519	6 608	4 771	1 861	196	18	18 364
Ensemble non cadres *	1 272	19 801	31 981	22 823	11 926	3 827	411	350	92 391

Source : AUDIENS

* *Dédoublonné*

Graphique 17 Répartition de l'âge des salariés, en 2008 (en%)



Source : AUDIENS

Tableau 26 : Ages moyens des salariés et dispersion, en 2008

Âge des salariés En 2008	Âge moyen	écart type	Âge médian
Ensemble salariés	37	12	36
Ensemble CDI *	38	12	36
CDI artistes *	42	11	42
CDI cadres *	45	10	44
CDI non cadres *	36	11	33
Ensemble CDD *	33	12	29
CDD artistes *	37	13	35
CDD cadres *	42	11	41
CDD non cadres *	32	12	29
Ensemble CDDU *	38	12	36
CDDU artistes *	39	12	37
CDDU cadres *	42	10	41
CDDU non cadres *	36	10	35
Ensemble artistes *	39	12	37
Ensemble cadres *	43	10	42
Ensemble non cadres *	35	11	33

Source : AUDIENS

* Total dédoublonné

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à exercer dans le spectacle vivant : 132 582 hommes (62 %), contre 78 838 femmes (37 %). Les femmes sont néanmoins plus présentes dans les emplois en CDI et les CDD que les hommes qui exercent majoritairement en CDDU.

Les hommes sont proportionnellement plus présents (62 %) que les femmes sur les emplois artistiques (55 %).

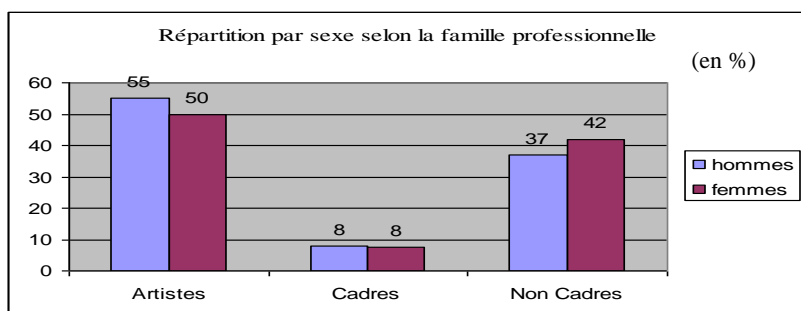
Tableau 27 : Répartition des salariés par sexe, en 2008

Sexe des salariés	Hommes		Femmes		Sexe non renseigné		Total en nombre
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	
Ensemble salariés	132 582	62	78 838	37	1 814	1	213 333
Ensemble CDI *	11 763	47	13 386	53	2	0	25 251
CDI artistes *	400	49	315	39	-	-	803
CDI cadres *	3 239	56	2 457	42	1	0	5 795
CDI non cadres *	8 211	43	10 699	56	1	0	19 010
Ensemble CDD *	15 156	47	17 087	53	1	0	32 344
CDD artistes *	84	33	67	27	-	-	211
CDD cadres *	730	50	641	44	-	-	1 464
CDD non cadres *	14 405	47	16 454	53	1	0	30 960
Ensemble CDDU *	112 522	67	53 981	32	1 811	1	168 413
CDDU artistes *	81 622	65	42 774	34	1 598	1	126 093
CDDU cadres *	8 146	68	3 715	31	14	0	11 974
CDDU non cadres *	36 110	73	12 767	26	231	0	49 207
Ensemble artistes *	81 905	65	42 995	34	1 598	1	126 597
Ensemble cadres *	11 760	64	6 589	36	15	0	18 463
Ensemble non cadres *	55 177	60	36 981	40	233	0	92 491

Source : AUDIENS

* Total dédoublonné

Graphique 18 : Répartition des salariés par sexe selon la famille professionnelle, en 2008 (en %)



Les régions où sont domiciliés le plus grand nombre de professionnels sont l'Ile de France (63 436), Rhône-Alpes (14 461), PACA (14 239) et Languedoc-Roussillon (8 285).

Tableau 28 : Répartition des salariés par catégorie professionnelle et par région de domiciliation, en 2008

Domiciliation des salariés	Ensemble salariés	Ensemble CDI*	Ensemble CDD*	Ensemble CDDU*	Ensemble artistes*	Ensemble cadres*	Ensemble non cadres *
ALSACE	3 337	731	308	2 505	1 870	316	1 515
AQUITAINE	6 301	727	785	5 153	3 992	509	2 705
AUVERGNE	2 425	220	305	2 037	1 660	162	919
BASSE NORMANDIE	2 246	316	277	1 801	1 404	152	960
BOURGOGNE	2 707	346	279	2 236	1 698	258	1 151
BRETAGNE	6 207	568	875	5 165	3 982	450	2 588
CENTRE	4 905	568	639	3 988	2 993	373	2 108
CHAMPAGNE ARDENNE	2 098	299	350	1 591	1 246	157	892
CORSE	257	26	36	209	163	17	105
FRANCHE COMTE	1 717	224	364	1 244	868	150	947
HAUTE NORMANDIE	3 050	553	385	2 373	1 761	307	1 442
ILE DE FRANCE	63 436	8 130	7 560	51 975	36 754	8 371	26 419
LANGUEDOC ROUSSILLON	8 285	1 033	1 003	6 851	5 594	591	3 317
LIMOUSIN	1 299	174	175	1 044	815	105	530
LORRAINE	3 248	314	234	2 807	2 370	184	1 070
MIDI PYRENEES	7 462	654	644	6 568	5 383	462	2 731
NORD PAS DE CALAIS	6 395	725	740	5 277	4 108	538	2 503
PACA	14 239	2 099	1 958	11 136	8 199	1 164	6 662
PAYS DE LOIRE	7 683	1 011	1 020	6 265	4 883	725	3 299
PICARDIE	2 437	454	294	1 836	1 358	252	1 114
POITOU CHARENTES	3 479	437	537	2 729	2 130	299	1 545
RHONE ALPES	14 461	1 717	1 766	11 998	8 828	1 451	6 379
OUTRE MER	858	11	17	838	718	19	144
MONACO	34	2	2	31	20	5	10
ETRANGER	638	36	52	562	484	72	101
région non renseignée	44 030	3 776	11 639	30 095	23 217	1 275	21 235
Total	213 234	25 151	32 244	168 314	126 498	18 364	92 391

Source : AUDIENS

* *Totaux dédoublonnés*

Tableau 29 : Répartition des salariés par type de contrat, par catégorie professionnelle et par région de domiciliation, en 2008

Domiciliation des salariés	CDI artistes	CDI cadres	CDI non cadres	CDD artistes	CDD cadres	CDD non cadres	CDDU artistes	CDDU cadres	CDDU non cadres
ALSACE	2	182	552	6	17	285	1 866	127	748
AQUITAINE	7	127	598	0	31	754	3 986	360	1 537
AUVERGNE	21	53	148	0	12	294	1 648	107	544
BASSE NORMANDIE	16	67	238	1	9	267	1 396	85	524
BOURGOGNE	3	83	263	1	21	257	1 696	166	699
BRETAGNE	2	136	436	17	52	815	3 975	281	1 541
CENTRE	10	140	424	5	28	608	2 986	222	1 234
CHAMPAGNE ARDENNE	2	68	231	0	11	340	1 245	83	413
CORSE	2	6	18	0	2	34	162	10	58
FRANCHE COMTE	4	57	164	1	6	358	864	89	492
HAUTE NORMANDIE	4	121	431	3	21	365	1 759	176	778
ILE DE FRANCE	196	2 534	5 475	36	543	7 039	36 619	5 551	16 053
LANGUEDOC ROUSSILLON	155	194	692	6	38	964	5 505	381	1 919
LIMOUSIN	0	33	141	2	14	161	814	62	277
LORRAINE	38	56	220	9	11	214	2 329	121	684
MIDI PYRENEES	3	128	524	1	24	622	5 381	318	1 763
NORD PAS DE CALAIS	17	198	517	2	42	706	4 097	324	1 456
PACA	101	431	1 572	8	85	1 867	8 144	682	3 662
PAYS DE LOIRE	39	235	751	3	65	962	4 867	461	1 919
PICARDIE	29	87	343	1	10	285	1 335	158	559
POITOU CHARENTES	4	103	330	2	20	518	2 127	180	822
RHONE ALPES	30	410	1 285	6	110	1 660	8 812	976	3 965
OUTRE MER	0	7	4	0	4	13	718	9	130
MONACO	1	0	1	0	0	2	20	5	7
ETRANGER	1	8	27	1	6	46	482	60	32
région non renseignée	28	233	3 526	40	189	11 424	23 161	881	7 292
Total	715	5 697	18 911	151	1 371	30 860	125 994	11 875	49 108

Source : AUDIENS

2-3 Masse salariale

Tous les indicateurs présentés ci-dessous portent sur la **masse salariale sociale déclarée par les employeurs**. Elle représente l'ensemble des salaires et autres rémunérations, minorés pour certains salaires, et plus particulièrement pour certains artistes, d'un abattement pour frais professionnels.

Elle correspond donc à **l'assiette brute**, après abattement pour frais professionnels, servant de calcul aux contributions sociales (droits à la retraite, à la formation professionnelle, etc.). Les cotisations sociales patronales, impôts et taxes assis sur les salaires ne sont pas intégrés.

2-3-1 Données globales et évolutions de la masse salariale sociale

La masse salariale sociale déclarée par l'ensemble des employeurs de la branche professionnelle et hors branche pour l'année 2008, soit 106 296 employeurs, s'élève à 1,3 milliards (tableau 30).

90 % de ce montant (1,2 milliards) correspond aux rémunérations déclarées par les 17 426 employeurs de la branche professionnelle. Eu égard à la structure des emplois par statut, 59 % correspond à la rémunération de salariés sous CDDU. Eu égard également aux durées d'emploi, la part de la rémunération des CDI est supérieure à leur poids dans les effectifs : 34 % de la masse salariale cumulée provient de la rémunération des salariés sous CDI.

La masse salariale déclarée par l'ensemble des employeurs a légèrement augmenté sur un an, soit +1 % (tableau 31). Cette donnée globale masque deux mouvements contraires :

- une baisse pour la population CDDU, notamment de la part des particuliers employeurs ;
- une hausse sensible pour les CDI et CDD.

Sur l'ensemble de la période 2000-2008 (tableau 32), la hausse de la masse salariale a été plus rapide pour les CDD que pour les CDI et CDDU. Par ailleurs, elle est huit fois plus rapide sur le segment des employeurs hors branche que sur celui de la branche professionnelle (respectivement +407 % et +54 %). Ce fait est à corréliser avec l'augmentation du nombre d'employeurs sur la période (tableau 1).

Tableau 30 : Masse salariale sociale brute déclarée, en 2008

	Masse salariale déclarée en 2008 (en euros)				Répartition de la
	CDDU	CDD	CDI	Total	Masse salariale totale selon l'activité de l'employeur (en %)
« Arts du spectacle vivant »	493 057 980	60 564 140	306 486 324	860 108 444	65
« Activités de soutien au spectacle vivant »	131 634 774	14 174 295	87 794 778	233 603 847	18
« Gestion de salles de spectacle »	34 891 197	8 994 954	67 918 716	111 804 867	8
Total Branche Professionnelle	659 583 951	83 733 389	462 199 818	1 205 517 158	90
Hors Branche Entreprises	115 195 814	0	0	115 195 814	9
Hors Branche Particuliers Employeurs	12 653 135	0	0	12 653 135	1
Total Hors Branche	127 848 949	0	0	127 848 949	10
Ensemble des employeurs	787 432 900	83 733 389	462 199 818	1 333 366 107	100

Source : AUDIENS

Tableau 31 : Evolution 2007 – 2008 de la masse salariale sociale déclarée (en %)

	Taux de croissance 2007-2008 de la masse salariale (en %)			
	CDDU	CDD	CDI	Total
« Arts du spectacle vivant »	0	+9	+2	+1
« Activités de soutien au spectacle vivant »	-2	0	+11	+3
« Gestion de salles de spectacle »	-2	+9	+3	+2
Total Branche Professionnelle	-1	+7	+4	+2
Hors Branche Entreprises	+1	ns	ns	+1
Hors Branche Particuliers Employeurs	-11	ns	ns	-11
Total Hors Branche	-1	ns	ns	-1
Ensemble des employeurs	-1	+7	+4	+1

Source : AUDIENS

Tableau 32 : Evolution 2000 – 2008 de la masse salariale sociale déclarée (en %)

	Taux de croissance 2000-2008 de la masse salariale (en %)				Taux de croissance annuel moyen sur la période 2000-2008 (en %)
	CDDU	CDD	CDI	Total	
« Arts du spectacle vivant »	60	179	57	64	6
« Activités de soutien au spectacle vivant »	19	117	53	34	4
« Gestion de salles de spectacle »	40	74	28	35	4
Total Branche Professionnelle	49	151	51	54	6
Hors Branche Entreprises	436	ns	ns	436	26
Hors Branche Particuliers Employeurs	241	ns	ns	241	21
Total Hors Branche	407	ns	ns	407	25
Ensemble des employeurs	68	151	51	65	7

Source : AUDIENS

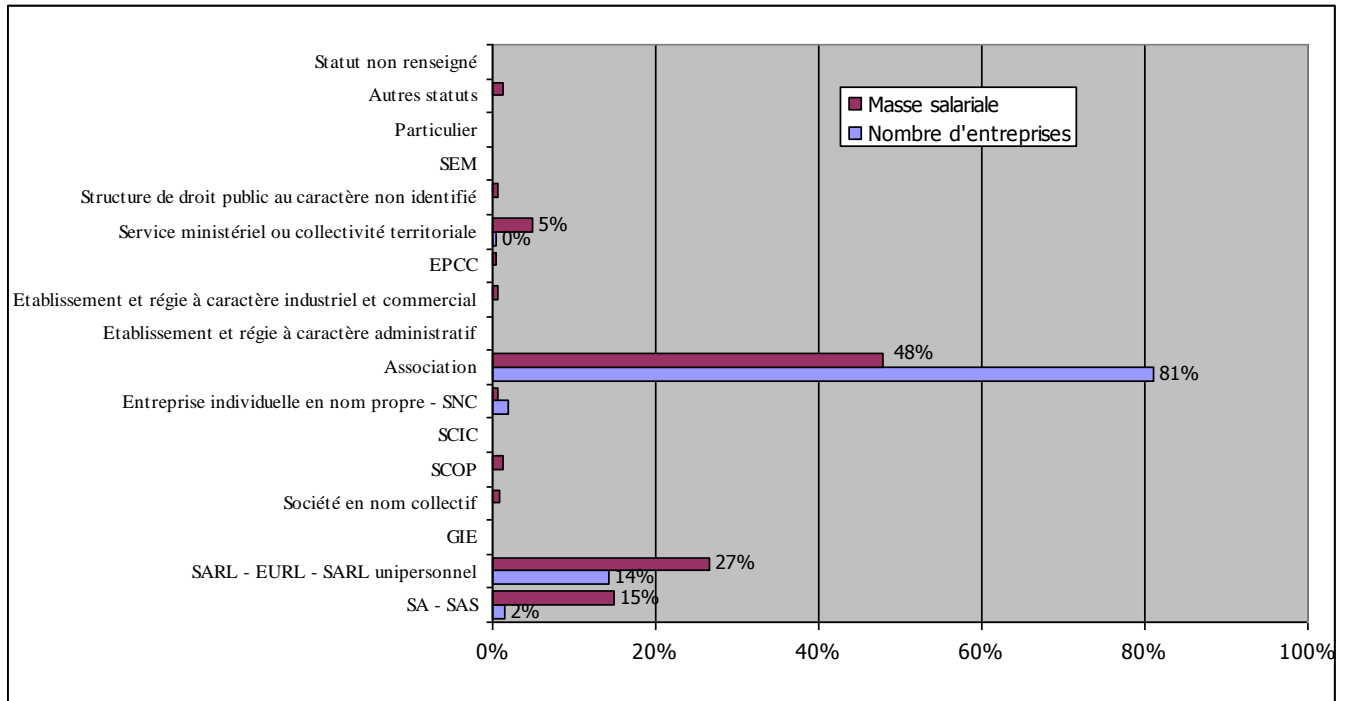
En 2008, les employeurs de la branche professionnelle constituée sous la forme juridique associative (qui représentent 81 % du volume total des employeurs, soit 114 112 entreprises), ont déclaré 48 % de la masse salariale sociale (soit 577 530 118 €).

Tableau 33 : Répartition de la masse salariale annuelle sociale déclarée par les employeurs selon leur statut juridique, en 2008

	Masse salariale en 2008, en €					Structure en % du total				
	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Total	Branche Professionnelle	Hors Branche Entreprises	Hors Branche Particuliers Employeurs	Total Hors Branche	Total
SA - SAS	178 846 021	6 822 666	0	6 822 666	185 668 687	15	6	0	5	14
SARL - EURL - SARL unipersonnel	321 662 340	17 261 800	0	17 261 800	338 924 140	27	15	0	14	25
GIE	0	3 160	0	3 160	3 160	0	0	0	0	0
Société en nom collectif	9 354 638	0	0	0	9 354 638	1	0	0	0	1
SCOP	15 471 149	0	0	0	15 471 149	1	0	0	0	1
SCIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprise individuelle en nom propre	7 790 293	1 073 847	2 007 097	3 080 944	10 871 237	1	1	16	2	1
Association	577 530 118	56 411 570	0	56 411 570	633 941 688	48	49	0	44	48
Etablissement et régie à caractère administratif	0	5 283 900	0	5 283 900	5 283 900	0	5	0	4	0
Etablissement et régie à caractère industriel et commercial	8 554 252	1 176 948	0	1 176 948	9 731 200	1	1	0	1	1
EPCC	4 531 165	0	0	0	4 531 165	0	0	0	0	0
Service ministériel ou collectivité territoriale	59 920 946	23 435 467	0	23 435 467	83 356 413	5	20	0	18	6
Structure de droit public au caractère non identifié	6 537 004	107 276	0	107 276	6 644 280	1	0	0	0	0
SEM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Particulier	0	0	9 442 805	9 442 805	9 442 805	0	0	75	7	1
Autres statuts	15 309 389	3 591 131	13 645	3 604 776	18 914 165	1	3	0	3	1
Statut non renseigné	9 843	28 049	1 189 588	1 217 637	1 227 480	0	0	9	1	0
Total	1 205 517 158	115 195 814	12 653 135	127 848 949	1 333 366 107	100	100	100	100	100

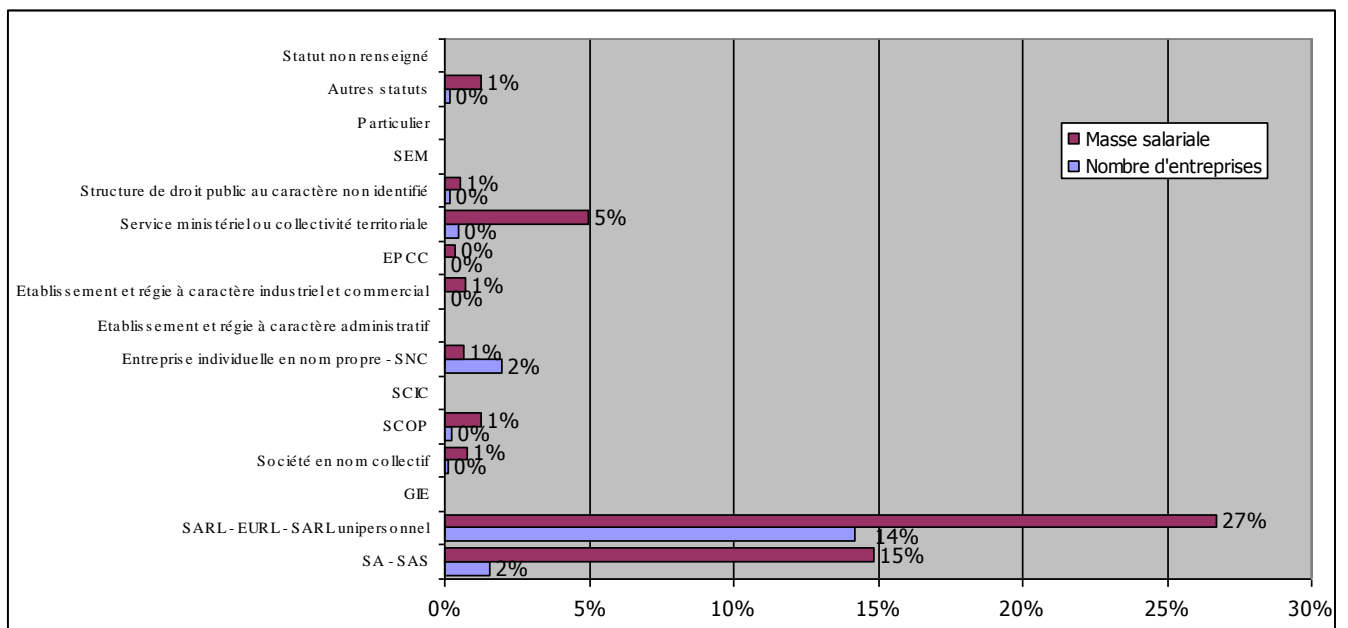
Source : AUDIENS

Graphique 19 : Répartition de la masse salariale annuelle sociale déclarée par les employeurs de la branche professionnelle par statut juridique, en 2008 (en %)



Source : AUDIENS

Graphique 20 : Répartition de la masse salariale annuelle sociale déclarée par les employeurs de la branche professionnelle par statut juridique, hors associations, en 2008 (en %)



Source : AUDIENS

2-3-2 Les employeurs : moyenne et dispersion de la masse salariale sociale

Globalement, chaque employeur a déclaré en moyenne une masse salariale sociale de 12 544 € en 2008 (tableau 34). Ce chiffre augmente à 69 175 € pour les employeurs de la branche professionnelle et chute à 1 439 € pour les employeurs hors branche.

En parallèle des formes d'emploi utilisées, chaque employeur de la branche déclare en moyenne 37 848 € pour les CDDU, 4 805 € pour les autres CDD et 26 522 € pour les CDI.

De même, la taille des structures, inégale selon le secteur d'emploi, explique en partie les différences de rémunération moyenne annuelle des employeurs de la branche professionnelle. Elle est trois fois plus élevée dans le secteur de la « Gestion de salles de spectacle » (189 180 € par employeur) que dans le secteur des « Arts du spectacle » (58 847 €).

Tableau 34 : Masse salariale sociale annuelle moyenne déclarée par employeur en 2008

	Masse salariale annuelle moyenne par employeur en 2008 (en €)			
	CDDU	CDD	CDI	Total
« Arts du spectacle vivant »	33 734	4 144	20 969	58 847
« Activités de soutien au spectacle vivant »	59 295	6 385	39 547	105 227
« Gestion de salles de spectacle »	59 038	15 220	114 922	189 180
Total Branche Professionnelle	37 848	4 805	26 522	69 175
Hors Branche Entreprises	1 813	ns	ns	1 813
Hors Branche Particuliers Employeurs	491	ns	ns	491
Total Hors Branche	1 439	ns	ns	1 439
Ensemble des employeurs	7 408	788	4 348	12 544

Source : AUDIENS

Les inégalités de situations sont importantes, davantage marquées pour les employeurs de la branche professionnelle que pour les employeurs hors branche (tableau 35).

A l'intérieur même du segment des employeurs de la branche professionnelle, les disparités sont plus élevées sur les secteurs de la « Gestion de salles de spectacle » et celui des « Activités de soutien au spectacle vivant ».

Concernant les employeurs de la branche professionnelle :

- 25 % des employeurs ont déclaré moins de 4 327 € sur l'année (contre 237 € pour les employeurs hors branche) ;
- 50 % des employeurs ont déclaré moins de 12 947 € sur l'année (contre 432 € pour les employeurs hors branche) ;
- 25 % des employeurs ont déclaré plus de 40 671 € sur l'année (contre 948 € pour les employeurs hors branche) ;

Le rapport interquartile²⁷ est de 9 pour les employeurs de la branche, signe de plus fortes disparités (contre 4 pour les employeurs hors branche).

Tableau 35: Dispersion des employeurs concernant la masse salariale sociale déclarée en 2008

	Masse salariale annuelle déclarée en 2008 (en euros)			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3/Quartile1
« Arts du spectacle vivant »	4 021	11 731	34 258	9
« Activités de soutien au spectacle vivant »	6 150	22 838	81 445	13
« Gestion de salles de spectacle »	11 173	50 513	190 911	17
Total Branche Professionnelle	4 327	12 947	40 671	9
Hors Branche Entreprises	270	514	1 242	5
Hors Branche Particuliers Employeurs	179	316	528	3
Total Hors Branche	237	432	948	4
Ensemble des employeurs	269	546	1 922	7

Source : AUDIENS

Ces inégalités de situation ont pour corollaire une très forte dualité du marché de l'emploi sur le segment des employeurs de la branche professionnelle. Coexistent, d'un côté un nombre restreint de très grosses structures (5 000) déclarant 90 % de la masse salariale sociale totale, et de l'autre une multitude de toutes petites structures (12 000) déclarant les 10 % restant.

²⁷ Cf Annexe 5

La lecture du tableau 36 précise ce constat :

- seuls 0,6 % des employeurs de la branche professionnelle (100 structures) déclarent 24 % de la masse salariale sociale totale ;
- et 3 % des employeurs (500 structures) déclarent près de la moitié de la masse salariale sociale totale (49 %) ;
- enfin, 29 % des employeurs (5 000 structures) déclarent 90 % de la masse salariale sociale totale. Ainsi, 71 % des employeurs ne déclarent que 10 % de la masse salariale totale.

Tableau 36 : Répartition de la masse salariale annuelle sociale déclarée par employeur dans la branche professionnelle du spectacle vivant, en 2008

Nombre d'employeurs total de la branche professionnelle (en effectifs)	Nombre d'employeurs total de la branche professionnelle (en %)	Masse salariale totale déclarée dans la branche professionnelle (en k€)	Masse salariale totale déclarée dans la branche professionnelle (en %)
20	0,1%	109 689 k€	9%
100	0,6%	283 548 k€	24%
500	3%	593 515 k€	49%
1 000	6%	746 089 k€	62%
5 000	29%	1 083 702 k€	90%
17 426	100%	1 205 517 k€	100%

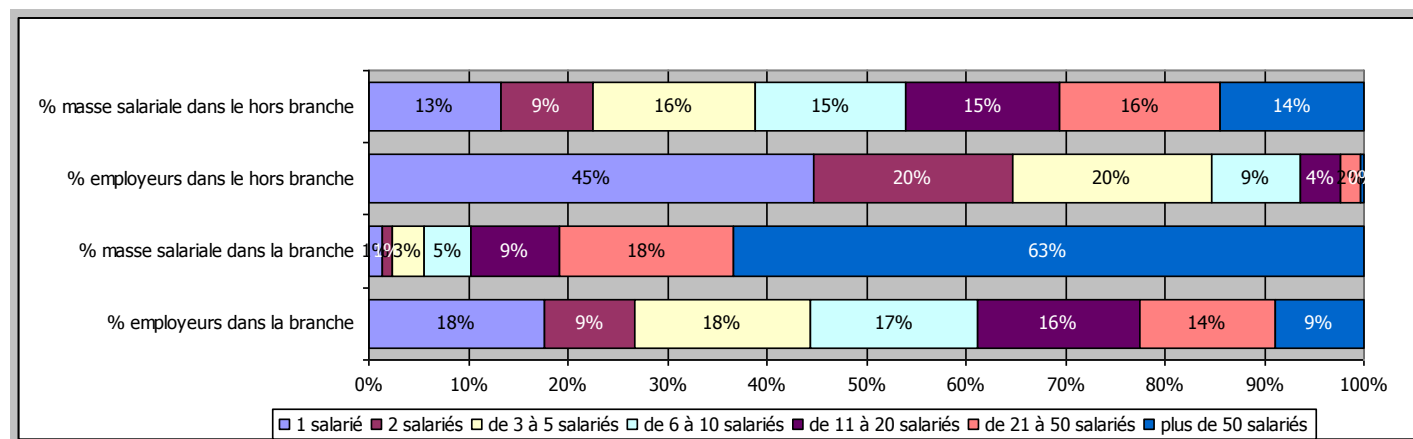
Source : AUDIENS

Concernant la répartition de la masse salariale sociale déclarée au regard de l'emploi, dans la branche du spectacle vivant, 9 % des employeurs ont déclaré plus de 50 salariés²⁸, ce qui représente 63 % de la masse salariale, et 18 % des employeurs ont déclaré 1 salarié au plus, ce qui représente 1 % de la masse salariale (graphique 21).

Ainsi 62 % des employeurs du spectacle vivant ont déclaré au plus 10 salariés²⁹, ce qui représente 10 % de la masse salariale ; 39 % des employeurs du spectacle vivant ont déclaré plus de 10 salariés, ce qui représente 90 % de la masse salariale.

Hors branche professionnelle, 45 % des employeurs ont déclaré un seul salarié et ce qui représente 13 % de la masse salariale.

Graphique 21 : Répartition de la masse salariale annuelle sociale déclarée par employeur en fonction du nombre de salariés (tous types de contrats de travail), en 2008



Source : AUDIENS

²⁸ Tous types de contrats de travail (CDI, CDD et CDDU).

²⁹ Tous types de contrats de travail (CDI, CDD et CDDU).

2-3-3 Les salariés : moyenne et dispersion de la masse salariale sociale

La masse salariale sociale moyenne par salarié cache de fortes variations selon le type de contrat de travail (tableau 37). De plus, pour avoir une vision plus juste des situations professionnelles des salariés, il conviendrait de rapporter ces masses salariales sociales au temps de travail effectif afin de distinguer l'emploi occasionnel, ce qui n'est actuellement pas possible avec la source AUDIENS. Enfin, les tableaux ci-dessous ne prennent pas en compte la multi-activité des salariés hors du spectacle vivant, et notamment les rémunérations émanant d'activités dans les branches connexes (audiovisuel, enregistrement phonographique) ou bien dans l'animation socioculturelle pour les enseignants.

Compte tenu de ce contexte, la masse salariale sociale moyenne déclarée par les employeurs³⁰ s'établit :

- dans la branche professionnelle à 6 465 € par salarié ;
- hors de la branche professionnelle à 1 893 € par salarié.

Ces chiffres sont à corrélérer avec les écarts présentés dans le tableau 38 ci-dessous.

Tableau 37 : Masse salariale annuelle sociale déclarée moyenne par salarié* en 2008

	Masse salariale annuelle moyenne perçue en 2008 (en €)			
	CDDU	CDD	CDI	Total
« Arts du spectacle vivant »	4 185	2 792	18 237	5 818
« Activités de soutien au spectacle vivant »	2 966	1 780	19 449	4 199
« Gestion de salles de spectacle »	2 269	2 890	17 169	5 128
Total Branche Professionnelle	4 681	2 597	18 377	6 465
Hors Branche Entreprises	1 744	ns	ns	1 744
Hors Branche Particuliers Employeurs	1 110	ns	ns	1 110
Total Hors Branche	1 893	ns	ns	1 893
Ensemble des employeurs	4 678	2 597	18 377	6 253

Source : AUDIENS

* Seuls les revenus issus d'une activité professionnelle dans le champ du spectacle vivant sont pris en compte. Sont donc exclues du calcul, les rémunérations issues d'un autre emploi (avec un employeur ne relevant pas du spectacle vivant) ou encore les indemnités chômage ou encore les congés payés.

Pour la moitié des salariés, les masses salariales sociales annuelles brutes déclarées sont inférieures à 2 000 € et pour un quart des salariés elles sont de plus de 8 006 € par an (tableau 38).

Les disparités de situations individuelles sont importantes chez les employeurs de la branche professionnelle (rapport interquartile est de 21) mais les masses salariales sont nettement plus élevées comparativement au hors branche (la masse salariale annuelle médiane des salariés est de 2 039 € dans la branche professionnelle et de 608 € hors branche).

C'est dans le secteur des « Arts du spectacle vivant » que les masses salariales déclarées sont les plus conséquentes.

La fourchette des masses salariales déclarées est plus resserrée chez les employeurs hors branche (le rapport interquartile est de 9) mais celles-ci sont plus faibles (le revenu annuel médian des salariés est de 608 €).

Tableau 38 : Dispersion des salariés* concernant la masse salariale sociale déclarée en 2008

	Masse salariale annuelle déclarée en 2008 (en €)			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3 / Quartile 1
« Arts du spectacle vivant »	420	1 943	6 938	17
« Activités de soutien au spectacle vivant »	198	728	3 600	18
« Gestion de salles de spectacle »	273	968	4 540	17
Total Branche Professionnelle	394	2 039	8 108	21
Hors Branche Entreprises	219	583	1 926	9
Hors Branche Particuliers Employeurs	183	434	1 184	6
Total Hors Branche	224	608	2 105	9
Ensemble des employeurs	370	2 000	8 006	22

Source : AUDIENS

* Seuls les revenus issus d'une activité professionnelle dans le champ du spectacle vivant sont pris en compte. Sont donc exclues du calcul, les rémunérations issues d'un autre emploi (avec un employeur ne relevant pas du spectacle vivant) ou encore les indemnités chômage ou encore les congés payés. Par ailleurs, tous les statuts d'emploi sont compris dans le calcul.

³⁰ Les rémunérations déclarées sont à distinguer des rémunérations versées. Les indicateurs présentés ici portent sur la masse salariale sociale déclarée par les employeurs.

Le type de contrat de travail clive les situations des salariés. Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les possibilités de cumuls de contrat.

Concernant les salariés en CDDU, la masse salariale sociale annuelle déclarée, quelque soit l'employeur (branche professionnelle et hors branche) est de :

- 327 € au plus pour 25 % des salariés ;
- 1 652 € au plus pour 50 % des salariés ;
- plus de 6 616 € pour 25 % des salariés.

Les disparités des masses salariales sociales déclarées entre salariés ayant été embauchés en CDDU sont très fortes (rapport interquartile de 20) bien plus que chez ceux embauchés en CDD ou CDI (rapport interquartile de 10 et 8) en raison notamment de la variabilité de la durée des contrats. Quant aux niveaux de masse salariale sociale déclarée, ils sont plus élevés pour les salariés en CDI comparativement aux autres salariés.

Tableau 39 : Dispersion des salariés concernant la masse salariale sociale déclarée en 2008

	Salariés en CDDU			
	MS annuelle en €			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3 / Quartile 1
« Arts du spectacle vivant »	373	1 595	5 568	15
« Activités de soutien au spectacle vivant »	196	670	2 876	15
« Gestion de salles de spectacle »	208	633	2 426	12
Total Branche Professionnelle	352	1 684	6 413	18
Hors Branche Entreprises	219	583	1 926	9
Hors Branche Particuliers Employeurs	183	434	1 184	6
Total Hors Branche	224	608	2 105	9
Ensemble des employeurs	327	1 652	6 616	20

Source : AUDIENS

	Salariés en CDD			
	MS annuelle en €			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3 / Quartile 1
« Arts du spectacle vivant »	286	848	2 753	10
« Activités de soutien au spectacle vivant »	148	391	1 402	9
« Gestion de salles de spectacle »	325	899	2 782	9
Total Branche Professionnelle	245	719	2 445	10
Hors Branche Entreprises	/	/	/	/
Hors Branche Particuliers Employeurs	/	/	/	/
Total Hors Branche	/	/	/	/
Ensemble des employeurs	245	719	2 445	10

Source : AUDIENS

	Salariés en CDI			
	MS annuelle en €			
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 3 / Quartile 1
« Arts du spectacle vivant »	3 533	14 783	27 150	8
« Activités de soutien au spectacle vivant »	3 300	15 884	27 700	8
« Gestion de salles de spectacle »	2 425	15 345	26 658	11
Total Branche Professionnelle	3 300	15 364	27 233	8
Hors Branche Entreprises	/	/	/	/
Hors Branche Particuliers Employeurs	/	/	/	/
Total Hors Branche	/	/	/	/
Ensemble des employeurs	3 300	15 364	27 233	8

Source : AUDIENS

2-3-4 Les employeurs et les salariés : évolution de la moyenne et de la dispersion de la masse salariale sociale

Pour les seuls employeurs de la branche professionnelle, la masse salariale moyenne sociale déclarée a augmenté de 66 074 € en 2000 à 69 175 € en 2008 (tableau 40), ainsi que la masse salariale sociale médiane (tableau 41). Par ailleurs, les disparités entre employeurs de la branche professionnelle concernant la masse salariale sociale déclarée ont sensiblement diminué entre 2000 et 2008 (tableau 41) avec un rapport interquartile qui passe de 11 à 9. En dépit de ce resserrement des inégalités, elles restent davantage marquées pour les employeurs de la branche professionnelle (en 2008, le rapport est de 9 pour les employeurs de la branche professionnelle tandis qu'il est de 4 pour les employeurs hors branche).

La masse salariale moyenne déclarée par salarié a augmenté sur la période 2000-2008 (tableau 40), en passant de 5 000 € en 2000 et 6 253 € en 2008. Cette tendance s'observe en particulier sur le segment des emplois de la branche professionnelle : la masse salariale moyenne déclarée par salarié progresse de 5 289 € en 2000 à 6 465 € en 2008.

Tableau 40 : Evolution de la masse salariale annuelle sociale déclarée en 2000 et 2008, en euros

	Branche Professionnelle		Hors Branche		Ensemble des employeurs	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008
MS moyenne par employeur	66 074	69 175	554	1 439	14 088	12 544
MS moyenne par salarié	5 289	6 465	846	1 893	5 000	6 253
MS annuelle cumulée	782 445 976	1 205 517 158	25 205 918	127 848 949	807 651 895	1 333 366 107

Source : AUDIENS

L'hétérogénéité des masses salariales déclarées est davantage marquée pour les employeurs de la branche professionnelle du spectacle vivant, avec un rapport interquartile³¹ de 9 en 2008 (tableau 41). Pour ces derniers, les disparités ont néanmoins diminué entre 2000 et 2008 (le même rapport était de 11 en 2000).

Tableau 41: Evolution de la masse salariale annuelle sociale déclarée en 2000 et 2008, en euros (indicateur de dispersion)

	Branche Professionnelle		Hors Branche		Ensemble des employeurs	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008
25 % des employeurs versent moins de (Quartile 1)	3 413	4 327	118	236	211	267
50 % des employeurs versent moins de (Quartile 2)	11 066	12 947	308	430	400	542
75 % des employeurs versent moins de (Quartile 3)	37 821	40 671	568	943	1 267	1 910
Quartile 3 / Quartile 1	11	9	5	4	6	7

Source : AUDIENS

Zoom sur les Parcs de loisirs et d'attraction

Les indicateurs présentés dans ce document ne comprennent pas les effectifs de professionnels ayant exercé une activité de spectacle vivant dans les parcs de loisirs et d'attraction.

Cependant ils représentent une offre d'emploi non négligeable. En 2008, notons que 2 024 salariés ont été employés en CDDU par une vingtaine d'entre eux, et parmi eux 1 299 artistes interprètes (soit 64 % des effectifs).

Tableau 42 : Répartition des effectifs* déclarés en CDDU par les Parcs de loisirs et d'attraction* en 2008

	Effectifs dédoublonnés	Masse salariale annuelle sociale
Artistes interprètes	1 299	4 545 280
Non cadre	500	2 554 701
Cadres	282	4 168 578
Total	2 024	11 268 559

Source : AUDIENS

* Entreprises des Parcs de loisirs et d'attractions, dont le code NAF est 9321 Z, relevant d'AUDIENS, soit 20 entreprises dont Eurodisney et le Parc Astérix.

³¹ Cf Annexe 5

Chiffres clefs

L'offre de formation professionnelle qualifiante en 2010 :

- 395 « offres » de formations professionnelles de longue durée (400h minimum) relatives aux métiers du spectacle vivant repérées :
 - 219 formations artistiques
 - 127 formations technico-artistiques
 - 49 formations administratives
- Parmi les 395 offres de formations recensées, 67 % sont certifiantes c'est-à-dire qu'elles débouchent sur une validation formelle via la délivrance d'un diplôme d'Etat ou d'un titre inscrit au RNCP³².

La formation professionnelle continue des salariés du spectacle vivant en 2008 :

- 26 526 bénéficiaires ont suivi une formation professionnelle, de courte ou longue durée :
 - 9 015 exerçant des métiers artistiques
 - 7 214 exerçant des métiers administratifs
 - 6 210 exerçant des métiers techniques
 - 4 087 bénéficiaires dont la famille de métiers n'a pu être identifiée
- Les formations professionnelles continues les plus demandées concernent les domaines transversaux (30 %, soit 7 853 bénéficiaires), suivies des formations artistiques (20 %, soit 5 188 bénéficiaires).

³² Répertoire National des Certifications Professionnelles

3-1 L'offre de formation professionnelle de longue durée préparant aux métiers du spectacle vivant

En 2010, le répertoire des formations de l'OPMQ-SV³³ totalise 395 formations professionnelles de longue durée relatives aux métiers du spectacle vivant. La majorité des formations concerne les activités artistiques (219 formations recensées), dont un grand nombre porte sur les domaines de l'enseignement.

Concernant les formations administratives, un certain nombre d'universités en propose (Licences professionnelles, DU, Master..). Le répertoire n'a inclus que celles qui sont en lien direct avec un des métiers du spectacle vivant (les formations transversales au monde culturel ont été exclues).

On dénombre une majorité de formations certifiantes c'est-à-dire validées par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel (266 formations). Les formations dites "qualifiantes", c'est-à-dire ne débouchant pas formellement sur la délivrance d'une certification, sont au nombre de 129. La création récente du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et des diplômes délivrés au nom du Ministère de la Culture, tels les DNSP (Diplômes Nationaux Supérieurs Professionnels), ainsi que le développement des diplômes universitaires dans les domaines administratifs (Licences professionnelles et Masters), bouleversent fortement la nature de l'offre de formation professionnelle.

Tableau 43 : Répartition de l'offre de formation par activités, en 2010

Domaines	Formations certifiantes dont inscrites au RNCP		Formations qualifiantes	Total de formations
Artistique				
Art dramatique	21	8	19	40
Danse	12	6	14	26
Musique (instrumentale)	25	12	11	36
Chant	5	3	8	13
Art du cirque - Art visuel	4	4	2	6
Autres activités artistiques	1	1	0	1
Enseignement, formation	94	90	3	97
Total Artistiques	162	124	57	219
Technico-artistiques				
Régie, machinerie, plateau, accessoires	17	16	9	26
Eclairage	8	8	7	15
Son	11	11	20	31
Audiovisuel/ vidéo appliqué au SV	0	0	1	1
Décor	9	8	8	17
Costume	19	16	7	26
Coiffure, maquillage	2	1	9	11
Total Technico-artistiques	66	60	61	127
Administratives				
Direction, administration, production	32	8	11	43
Communication, fonctions commerciales	6	1	0	6
Accueil	0	0	0	0
Total Administratives	38	9	11	49
Total	266	193	129	395

Source : Répertoire des formations de l'OPMQ SV

³³ Cf préambule présentation du champ et nature des indicateurs

Tous domaines confondus, la majorité des formations professionnelles relatives au secteur du spectacle vivant est principalement accessible en formation continue. Pour certaines, elles sont exclusivement réservées aux personnes déjà engagées dans un parcours professionnel (108) ; pour d'autres, elles sont accessibles à des publics mixtes venant de la formation initiale ou continue (147).

Tableau 44 : Répartition de l'offre de formation par mode d'accessibilité, en 2010

	Domaine artistique	Domaine technico-artistique	Domaine administratif	Total
Accessibles uniquement en formation initiale	53	32	9	94
Accessibles uniquement en formation continue	60	38	10	108
Accessibles en formation initiale et en formation continue	94	28	25	147

Source : Répertoire des formations de l'OPMQ SV

Parmi les formations certifiantes, la majorité est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau III³⁴. On note l'importance du volume de formation de niveaux supérieurs (46 pour le niveau I et 31 pour le niveau II).

Tableau 45 : Répartition de l'offre de formation par niveaux, en 2010

	Domaine artistique	Domaine technico-artistique	Domaine administratif	Total
Sans niveau défini (=formations qualifiantes)	58	61	11	130
Dont attestations de stage, certificats, diplômes d'établissement non inscrits au RNCP,...	48	50	10	108
Dont enseignement supérieur spécialisé sous tutelle du ministère de la Culture ou de l'Education nationale	10	11	1	22
Niveau V	0	6	0	6
Niveau IV	16	28	3	47
Niveau III	94	21	3	118
Niveau II	33	6	9	48
Niveau I	18	5	23	46
Total	219	127	49	395

Source : Répertoire des formations de l'OPMQ SV

³⁴ Nomenclature des niveaux de formation 1969

La majorité des formations sont proposées par des établissements privés ou consulaires (152 formations), qui pour la plupart ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel (101 certificats de formation).

Tableau 46 : Répartition des formations et du type de validation selon l'autorité de tutelle des établissements, en 2010

Tutelles des établissements / Type de validation délivrée	Nombre de formations
Ministère de l'Education nationale – enseignement supérieur	72
Certificat de formation	2
DEUST	2
Diplôme d'ingénieur	1
Diplôme d'établissement (Etablissement supérieur artistique)	10
Diplôme universitaire	13
Licence professionnelle	14
Master professionnel	29
Mastère spécialisé	1
Ministère de l'Education nationale – enseignement professionnel	20
BMA	2
Brevet ou Diplôme de technicien des métiers du spectacle	14
CAP	2
Titre RNCP (réseau GRETA)	2
Ministère de la Culture et de la Communication	131
Certificat de formation	10
Certificat d'aptitude	5
Diplôme d'établissement (Etablissement supérieur artistique)	9
Diplôme d'Etat	74
DNSP	22
Titre RNCP	11
Ministère de la Culture et de la Communication / Ministère de l'Education nationale	16
BATC	1
DMA	15
Ministère de la Jeunesse et des Sports	4
BPJEPS	4
Etablissements privés ou consulaires	152
Titre inscrit au RNCP	48
Certificat de formation	101
Mastère spécialisé / Master (Chambre de Commerce et d'Industrie)	3
Total	395

Source : Répertoire des formations de l'OPMQ SV

Sans surprise, l'offre de formation se concentre sur les régions où le marché du travail est le plus dynamique : Ile de France (35 %), Rhône-Alpes (16 %), PACA (10 %) Languedoc-Roussillon (6 %), Aquitaine (5 %).

Tableau 47 : Répartition régionale de l'offre de formation, en 2010

	Domaine artistique	Domaine technico-artistique	Domaine administratif	Nombre total de formations	Répartition (en %)
ALSACE	4	4	3	11	3%
AQUITAINE	16	5	0	21	5%
AUVERGNE	2	1	0	3	1%
BASSE NORMANDIE	0	3	0	3	1%
BOURGOGNE	3	0	2	5	1%
BRETAGNE	2	1	3	6	1%
CENTRE	3	0	3	6	1%
CHAMPAGNE ARDENNE	2	3	0	5	1%
CORSE	0	0	0	0	-
FRANCHE COMTE	1	3	0	4	1%
HAUTE NORMANDIE	4	2	0	6	1%
ILE DE FRANCE	73	44	21	138	35%
LANGUEDOC ROUSSILLON	11	9	2	22	6%
LIMOUSIN	1	1	0	2	1%
LORRAINE	3	5	4	12	3%
MIDI PYRENEES	6	3	1	10	2%
NORD PAS DE CALAIS	6	0	1	7	2%
PACA	27	10	1	38	10%
PAYS DE LOIRE	6	10	1	17	4%
PICARDIE	0	0	0	0	-
POITOU CHARENTES	9	2	0	11	3%
RHONE ALPES	34	21	7	62	16%
OUTRE MER	3	0	0	3	1%
Non renseigné*	3	0	0	3	1%
France Entière	219	127	49	395	100%

Source : Répertoire des formations de l'OPMQ SV

* Concerne les diplômes d'Etat ou certificat d'aptitude obtenus sur examen

3-2 La formation professionnelle continue des salariés du spectacle vivant

3-2-1 Accès à la formation professionnelle continue

Les salariés sous CDDU bénéficient de droits à formation similaires à ceux des salariés occupés sous CDI ou CDD, qu'ils soient sous contrat dans une entreprise ou en situation de demandeur d'emploi³⁵.

Au sein de l'AFDAS, les salariés en CDDU relevant du spectacle vivant sont identifiés selon trois catégories professionnelles :

- *les artistes interprètes (chanteurs, danseurs, comédiens, circassiens, etc.);*
- *les artistes musiciens (instrumentistes);*
- *les techniciens du spectacle vivant (métiers techniques et administratifs).*

Il est à noter: les artistes en CDDU (comédiens, danseurs, chanteurs, instrumentistes, etc.) sont rattachés au secteur du spectacle vivant. Cependant, les artistes en CDDU sont également amenés de par la nature de leurs activités professionnelles à travailler pour d'autres secteurs employeurs connexes au spectacle vivant (audiovisuel, cinéma, édition phonographique, parcs de loisirs...).

Dans le cadre de la formation professionnelle continue³⁶, 26 526 bénéficiaires exerçant une profession dans le spectacle vivant ont suivi une formation en 2008.

Sur les 26 526 bénéficiaires, les données enregistrées et disponibles actuellement dans la base de données de l'AFDAS n'ont pas permis de reconstituer de façon exhaustive la répartition des effectifs formés par familles professionnelles (information non disponible dans le système pour 4 087 bénéficiaires).

Pour autant, les grandes tendances qui se dégagent sont parfaitement représentatives des caractéristiques de l'usage de la formation professionnelle du secteur.

Ainsi, parmi ces 26 526 bénéficiaires figurent :

- 9 015 artistes du spectacle vivant, soit 570 en CDI, 217 en CDD et 8 228 en CDDU (qui ont pu travailler pour d'autres secteurs) ;
- 6 210 techniciens du spectacle vivant, soit 2 631 en CDI, 337 en CDD et 3 242 en CDDU ;
- 7 214 personnels administratifs du spectacle vivant, soit 5 600 en CDI, 1 230 en CDD et 122 en CDDU ;
- 4 087 bénéficiaires dont la profession n'est pas enregistrée.

L'approche par type de contrat de travail indique que 12 279 bénéficiaires en CDI ont effectué une action de formation continue en 2008, 2 156 bénéficiaires en CDD et 11 976 bénéficiaires en CDDU, et enfin, 115 bénéficiaires dont le statut d'emploi n'est pas enregistré.

³⁵ Cf précisions en Annexe 3

³⁶ Cf Préambule présentation du champ et de la nature des indicateurs

Tableau 48 : Nombre de bénéficiaires de formation en 2008

Famille d'activité des bénéficiaires de formation	CDI	CDD *	CDDU	Total
Métiers artistiques	570	217	8 228 **	9 015
Métiers techniques	2 631	337	3 242	6 210
Métiers administratifs	5 600	1 230	384	7 214
Professions non disponibles	3 478	372	122	3 972
Sous-total	12 279	2 156	11 976	26 411
Type de contrat et famille d'activité non disponibles		115		115
Total		26 526		26 526

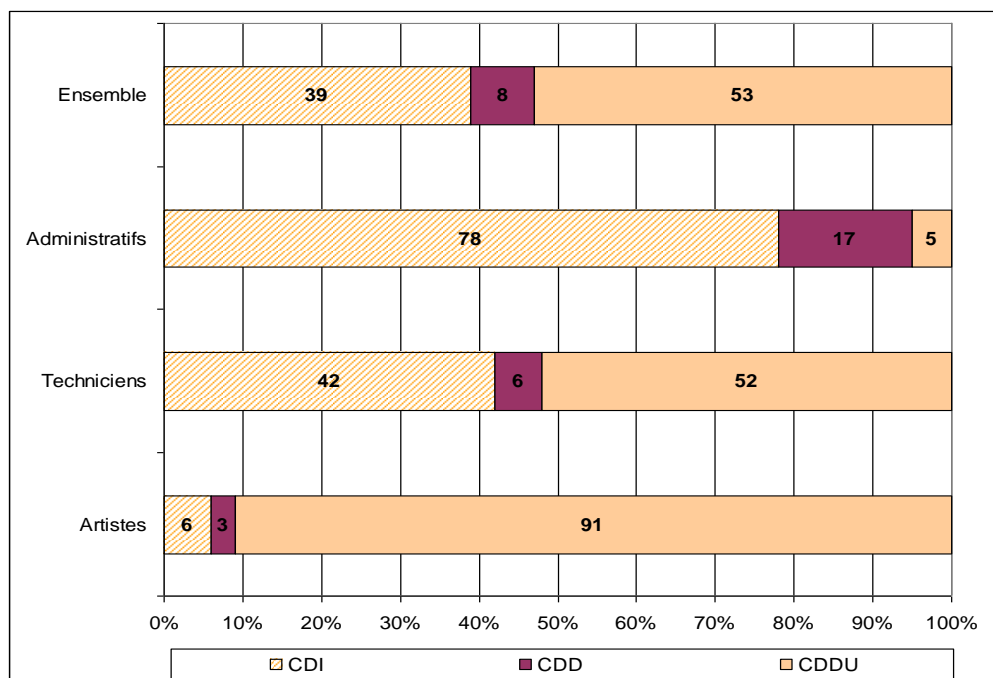
Source : AFDAS

* dont contrats de professionnalisation

** Les artistes en CDDU (comédiens, danseurs, chanteurs, instrumentistes, etc.) sont rattachés au secteur du spectacle vivant. Cependant, ils sont également amenés de par la nature de leurs activités professionnelles à travailler pour d'autres secteurs employeurs connexes au spectacle vivant (audiovisuel, cinéma, édition phonographique, ...).

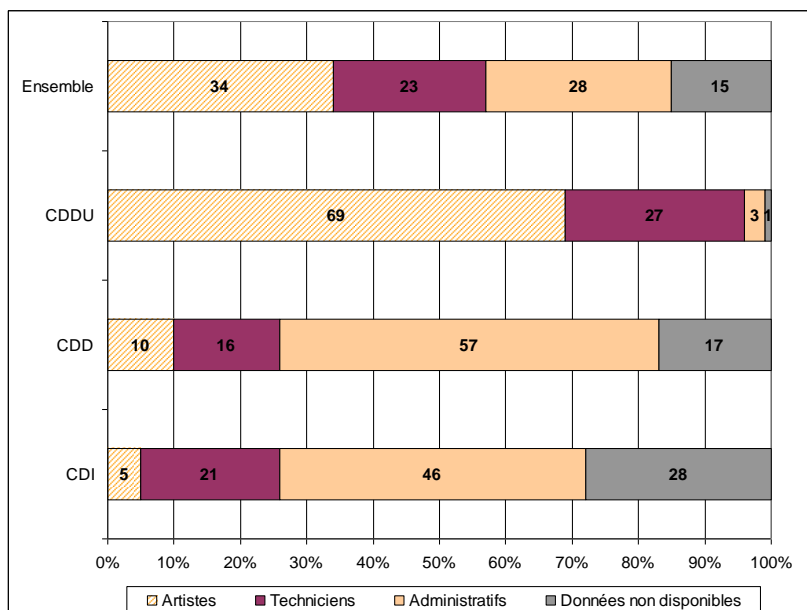
Les graphiques présentés ci-dessous sont établis sur la base du sous-total des effectifs dont le type de contrat de travail a pu être qualifié (soit 26 411 stagiaires).

Graphique 22 : Répartition des bénéficiaires par famille professionnelle et suivant le statut d'emploi, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

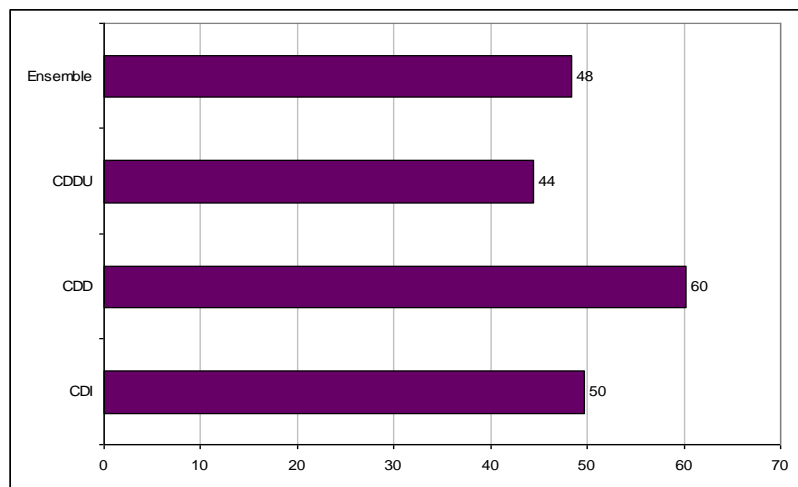
Graphique 23 : Répartition des bénéficiaires par statut d'emploi et suivant la famille professionnelle, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

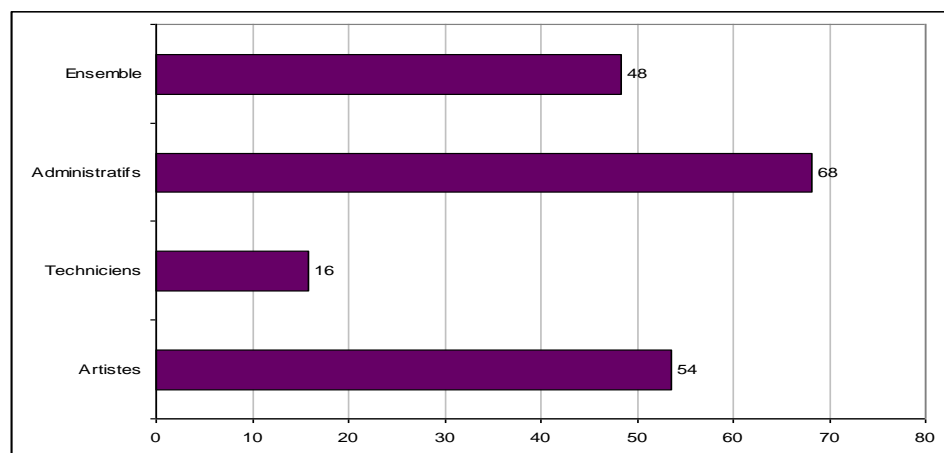
Les femmes sont dans l'ensemble légèrement moins bénéficiaires que les hommes de la formation professionnelle continue (48 % de femmes contre 52 % d'hommes), mais elles sont plus nombreuses à suivre des formations dans le domaine administratif, où elles sont probablement plus présentes (graphique 24).

Graphique 24 : Part des femmes parmi les bénéficiaires, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

Graphique 25 : Part des femmes selon la famille professionnelle, en 2008 (en %)



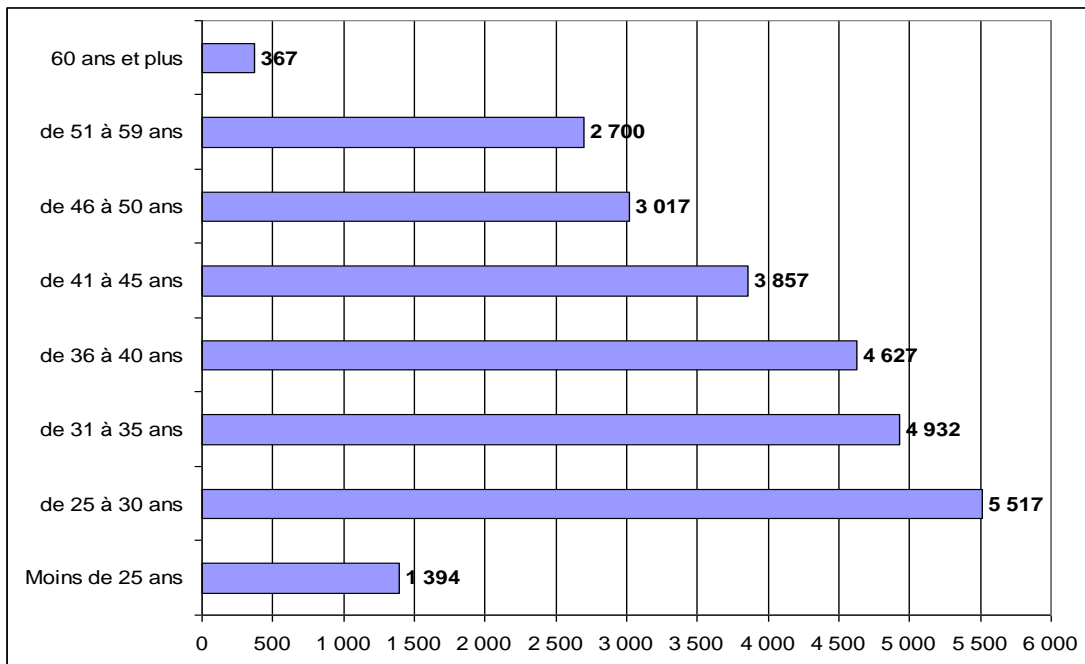
Source : AFDAS

On constate que les bénéficiaires de la formation professionnelle continue sont majoritairement les moins de 40 ans (soit 16 470 bénéficiaires) : 6 911 ont moins de 30 ans, 9 559 ont entre 31 ans et 40 ans, 9 941 ont plus de 41 ans (graphique 26).

Le taux d'accès à la formation selon les classes d'âge d'une famille professionnelle à une autre est assez équilibré (graphique 27).

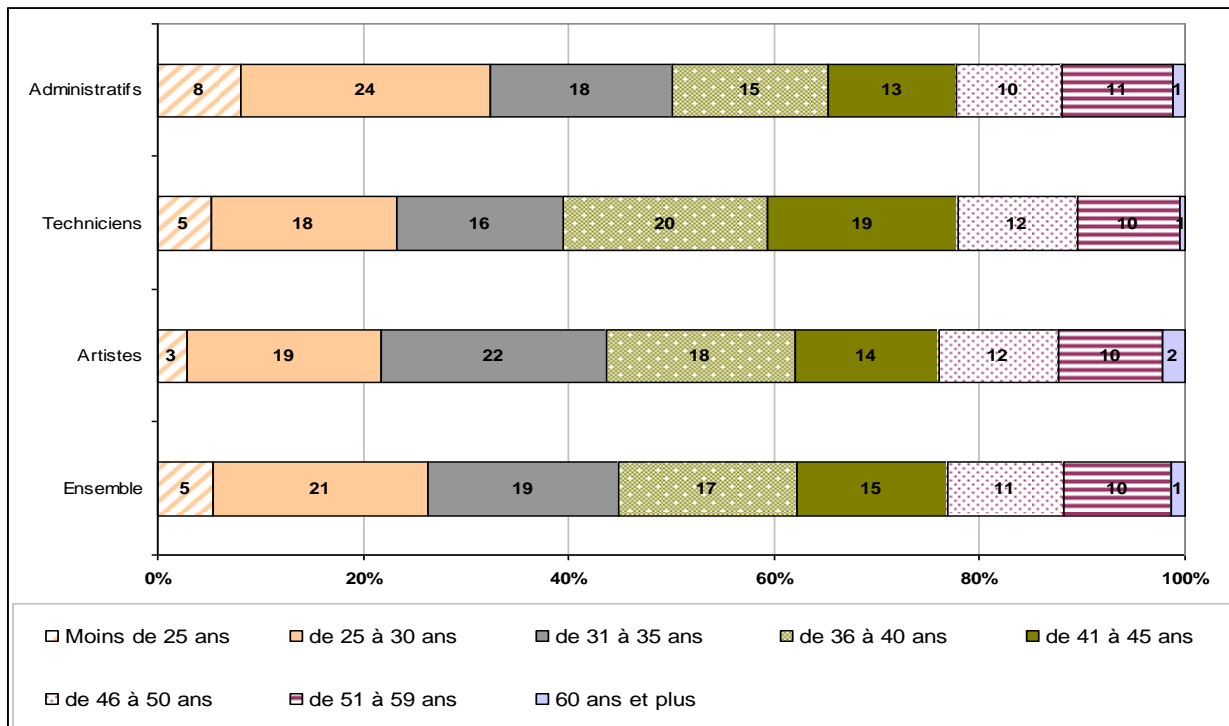
A l'inverse, la proportion de bénéficiaires varie suivant les classes d'âge lorsque ces dernières sont corrélées avec le type de contrat de travail (graphique 28) : les CDD ont recours à la formation plus jeune (importance de la demande des moins de 25 ans), les CDDU et les CDI ont recours à la formation de façon plus équilibrée tout au long de la vie.

Graphique 26 : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge, en 2008 (en nb)



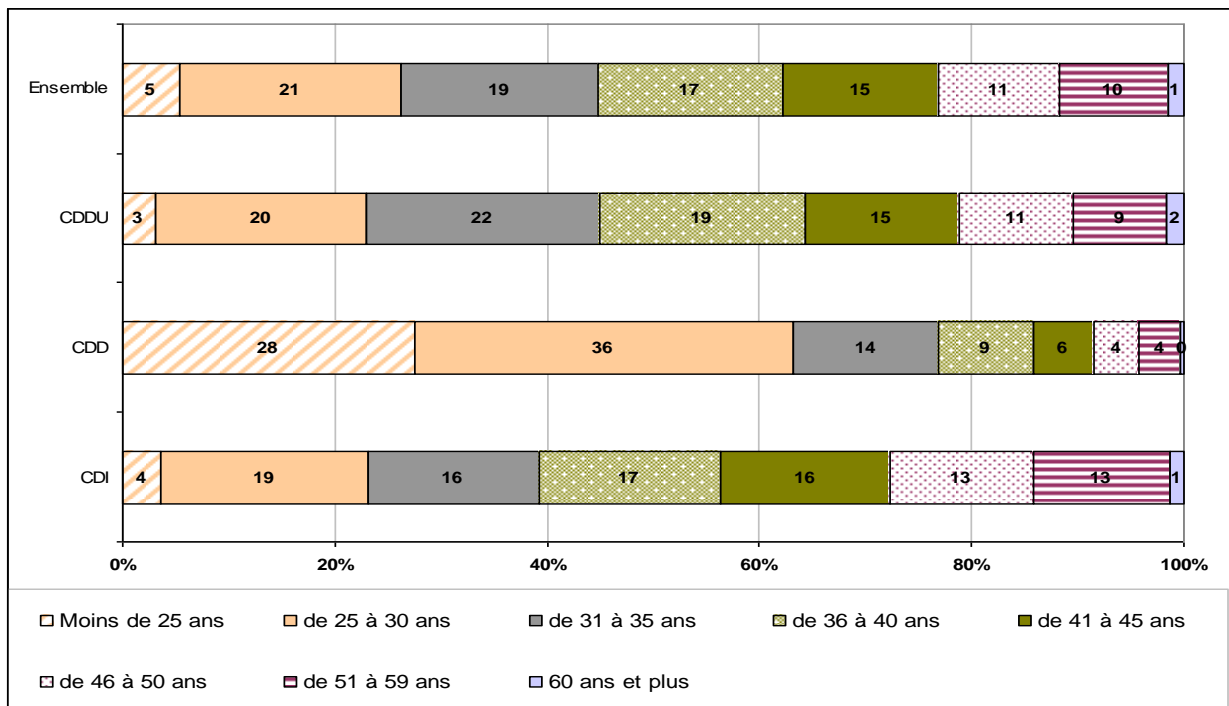
Source : AFDAS

Graphique 27 : Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge et suivant la famille professionnelle, en 2008 (en %)



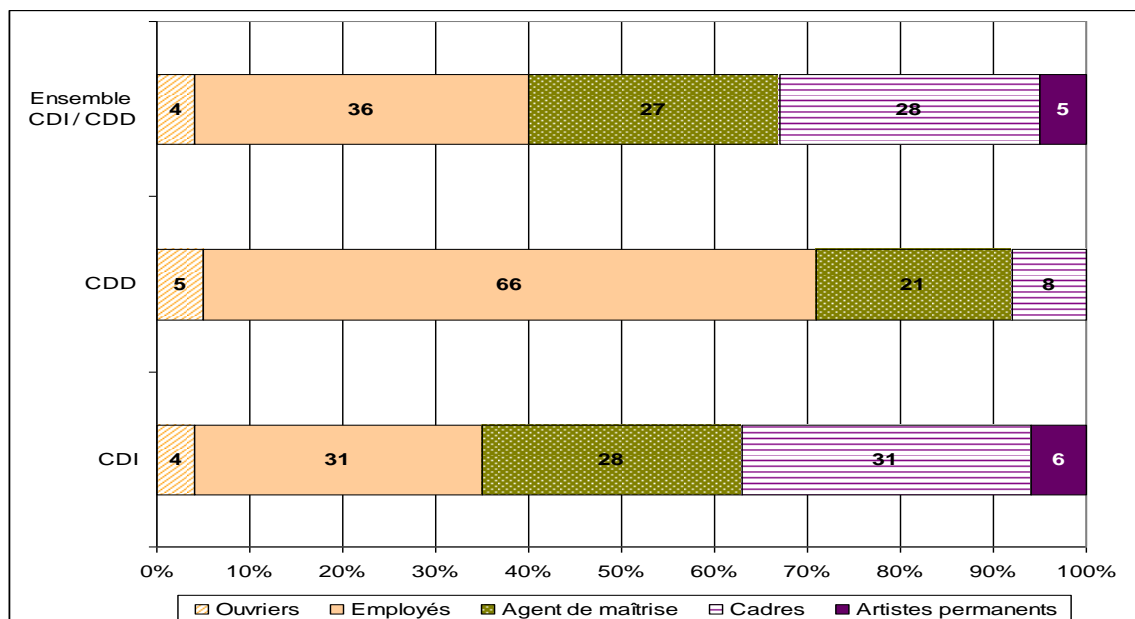
Source : AFDAS

Graphique 28 : Répartition des bénéficiaires par statut d'emploi, en 2008 (en %)



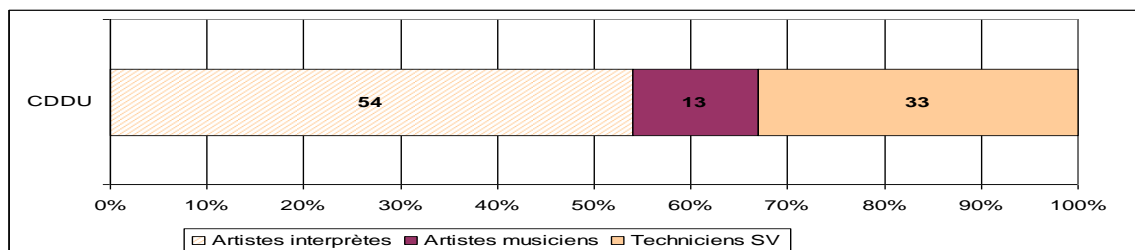
Source : AFDAS

Graphique 29 : Répartition des bénéficiaires CDI/CDD selon leur catégorie socioprofessionnelle (hors CDDU), en 2008 (en %)



Source : AFDAS

Graphique 30 : Répartition des bénéficiaires CDDU par catégorie professionnelle, en 2008 (en %)



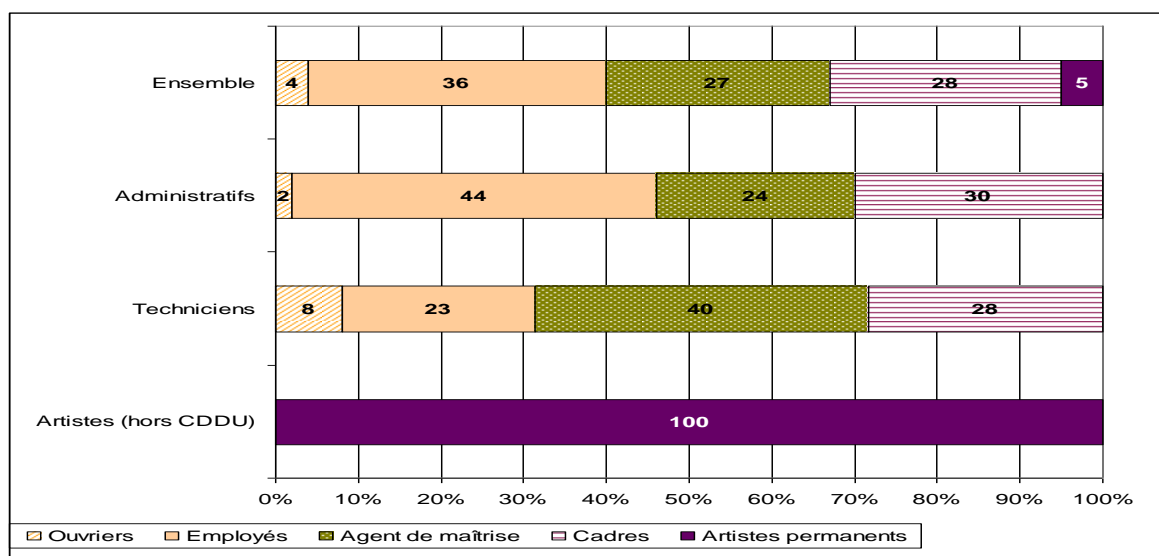
Source : AFDAS

Artistes interprètes comprend : chanteurs, danseurs, comédiens, circassiens, etc.

Artistes musiciens comprend : instrumentistes

Techniciens SV comprend : métiers techniques et administratifs

Graphique 31 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) par famille professionnelle et par catégorie de statut, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

Les bénéficiaires issus des activités liées aux « Arts du spectacle vivant » constituent la part de bénéficiaires de formation la plus importante pour les salariés en CDI et CDD (9 863 bénéficiaires), suivies des activités de « soutien au spectacle vivant » (2 442 bénéficiaires) et des activités de "gestion de salle" (1 803 bénéficiaires).

De même, les activités des « Arts du spectacle vivant » concentrent également le plus de bénéficiaires de formation dans la catégorie des artistes (579 bénéficiaires : 474 en CDI et 105 en CDD), des techniciens (1 871 bénéficiaires) et des personnels administratifs (5 024 bénéficiaires).

Tableau 49 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) selon l'activité de l'employeur, en 2008

Statut d'emploi	Famille professionnelle	Arts du spectacle vivant *	Activités de soutien au spectacle vivant *	Gestion de salles de spectacles *	Total bénéficiaires
CDI	Artistes	474	53	43	570
	Techniciens	1 732	422	477	2 631
	Administratifs	3 997	868	735	5 600
	<i>Professions non disponibles</i>	2 442	638	398	3 478
Ensemble CDI		8 645	1 981	1 653	12 279
CDD (dont CP)	Artistes	105	97	1	203
	Techniciens	139	105	53	297
	Administratifs	1 027	194	70	1 291
	<i>Professions non disponibles</i>	273	66	26	365
Ensemble CDD		1 544	462	150	2 156
<i>Statut et famille professionnelle non disponibles</i>		0	0	0	115
Total CDI et CDD		10 189	2 443	1 803	14 550
Ensemble CDI et CDD	Artistes	579	150	44	773
	Techniciens	1 871	527	530	2 928
	Administratifs	5 024	1 062	805	6 891
	<i>Statuts et/ou professions non disponibles</i>	2 715	704	424	3 958

Source : AFDAS

* Classification des entreprises établie selon la nomenclature interne de l'Afdas :

- Arts du spectacle vivant

Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : scènes conventionnées et centres dramatiques nationaux, compagnies artistiques, théâtres nationaux et opéras, orchestres, ensembles instrumentaux et vocaux, centres chorégraphiques, cirques, théâtres lyriques et opéras, producteurs, organisateurs, tourneurs de spectacle, festivals...

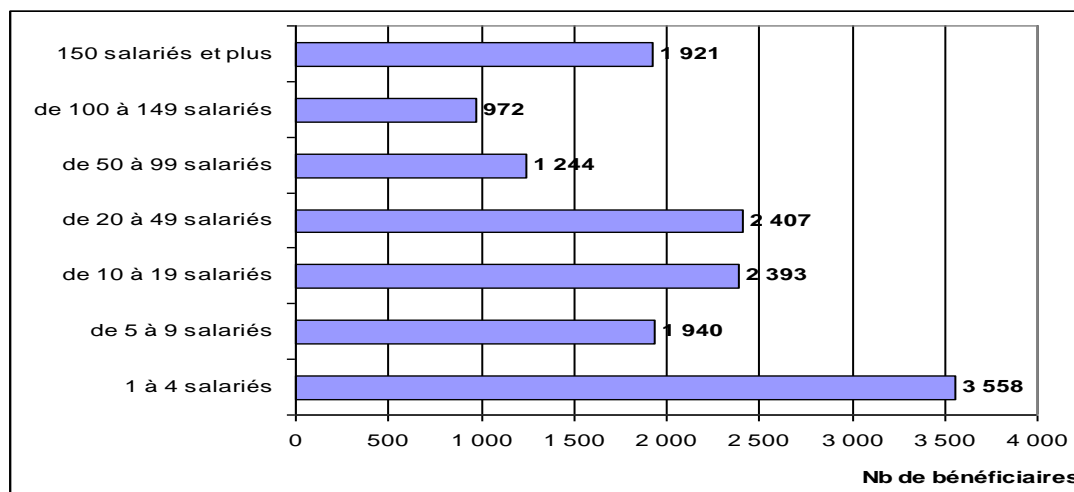
- Activités de soutien au spectacle vivant

Cette catégorie comprend les entreprises ayant pour activités : les prestations techniques de spectacle, l'éclairage, le son, les décors et montage de structures, la promotion culturelle et artistique, la gestion et l'assistance aux entreprises de spectacle.

- Gestion de salles de spectacle

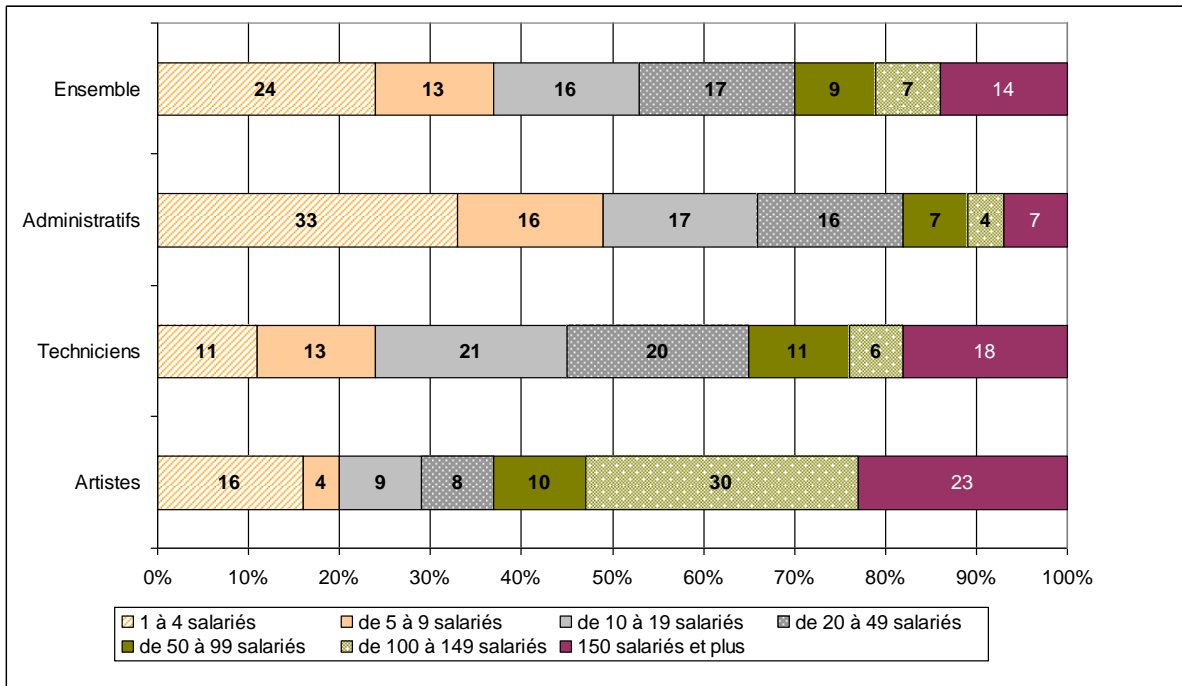
Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : les théâtres, les salles de spectacle, les cabarets.

Graphique 32 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) selon la taille de l'employeur, en 2008



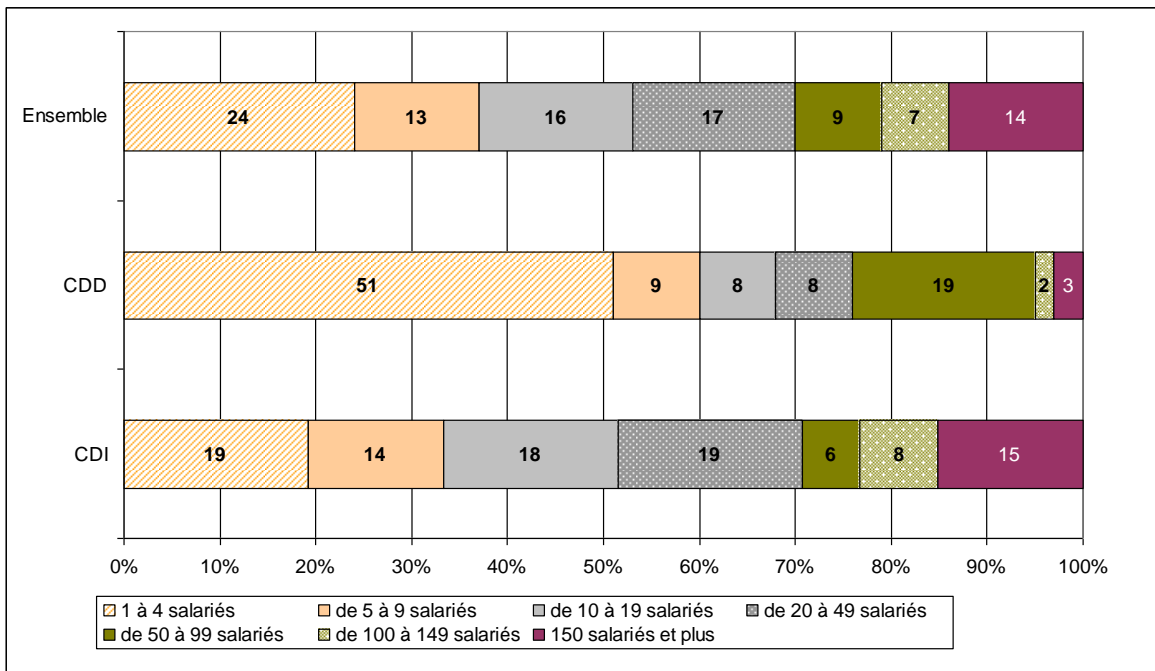
Source : AFDAS

Graphique 33 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) par famille professionnelle selon la taille de l'employeur, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

Graphique 34 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU), selon la taille de l'employeur, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

3-2-2 La demande de formation professionnelle continue

Logiquement les formations artistiques sont plus demandées par les professionnels de ce domaine, et il en va de même pour les techniciens et les personnels administratifs. Pour autant, on constate également que les artistes, les techniciens et les personnels administratifs sont assez enclins à demander aussi des formations qui ne portent pas directement sur leur cœur de métier.

Toutes familles professionnelles et types de contrats confondus, les formations relevant des « domaines transversaux » sont les plus demandées (7 853), suivies des formations relevant du domaine artistique (5 188).

Tableau 50 : Répartition des bénéficiaires selon leur statut d'emploi et leurs familles professionnelles : types de formations réalisées, en 2008

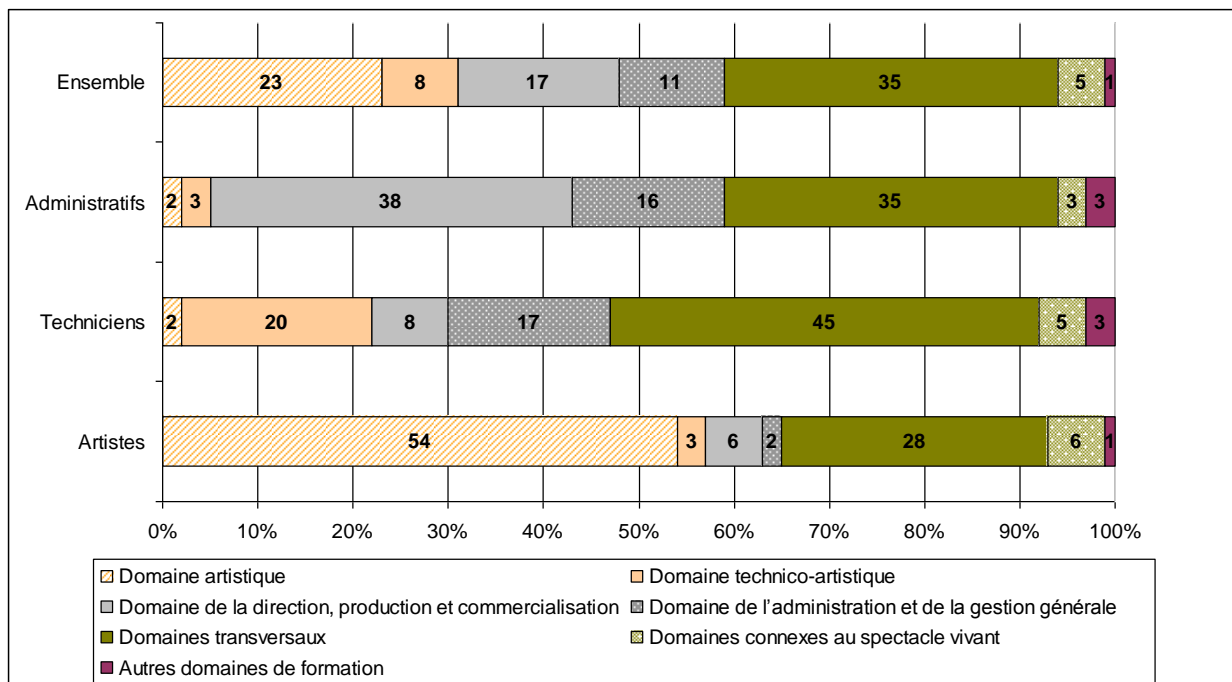
	Domaine artistique	Domaine technico-artistique	Domaine de la direction, production et commercialisation	Domaine de l'administration et de la gestion générale	Domaines transversaux*	Domaines connexes au spectacle vivant**	Autres domaines de formation
Artistes	250	16	56	26	183	28	11
CDI Techniciens	19	351	258	395	1 466	74	68
Administratifs	98	180	2 022	879	2 214	137	70
<i>Professions non disponibles</i>	147	222	911	545	1 506	102	45
Ensemble CDI	514	769	3 247	1 845	5 369	341	194
Artistes	145	2	11	3	21	16	19
CDD Techniciens	8	138	24	51	75	30	11
Administratifs	32	32	569	238	176	86	97
<i>Professions non disponibles</i>	12	32	156	47	102	16	7
Ensemble CDD	197	204	760	339	374	148	134
Artistes	4 496	213	432	144	2313	507	123
CDDU Techniciens	125	754	196	620	1256	222	69
Administratifs	15	23	145	29	149	18	5
<i>Professions non disponibles</i>	1	11	1	25	82	2	0
Ensemble CDDU	4 637	1 001	774	818	3 800	749	197
Total	5 188	1 709	3 713	2 385	7 853	1 118	473
<i>Statut et profession non disponibles</i>	115						

Source : AFDAS

* Les domaines transversaux comprennent la bureautique, l'encadrement, l'efficacité personnelle, les langues, la sécurité et le transport.

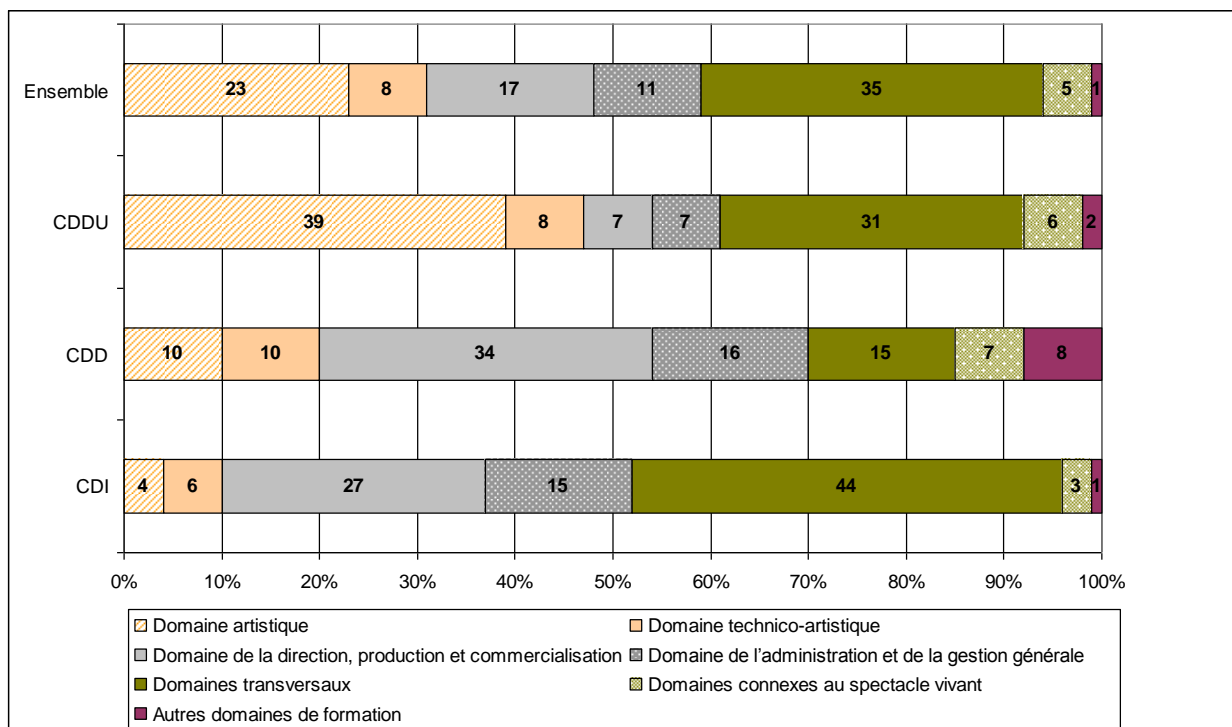
** Les domaines connexes comprennent l'audiovisuel, le cinéma, la radio, ...

Graphique 35 : Répartition des types de formation réalisées selon la famille professionnelle des bénéficiaires, en 2008



Source : AFDAS

Graphique 36 : Répartition des types de formation réalisées selon le statut d'emploi des bénéficiaires, en 2008



Source : AFDAS

Globalement, près de 47 % des formations réalisées sont comprises entre 24h et 150h. Cependant, les bénéficiaires en CDDU constituent la catégorie qui réalise le plus de formations de longue durée (plus de 400h), tandis que les bénéficiaires en CDI suivent majoritairement des stages courts (entre 8h et 24h).

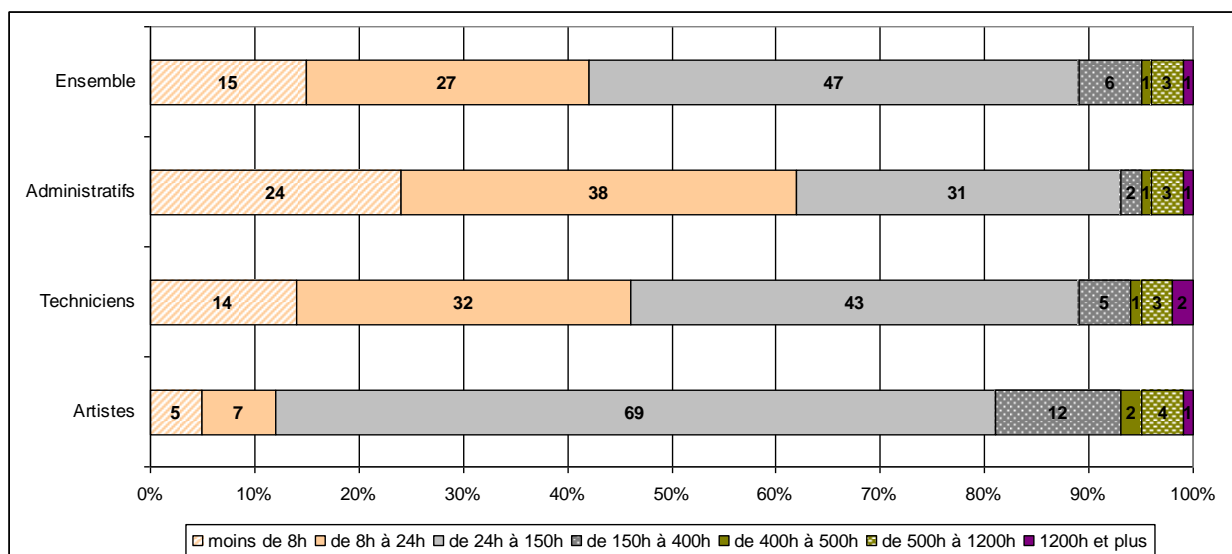
Les personnels administratifs (62 %) et techniques (46 %) sont les catégories qui suivent les formations les plus courtes (de moins de 24h).

Tableau 51 : Répartition selon le statut d'emploi et la famille professionnelle : ventilation des bénéficiaires selon la durée des actions de formation suivies, en 2008

	- de 8h	de 8h à 24h	de 24h à 150h	de 150h à 400h	de 400h à 500h	de 500h à 1200h	1200h et plus
Artistes	155	189	188	20	2	15	1
CDI Techniciens	624	1 137	803	55	5	34	8
Administratifs	1 496	2 291	1 676	20	15	56	11
<i>Professions non disponibles</i>	934	1 567	923	31	7	12	4
Ensemble CDI	3 209	5 184	3 590	126	29	117	24
CDD Artistes	9	20	42	102	14	29	1
Techniciens	28	87	79	23	12	52	56
Administratifs	168	383	299	86	57	176	61
<i>Professions non disponibles</i>	62	166	134	5	1	4	0
Ensemble CDD	267	656	554	216	84	261	118
CDDU Artistes	332	391	6 007	1 012	141	288	57
Techniciens	226	797	1 835	211	27	107	39
Administratifs	28	63	249	25	4	12	3
<i>Professions non disponibles</i>	10	60	51	0	1	0	0
Ensemble CDDU	596	1 311	8 142	1 248	173	407	99
Total	4 072	7 151	12 286	1 590	286	785	241
<i>Statut et profession non disponibles</i>				115			

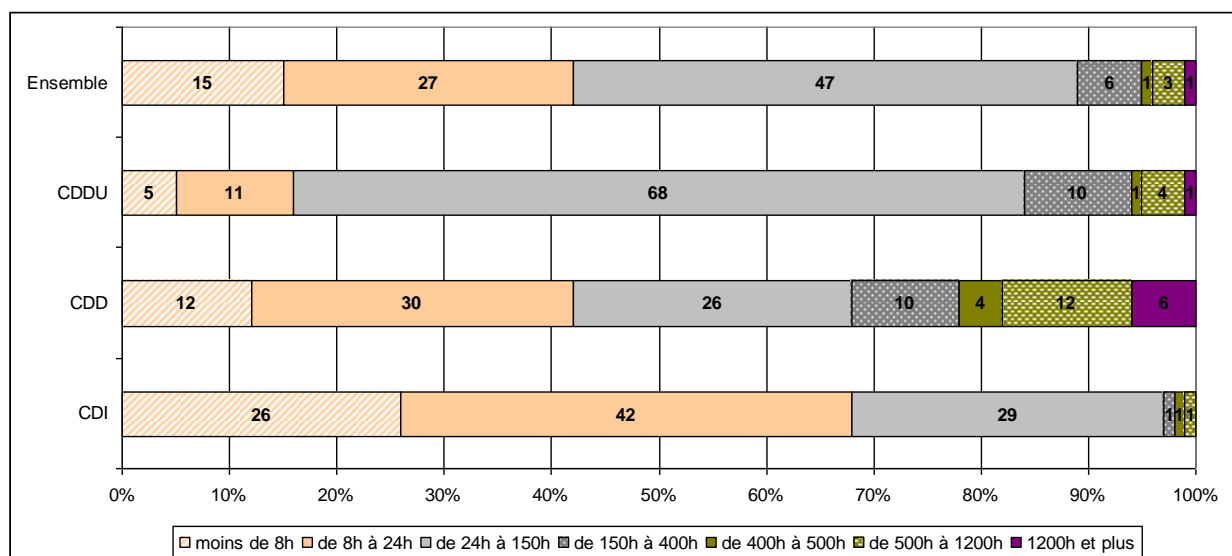
Source : AFDAS

Graphique 37 : Répartition des bénéficiaires par famille professionnelle et tous statuts (CDI, CDD, CDDU) : ventilation des stages selon leur durée, en 2008 (en %)



Source : AFDAS

Graphique 38 : Répartition des bénéficiaires par statut d'emploi (ventilation des stages selon leur durée) en 2008



Source : AFDAS

3-3-3 Les dispositifs de la formation professionnelle continue

Les dispositifs de la formation professionnelle continue³⁷ / Légendes des tableaux (1) :

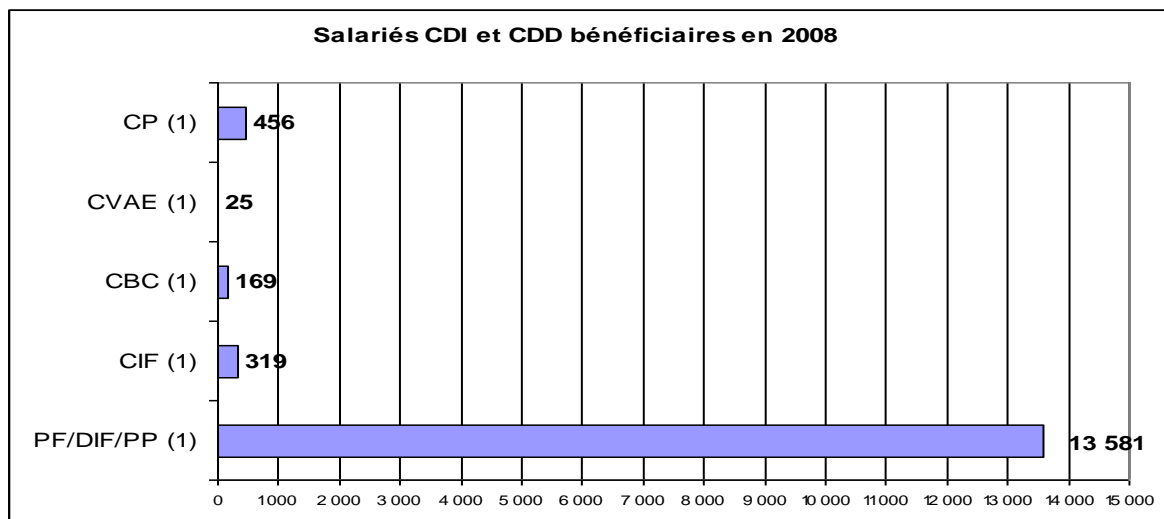
- PF: Plan de Formation
- PP : Période de Professionnalisation
- CP : Contrat de Professionnalisation
- DIF : Droit Individuel à la Formation
- CIF : Congé Individuel de Formation
- CBC : Congé Bilan de Compétences
- CVAE : Congé Validation des Acquis de l'Expérience

Concernant les CDI ou les CDD, 13 581 bénéficiaires ont suivi une formation continue en 2008 par le biais du plan de formation ou du DIF ou encore d'une période de professionnalisation (graphique 39). Ils sont 319 à avoir engagé un CIF et 456 un contrat de professionnalisation.

Concernant les CDDU, 10 198 bénéficiaires ont suivi une formation continue par le biais du plan de formation, 1 127 par le biais du DIF et 437 via un CIF (graphique 40).

³⁷ Ces dispositifs sont présentés de façon détaillée dans l'Annexe n°3

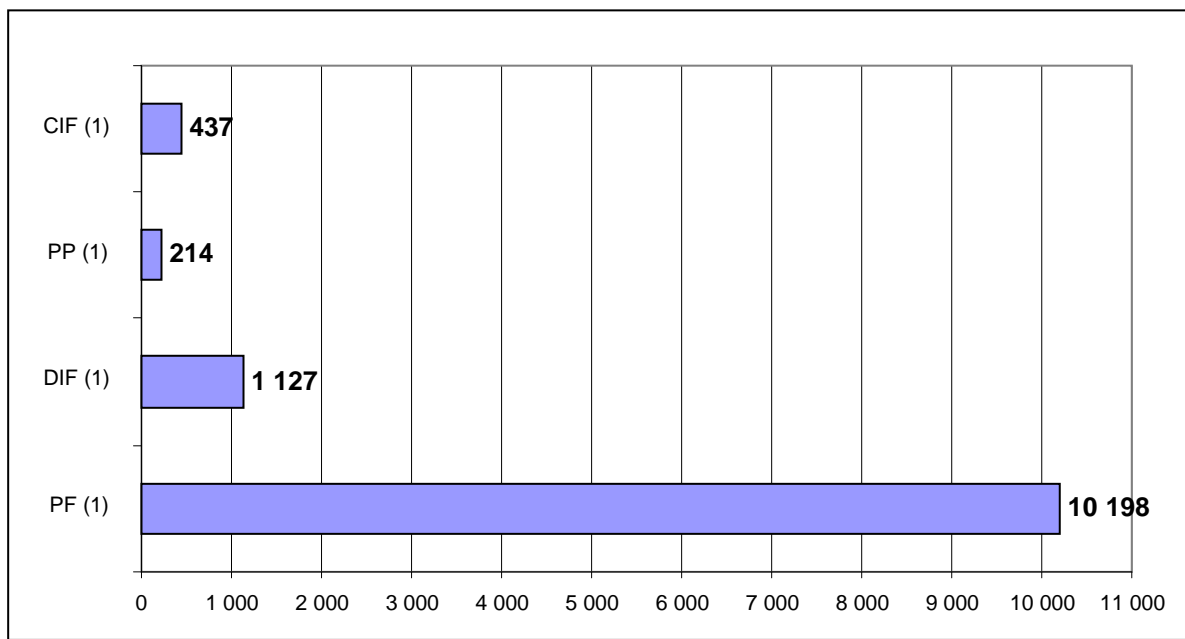
Graphique 39: Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) selon le dispositif de formation, en 2008



Source : AFDAS

Concernant les bénéficiaires en CDI et CDD, le principe du multi-financement des actions de formation ne permet pas de dissocier le plan de formation, le droit individuel à la formation et la période de professionnalisation (en effet, la « prise en charge » d'un même stage peut mobiliser ces trois dispositifs de financement).

Graphique 40: Répartition des bénéficiaires en CDDU selon le dispositif de formation, en 2008



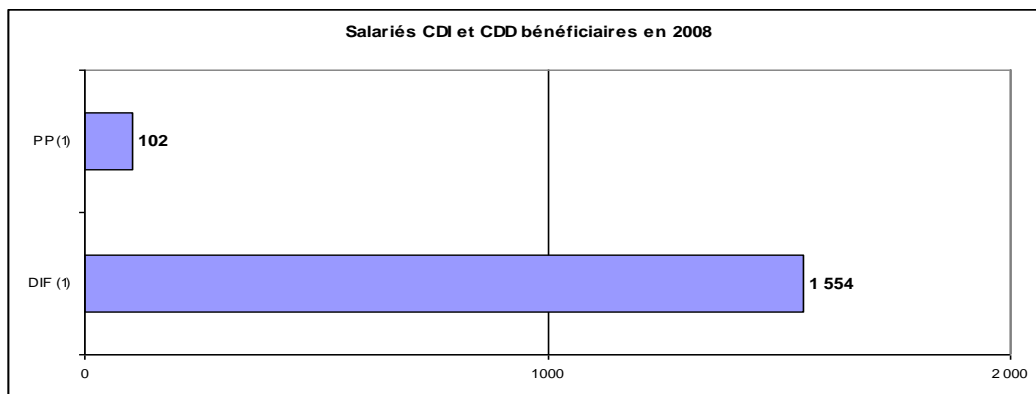
Source : AFDAS

Tableau 52 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) par famille professionnelle et selon le type de dispositif de formation, en 2008 (en %)

Famille professionnelle	PF/DIF/PP	CIF	CBC	CVAE	CP	Total
Artistes	79%	2%	1%	-	18%	100%
Techniciens	93%	2%	1%	-	4%	100%
Administratifs	91%	4%	2%	-	3%	100%
Professions non disponibles	100%	-	-	-	-	100%
Ensemble CDI + CDD	93%	3%	1%	-	3%	100%

Source : AFDAS

Graphique 41: Zoom sur le DIF et les périodes de professionnalisation pour les bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU), en 2008



Source : AFDAS

Tableau 53 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) du DIF et des PP selon la famille professionnelle, en 2008

Famille professionnelle	DIF	PP	Total
Artistes	92%	8%	100%
Techniciens	93%	7%	100%
Administratifs	94%	6%	100%
Professions non disponibles	100%	-	100%
Ensemble CDI + CDD	94%	6%	100%

Source : AFDAS

Tableau 54 : Répartition des bénéficiaires en CDDU par famille professionnelle et selon le type de dispositif de formation, en 2008 (en %)

Famille professionnelle	PF	DIF	PP	CIF	CBC	CVAE	Total
Artistes	84%	11%	2%	3%	-	-	100%
Techniciens	87%	7%	1%	5%	-	-	100%
Administratifs	85%	10%	2%	3%	-	-	100%
Professions non disponibles	100%	-	-	-	-	-	100%
Ensemble CDDU	85%	9%	2%	4%	-	-	100%

Source : AFDAS

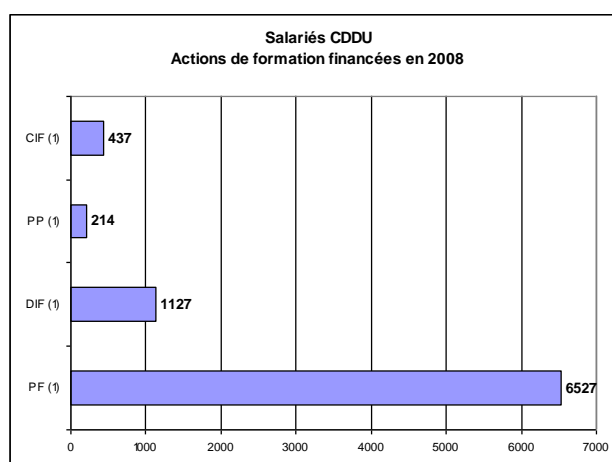
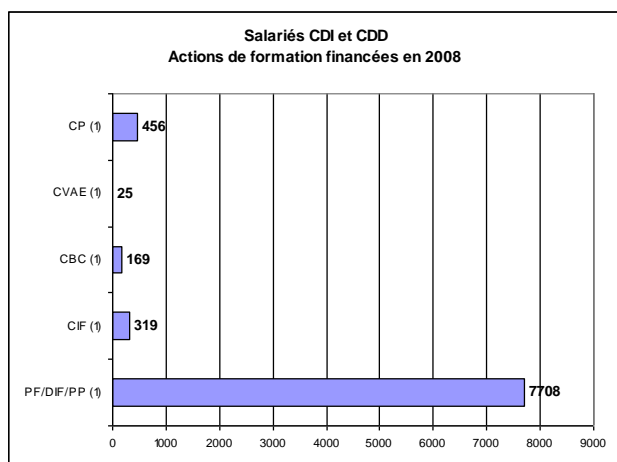
Le plan de formation (couplé éventuellement au DIF et à la période de professionnalisation pour les salariés « permanents ») est le dispositif qui concentre le plus de bénéficiaires tant au niveau des CDI et CDD (13 581 bénéficiaires), que des CDDU (10 198 bénéficiaires).

756 personnes ont suivi une formation dans le cadre d'un CIF en 2008 (319 en CDI et CDD et 437 en CDDU).

Le congé VAE et le congé bilan de compétences sont utilisés de façon limitée.

Les contrats de professionnalisation représentent 3 % de l'ensemble des bénéficiaires « permanents » (CDI et CDD).

Graphique 42 : Répartition des actions financées en nombre de stages*, en 2008



Source : AFDAS

* Un stage correspond à un ou plusieurs bénéficiaires dans la même action de formation.

Tableau 55 : Répartition des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) selon le dispositif de formation, en 2008 (en %)

	PF dont DIF et PP	CIF	CBC	CVAE	CP	Total
Stages	89%	4%	2%	<1%	5%	100%

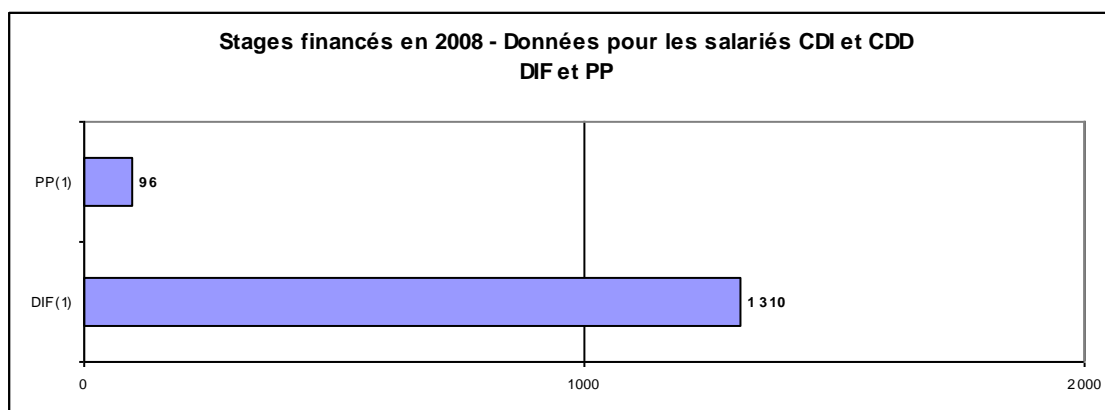
Source : AFDAS

Tableau 56 : Zoom sur les DIF et PP des bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU), en 2008

	DIF	PP	Total
Stages	93%	7%	100%

Source : AFDAS

Graphique 43 : Répartition bénéficiaires en CDI et CDD (hors CDDU) selon le dispositif de formation, en 2008



Source : AFDAS

Tableau 57 : Répartition des bénéficiaires en CDDU selon le dispositif de formation, en 2008 (en %)

	PF	DIF	PP	CIF	CBC	CVAE	Total
Stages	79%	13%	3%	5%	-	-	100%

Source : AFDAS

En résumé : données de cadrage 2008

	Branche Professionnelle	Hors branche professionnelle	Branche professionnelle et hors branche professionnelle
Nombre d'employeurs recensés	17 426 16 %	88 870 84 %	106 296 100 %
Augmentation du nb d'employeurs entre 2000 et 2008	+47 %	+95 %	+85 %
Turn-over des employeurs entre 2000 et 2008	14 %	51 %	45 %
Nombre de salariés recensés	186 463 73 %	67 531 27 %	213 234 * 100 %
Augmentation du nb de salariés entre 2000 et 2008	+26 %	+127 %	+32 %
Masse salariale sociale déclarée par les employeurs	1,2 milliard 90 %	0,1 milliard 10 %	1,3 milliard 100 %
Répartition des emplois par types de contrats de travail	71 % CDDU 16 % CDD 13 % CDI	100 % CDDU / /	/
Répartition des emplois par catégories professionnelles	- 47 % d'artistes interprètes - 45 % de personnels techniques ou administratifs non cadres - 9% de personnels artistiques techniques ou administratifs cadres	- 83% d'artistes interprètes - 15 % de personnels techniques ou administratifs non cadres - 1% de personnels artistiques techniques ou administratifs cadres	- 56 % d'artistes interprètes - 37 % de personnels techniques ou administratifs non cadres - 7% de personnels artistiques techniques ou administratifs cadres
Effectifs moyens de salariés par employeurs	21 salariés répartis comme suit : - 1 CDI - 2 CDD - 18 CDDU	4 salariés en CDDU	/

Source : AUDIENS - 2008

* Total dédoublonné

Annexe 1 : Le groupe AUDIENS

AUDIENS est le groupe de protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. AUDIENS accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les demandeurs d'emploi, les retraités et leur famille.

Expert de la retraite complémentaire, AUDIENS est aussi spécialisé en assurance de personnes et conçoit des couvertures prévoyance et des garanties santé spécialement dédiées à ses publics. L'action sociale et la prévention sont destinées à accompagner ceux qui en ont besoin, face aux situations de rupture ou aux risques professionnels. AUDIENS a également mis en place un accompagnement global grâce à son centre de santé ouvert à tous. Enfin, groupe professionnel intégré, AUDIENS gère de nombreux services que lui confie la profession.

Champ de la compétence d'AUDIENS

Les secteurs professionnels qui adhèrent obligatoirement à AUDIENS en retraite complémentaire et ceci pour l'ensemble de leur personnel sont le spectacle, l'audiovisuel et la presse.

Sources

Toutes les indicateurs "emploi" sont produits sur la base des déclarations des entreprises (Déclarations Nominatives Annuelles des salaires- DNA) dans le cadre de leur adhésion aux institutions de retraite complémentaire du groupe AUDIENS.

AUDIENS dispose aussi des périodes d'activités déclarées via le GUSO, qui adresse à AUDIENS mensuellement les flux financiers et trimestriellement les flux nominatifs.

AUDIENS enregistre également les éléments liés aux périodes de chômage donnant droit à des points retraites.

Disponibilité des données

Les données sont disponibles en général à n+2. Les entreprises envoient à AUDIENS leur Déclaration Nominative Annuelle (DNA) de l'année n en février n+1 et il y a ensuite un certain délai de traitement et de contrôle.

Intermittents du spectacle (CDDU)

Sont définis comme "intermittents du spectacle" les salariés cadres et non cadres artistiques, techniques et administratifs employés en contrat à durée déterminée, dont la fonction est :

- soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours au contrat à durée déterminée d'usage est autorisé ;
- soit dans la liste des emplois des annexes 8 et 10 au régime d'assurance chômage.

Les artistes, afin d'être reconnus "intermittents", ne doivent pas être titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de douze mois consécutifs ou plus.

Catégories professionnelles

Dans les données AUDIENS, les différentes catégories professionnelles sont :

- les artistes interprètes ;
- le personnel artistique(*), technique et administratif ayant le statut de cadre ;
- le personnel technique et administratif n'ayant pas le statut de cadre.

(*) Par définition de l'AGIRC, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les réalisateurs, les metteurs en scène, les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité.

Annexe 2 : Le GUSO (Guichet unique du spectacle)

Le GUSO est un service de simplification administrative. Proposé par les organismes de protection sociale du domaine du spectacle, ce dispositif simplifié de déclaration et de paiement des cotisations sociales est un service gratuit. L'opérateur national pour le compte des partenaires est **Pôle emploi**.

Le GUSO a pour objectif :

- de simplifier les démarches des employeurs qui n'ont pas le spectacle vivant comme activité principale,
- de garantir au salarié artiste ou technicien de spectacle vivant une meilleure protection sociale,
- de lutter plus efficacement contre le travail illégal.
-

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le dispositif de simplification des démarches administratives est obligatoire pour tous les organisateurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant, et ce, sans limitation du nombre de représentations organisées.

Le GUSO s'applique (article L 7122-22 du Code du travail) à toute personne physique (particulier, commerçant, profession libérale...) et toute personne morale de droit privé (association, entreprise, comité d'entreprise, hôtels, restaurants...) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, service de l'Etat...) qui :

- n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles,
- emploient sous contrat à durée déterminée des artistes du spectacle (article L 7121-2 du Code du travail) ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant.

Ce dispositif est également au service des groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

Le nombre de représentations organisées n'est plus limité comme auparavant.

Le GUSO permet de remplir en une seule fois l'ensemble des obligations légales auprès des organismes de protection sociale :

- l'AFDAS pour la formation professionnelle,
- l'Unédic pour l'assurance chômage,
- AUDIENS pour la retraite complémentaire et la prévoyance,
- les Congés Spectacles pour les congés payés,
- le CMB pour le service de santé au travail,
- l'Urssaf pour la Sécurité Sociale.

Le fichier issu du GUSO centralise les Déclarations Uniques Simplifiées (DUS, contrat de travail d'un salarié du spectacle). Il est réactualisé chaque mois avec les déclarations du mois M-1.

www.guso.fr

Annexe 3 : AFDAS

L'AFDAS est l'OPCA et l'OPACIF qui, suivant les accords professionnels conclus par les partenaires sociaux dans les branches d'activités, recueille et mutualise chaque année les contributions obligatoires versées par les employeurs, au titre de la formation professionnelle continue, dans les secteurs de la communication, de la culture et des loisirs.

A ce titre, l'AFDAS prend en charge les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience des salariés permanents (CDI et CDD) de ces secteurs à leurs propres demandes ou à celles de leurs employeurs ; ainsi que des intermittents du spectacle (CDDU) pour lesquels, du fait de leurs multiples et divers employeurs, l'AFDAS constitue une direction de la formation au plan national.

De façon complémentaire, l'AFDAS assure également :

- par délégation de l'APDS la collecte et la répartition de la Taxe d'Apprentissage,
- le financement et la gestion des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, ainsi que la mise en œuvre de certains de leurs travaux, dont les CPNEF assurent le pilotage stratégique et politique.

Sources

Les données sur les bénéficiaires (salariés permanents et intermittents bénéficiaires de formation) sont issues du traitement des dossiers de demandes de prises de charge financière des formations.

Les données relatives aux entreprises proviennent de l'exploitation des déclarations annuelles des masses salariales (CDI, CDD, CDDU) communiquées à l'AFDAS par les entreprises, au moment du versement de la contribution obligatoire au titre de la formation professionnelle continue.

Les entreprises

Une entreprise est dite cotisante dès qu'elle a fait parvenir à l'AFDAS une déclaration annuelle avec des masses salariales (salariés permanents ou intermittents) et s'est acquittée de sa contribution obligatoire au titre de la formation professionnelle continue.

Pour la classification des entreprises dans sa base, l'AFDAS ne se limite pas uniquement au code NAF des entreprises mais prend en compte, également, leur activité réelle. Ainsi, en plus des entreprises ayant un code NAF 90.01Z (Arts du spectacle vivant), 90.02Z (Activités de soutien au spectacle vivant) et 90.04Z (Gestion de salles de spectacles), l'AFDAS répertorie aussi les structures qui exercent une activité liée au spectacle et ne possédant pas l'un des trois codes NAF cités précédemment :

- Arts du spectacle vivant

Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : scènes conventionnées et centres dramatiques nationaux, compagnies artistiques, théâtres nationaux et opéras, orchestres, ensembles instrumentaux et vocaux, centres chorégraphiques, cirques, théâtres lyriques et opéras, producteurs, organisateurs, tourneurs de spectacle, festivals...

- Activités de soutien au spectacle vivant

Cette catégorie comprend les entreprises ayant pour activités : les prestations techniques de spectacle, l'éclairage, le son, les décors et montage de structures, la promotion culturelle et artistique, la gestion et l'assistance aux entreprises de spectacle.

- Gestion de salles de spectacle

Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : les théâtres, les salles de spectacle, les cabarets.

Les salariés permanents

Sont considérés comme salariés permanents, les individus salariés sous CDI ou CDD d'une entreprise du spectacle, ayant suivi une action de formation financée par l'AFDAS.

Les salariés intermittents

Sont considérés comme salariés intermittents du spectacle ou CDDU, les salariés occupant l'une des fonctions relevant des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage :

- les artistes du spectacle vivant engagés par CDD.
- les ouvriers ou techniciens engagés par CDD.

Au sein de l'AFDAS, les salariés intermittents du spectacle (CDDU) relevant du spectacle vivant sont identifiés selon trois catégories professionnelles :

- les artistes interprètes (chanteurs, danseurs, comédiens, circassiens, etc.) ;
- les artistes musiciens (instrumentistes) ;
- les techniciens du spectacle vivant (métiers techniques et administratifs).

Il est à noter que les artistes intermittents en CDDU (comédiens, danseurs, musiciens instrumentistes, chanteurs, etc.) sont rattachés au secteur du spectacle vivant. Cependant, ils sont également amenés de par la nature de leurs activités professionnelles à travailler pour d'autres secteurs employeurs connexes au spectacle vivant (audiovisuel, cinéma, édition phonographique, ...).

Droits à formation

Les salariés intermittents du spectacle (CDDU) bénéficient de droits à formation similaires à ceux des salariés occupés sous CDI ou à CDD, qu'ils soient :

- sous contrat dans une entreprise,
- ou en situation de demandeur d'emploi.

Pour bénéficier du financement de la formation par l'AFDAS, les salariés **intermittents du spectacle** (CDDU) doivent justifier d'une ancienneté professionnelle de 2 ans minimum et avoir cumulé, au cours des 24 derniers mois le nombre minimum de jours ou de cachets suivants : 48 pour les artistes interprètes et les musiciens et 88 pour les techniciens du spectacle vivant (*conditions d'accès au plan de formation*).

Les **salariés permanents** doivent être sous contrat de travail (CDI ou CDD) dans une entreprise du spectacle vivant cotisante à l'AFDAS au moment de leur entrée en formation pour bénéficier du financement de leur formation par l'AFDAS.

L'AFDAS finance également pour les **demandeurs d'emploi** le dispositif du CIF et du DIF « porté », ex-salariés d'une entreprise du spectacle vivant cotisante à l'AFDAS.

Ainsi, le CIF est ouvert aux personnes dont le dernier contrat CDD s'est effectué dans une entreprise cotisante à l'AFDAS et à condition d'avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.

Pour le DIF « porté », les heures de DIF acquises par un salarié permanent dans une entreprise cotisante à l'AFDAS, et non utilisées à l'issue du contrat de travail peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'AFDAS. Ainsi, un demandeur d'emploi hors CDDU inscrit à Pôle emploi à la suite d'une fin de contrat de travail lui ayant ouvert des droits à indemnisation chômage (démission légitime, licenciement (sauf faute lourde), fin de CDD, rupture conventionnelle) et n'ayant pas opté pour la convention de reclassement personnalisée (CRP) en cas de licenciement économique, peut accéder au DIF porté après avis de son référent Pôle emploi en ce qui concerne la formation envisagée qui doit être en adéquation avec son Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

↳ *Les conditions d'accès aux différents dispositifs de formation sont consultables sur le site internet de l'AFDAS.*

Les Dispositifs de la formation professionnelle continue

PF: **Plan de Formation** rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel le cas échéant.

Dans le secteur du spectacle vivant, les salariés (CDI et CDD) peuvent en plus du plan de formation de l'entreprise, accéder à un « Plan de formation de branche Spectacle Vivant » qui réunit les thèmes de formations "prioritaires" définis à l'échelle de la branche par les partenaires sociaux. Ce plan de formation de branche est mis en œuvre grâce à la mutualisation des contributions spécifiques versées par les entreprises à l'AFDAS pour le « personnel » permanent.

Dans la mesure où les intermittents du spectacle (CDDU) ne relèvent pas d'un employeur unique et que la totalité des contributions versées par les entreprises les concernant est entièrement mutualisée par l'AFDAS, ils bénéficient à l'instar des salariés permanents d'un plan de formation. Ce plan de formation est organisé par catégorie professionnelle : artistes interprètes, artistes musiciens, techniciens du spectacle vivant et également de façon inter-catégorielle à un catalogue de formations dites « transversales » (langues, bureautique, sécurité, ...).

PP : **Période de Professionnalisation** : a pour objet de favoriser par des actions de formation adaptées le maintien dans l'emploi de salariés dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution de leur environnement professionnel.

CP : Contrat de Professionnalisation : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

DIF : Droit Individuel à la Formation : suivant certaines conditions et procédures, il permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel cumulable sur 6 ans pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur. Ce crédit d'heures est fixé par la loi à 20 h par an pour tout salarié employé à temps complet et ayant travaillé sur toute l'année.

CIF : Congé Individuel de Formation : a pour objet de permettre à tout travailleur de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation, indépendamment de son inscription aux stages compris dans le plan de formation de son entreprise. Ces actions de formation doivent permettre aux salariés d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

CBC : Congé Bilan de Compétences : permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, dans ce cas, dans le cadre d'un congé spécifique.

CVAE : Congé Validation des Acquis de l'Expérience : permet à tout individu de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles selon d'autres modalités que strictement par le biais de la formation initiale ou continue, grâce à l'expérience acquise au cours de son parcours professionnel de personnel.

www.afdas.com

Annexe 4 : La Nomenclature des Activités Française (NAF), 2008

La NAF est la nomenclature statistique nationale d'activités. La NAF est composée de codes APE qui caractérisent l'activité principale exercée par les entreprises. Toute entreprise se voit attribuer par l'INSEE lors de son inscription au répertoire SIRENE un code APE à des fins statistiques.

Trois codes APE de la NAF concernent les activités de spectacle vivant : 9001Z, 9002Z, 9003Z.

Dans la mesure où c'est l'INSEE qui attribue les codes aux entreprises en fonction des activités qu'elles déclarent exercer, il se peut qu'il y ait des erreurs de classement. Cependant les entreprises peuvent demander à changer de code.

90.01Z Arts du spectacle vivant

Cette sous-classe comprend :

- la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues ;
 - . activités de groupes, de cirques ou de compagnies, d'orchestres ou d'autres formations,
 - . activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs,
- l'organisation de tournées et la diffusion de spectacles lorsqu'elles comprennent la responsabilité artistique du spectacle ;
- l'activité des conférenciers.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 74.90B) ;
- les activités de sélection d'acteurs et de figurants (cf. 78.10Z).

90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant

Cette sous-classe comprend :

- les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes, etc ;
- les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles ne comprenant pas la responsabilité artistique du spectacle.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 74.90B) ;
- les activités de sélection d'acteurs et de figurants (cf. 78.10Z) ;
- les activités de vente de billets pour les spectacles (cf. 79.90Z) ;
- les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles incluant la responsabilité artistique du spectacle (cf. 90.01Z).

90.04Z Gestion de salles de spectacles

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation de lieux ou salles de spectacles aménagés pour des représentations publiques : salles de concert, de théâtre, de danse, de music hall, cirque, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation de cinémas (cf. 59.14Z) ;
- les activités des agences de vente de billets (cf. 79.90Z) ;
- la gestion des musées de toute nature (cf. 91.02Z).

Annexe 5 : Sigles et lexique

ADEC	Accord d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences
AFDAS	Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisir, publicité et distribution directe
AUDIENS	Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CMB	Médecine et santé au travail
CPNEF-SV	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant
GUSO	Guichet Unique pour les organisateurs de spectacle vivant employeurs
NAF	Nomenclature d'Activités Française
OPMQ-SV	Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
UNISTATIS	Statistique annuelle de l'emploi salarié de Pôle emploi

Les contrats de travail

CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDU	Contrat à Durée Déterminée "dit d'Usage"

Les dispositifs de la formation professionnelle continue

CBC :	Congé Bilan de Compétences
CIF :	Congé Individuel de Formation
CP :	Contrat de Professionnalisation
CVAE :	Congé Validation des Acquis de l'Expérience
DIF :	Droit Individuel à la Formation
PF:	Plan de Formation
PP :	Période de Professionnalisation

Indicateur dédoublonné

En raison de la multiactivité des salariés du spectacle vivant, un même individu peut être déclaré plusieurs fois par des employeurs différents et sous des statuts différents. Les totaux dédoublonnés s'appuient sur un décompte des effectifs réels (une personne compte pour un). Ils sont donc inférieurs aux totaux des effectifs en ligne ou en colonne figurant dans les tableaux.

Moyenne

La moyenne est une mesure statistique qui exprime la grandeur qu'aurait chacun des membres d'une population s'ils étaient tous identiques. La moyenne est un indicateur très sensible aux valeurs extrêmes, qui n'est pas toujours pertinent sur des populations hétérogènes.

L'écart type mesure la dispersion d'une série de valeurs autour de leur moyenne. Plus il est élevé plus la population est hétérogène et plus il est faible plus la population est homogène.

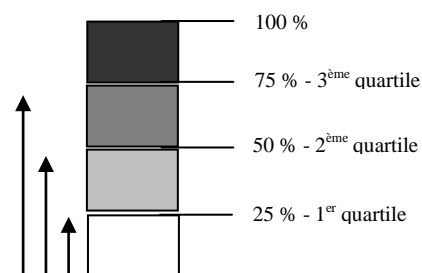
Médiane

La médiane est la valeur qui permet de partager une série numérique en deux parties de même nombre d'éléments. La médiane sépare ainsi 50% des données de la série en deux parties.

Quartile

La répartition en quartile permet de fractionner une population en quatre parts égales, de sorte que chaque part représente 1/4 des effectifs :

- le 1er quartile (Q1) sépare les 25 % inférieurs des effectifs ;
- le 2^{ème} quartile (Q2) sépare les 50% inférieurs des effectifs, il correspond à la médiane
- le 3e quartile (Q3) sépare les 75 % inférieurs des effectifs (ou les 25% supérieurs).



Le rapport interquartile (Quartile 3 / Quartile 1) est une mesure des disparités entre les 25 % des effectifs qui occupent les valeurs les plus élevées et les 25 % des effectifs qui occupent les valeurs les plus basses.